

**CONVENTION
TERRITORIALE GLOBALE (CTG)
DE SERVICES AUX FAMILLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
de la PORTE des VOSGES MERIDIONALES
2023 – 2027**

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

La **Caisse d'Allocations Familiales des Vosges** représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Michaël BOSSERR et par sa Directrice, Madame Marie-Christine KLOPP, dûment autorisés à signer la présente convention,

Ci-après dénommée « la Caf des Vosges »

Et

La **Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales**, représentée par sa Présidente, Madame Catherine LOUIS, dûment autorisée à signer la présente convention,

Ci-après dénommée «la CCPVM »

Le **Conseil Départemental des Vosges** représenté par son Président, Monsieur François VANNSON, dûment autorisé à signer la présente convention,

Ci-après dénommé « le Cd des Vosges »

La **Mutualité Sociale Agricole Lorraine** représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Bernard HELLUY et par son Directeur Général, Monsieur Arnaud HUET, dûment autorisés à signer la présente convention,

Ci-après dénommée « la Msa Lorraine »

La **Commune de Dommartin les Remiremont**, représentée par son Maire, Madame Catherine LOUIS, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune d'Eloyes**, représentée par son Maire, Monsieur André JACQUEMIN, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune du Girmont – Val D'Ajol**, représentée par son Maire, Monsieur Patrick VINCENT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Plombières les Bains**, représentée par son Maire, Madame Lydie BARBAUX, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Remiremont**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Benoît TISSERAND, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Saint-Amé**, représentée par son Maire, Monsieur Arnaud JEANNOT, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Saint-Etienne-les-Remiremont**, représentée par son Maire, Monsieur Michel DEMANGE, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Saint-Nabord**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Pierre CALMELS, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Le Val d'Ajol**, représentée par son Maire, Madame Anne GIRARDIN, dûment autorisé à signer la présente convention,

La **Commune de Vecoux**, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Paul MICLO, dûment autorisé à signer la présente convention,

Ci-après dénommées « les collectivités signataires »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

| | |
|---|-----|
| Article préliminaire : Préambule | 6 |
| Article 1 : Objet de la convention territoriale globale | 8 |
| Article 2 : Champs d'intervention de la Caf des Vosges..... | 8 |
| Article 3 : Champs d'intervention du Conseil Départemental des Vosges | 8 |
| Article 3 Bis : Champs d'intervention de la Msa Lorraine..... | 9 |
| Article 4 : Champs d'intervention de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales..... | 11 |
| Article 5 : Objectifs partagés au regard des besoins | 11 |
| Article 6 : Engagements des partenaires | 13 |
| Article 7 : Modalités de collaboration | 14 |
| Article 8 : Echanges de données | 15 |
| Article 9 : Communication..... | 16 |
| Article 10 : Evaluation..... | 16 |
| Article 11 : Durée de la convention | 17 |
| Article 12 : Exécution formelle de la convention..... | 17 |
| Article 13 : Fin de la convention..... | 17 |
| Article 14 : Recours | 18 |
| Article 15 : Confidentialité | 18 |
| Annexe 1 : Diagnostic partagé..... | 22 |
| Annexe 2 : Liste des équipements et des services soutenus par les collectivités signataires | 77 |
| Annexe 3 : Schéma de développement | 81 |
| Annexe 4 : Evaluation de la démarche..... | 102 |
| Annexe 5 : Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg | 121 |
| Annexe 6 : Annuaire de correspondance | 124 |
| Annexe 7 : Délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Vosges..... | 127 |
| Annexe 8 : Délibération du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale Plénier Lorraine.... | 129 |
| Annexe 9 : Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes | 132 |

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action Sociale des Caisses d'Allocations Familiales (Caf),

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf),

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Caf des Vosges en date du 14 février 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg et celle du 27 juin 2023 concernant le projet de CTG pour le territoire,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Vosges en date du 21 juillet 2023 figurant en annexe 7 de la présente convention,

Vu la délibération du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale Plénier Lorraine en date du 30 juin 2023 figurant en annexe 8 de la présente convention,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales en date du 20 juin 2023 figurant en annexe 9 de la présente convention,

Vu la délibération de la Commune de Dommartin les Remiremont en date du 22 juin 2023,

Vu la délibération de la Commune d'Eloyes en date du 22 juin 2023,

Vu la délibération de la Commune du Girmont Val d'Ajol en date du 19 juin 2023,

Vu la délibération de la Commune de Plombières les Bains en date du 21 juin 2023,

Vu la délibération de la Commune de Remiremont en date du 15 juin 2023

Vu la délibération de la Commune de Saint-Amé en date du 6 juillet 2023,

Vu la délibération de la Commune de Saint-Etienne-les-Remiremont en date du 19 octobre 2023,

Vu la délibération de la Commune de Saint-Nabord en date du 25 mai 2023,

Vu la délibération de la Commune de Le Val d'Ajol en date du 8 juin 2023,

Vu la délibération de la Commune de Vecoux en date du 24 mai 2023,

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La Branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la Branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent, depuis l'origine, avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités territoriales. Les communes (*et leur regroupement*) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités territoriales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par les institutions et collectivités.

Après une première période, les parties ont souhaité poursuivre cette contractualisation et renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre du 16 janvier 2023 au 31 décembre 2027. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes (*figurant en annexe 1 de la présente convention*).
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin.
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (*annexe 1*).
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (*annexe 1*).

ARTICLE 2 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF DES VOSGES

Les interventions de la Caf des Vosges, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la CCPVM ont pour finalités :

- ✓ **Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.**
- ✓ **Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.**
- ✓ **Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.**
- ✓ **Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.**

ARTICLE 3 - CHAMPS D'INTERVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

Chef de file de l'action sociale départementale, le Cd des Vosges a pour finalités, au titre de ses interventions, de :

- **Déployer les objectifs définis par les élus de l'Assemblée Départementale, dans le cadre du plan Vosges Ambitions 2021 et des missions définies dans le cadre du Code de l'Action Sociale et des Familles.**

- **Assurer la promotion des solidarités et de la cohésion sociale, notamment dans les domaines de l'insertion des bénéficiaires du RSA, de l'autonomie pour les personnes âgées et personnes handicapées, de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Maternelle et Infantile.**
- **Mettre en œuvre la loi NOTRe qui a confié au Département, conjointement avec l'État, l'élaboration d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, visant à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité.**

Compétence première du département, l'action sociale départementale est l'expression de la solidarité de la collectivité à l'égard de tous les vosgiens. Travaillant en proximité, accessible, s'inscrivant dans un maillage territorial efficace et dynamique, le Cd des Vosges accueille, accompagne et prend soin des vosgiens à tous les âges de la vie.

ARTICLE 3 BIS - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA MSA LORRAINE

La Msa Lorraine propose à ses ressortissants une politique globale d'action sanitaire et sociale qui vise à les accompagner tout au long de la vie, depuis l'enfance jusqu'au grand âge et qui repose sur les valeurs fondatrices de l'institution : responsabilité, solidarité, proximité.

Pour répondre aux besoins sociaux de ses ressortissants, en lien étroit avec les spécificités de leurs territoires de vie, la politique d'action sanitaire et sociale de la Msa Lorraine s'inscrit pleinement dans le cadre du guichet unique, avec une approche globale de l'accompagnement social « interbranches », une culture de la proximité, le sens de l'innovation, la maîtrise des méthodologies du développement social, de l'ingénierie sociale et de l'essaimage en réseau.

L'engagement de la Msa Lorraine s'articule autour de plusieurs orientations et actions :

- ✓ **Accompagner les familles dans leur parcours de vie**
 - améliorer les conditions de vie des familles du régime agricole et participer, pour toutes les familles, aux politiques publiques de rééquilibrage territorial,
 - cultiver l'esprit d'innovation et soutenir les initiatives locales,
 - s'appuyer sur le développement des compétences sociales, la citoyenneté de proximité, les solidarités et les ressources des territoires ruraux,

- proposer aux familles une action globale à l'image de son guichet unique de protection sociale, avec une déclinaison en 6 thématiques : accueil du jeune enfant, équilibre vie personnelle-vie professionnelle (*accueils périscolaire et extrascolaire*), appui au développement des services sur les territoires (*Convention Territoriale Globale, chartes territoriales «avec les familles» et Grandir en Milieu Rural*), appui à la parentalité et à l'accès aux vacances.
- ✓ **Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité des jeunes**
 - versement de prestations extralégales (*installation dans le premier logement autonome, aide au BAFA, bons vacances...*),
 - mise en place de campagnes et d'outils de prévention santé (*Instants Santé Jeunes, CRE@ction Santé, Mois sans tabac...*),
 - organisation de deux appels à projets pour les 13-22 ans et d'un concours pour les collégiens (*Appel à Projets Jeunes, concours Le Pré Vert*),
 - conclusion de partenariats avec des associations de jeunes (*MRJC, Familles Rurales...*).
- ✓ **Accompagner des actifs en difficulté socio-économique**
 - accompagnement social individuel et collectif dans et vers l'emploi,
 - promotion de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et la promotion de l'accompagnement global des salariés en insertion,
 - prévention du risque de suicide auprès des ressortissants agricoles.
- ✓ **Favoriser l'inclusion des personnes handicapées**
 - accès aux droits des personnes handicapées,
 - inclusion des travailleurs handicapés dans leur territoire de vie,
 - soutien aux actions innovantes, notamment celles permettant des passerelles entre milieu protégé et milieu ordinaire.
- ✓ **Promouvoir la qualité de vie à la retraite (*le Bien Vieillir*) et l'accompagnement des retraités pour favoriser la préservation de leur autonomie**
 - développer des actions collectives de prévention, en lien avec la politique inter-régime pour le Bien Vieillir,
 - favoriser l'accompagnement à domicile, en harmonisant la politique de prévention de la perte d'autonomie des retraités les plus fragiles,
 - promouvoir le soutien aux aidants,
 - lutter contre l'isolement,
 - proposer aux personnes âgées fragiles une offre d'hébergement de proximité orientée vers leur participation à la vie sociale et le maintien de leur autonomie.

ARTICLE 4 - CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales exerce les compétences suivantes :

- ✓ **Politique du logement et du cadre de vie :**
 - **politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.**
- ✓ **Mise en œuvre des opérations programmées de l'habitat.**
- ✓ **En matière de politique de la ville :**
 - **élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville,**
 - **animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale, ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,**
 - **programmes d'actions définis dans le contrat de ville.**
- ✓ **Action sociale d'intérêt communautaire :**
 - **animation et gestion d'un Relais d'Assistants Maternels,**
 - **étude, création, aménagement et gestion de crèches, micro-crèches, et/ou structures multi-accueil.**

ARTICLE 5 – OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Le diagnostic partagé (annexe 1) a permis d'identifier les besoins prioritaires du territoire de la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales.

Les champs d'intervention et objectifs conjoints sont :

- **D'améliorer la connaissance et de renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire**
 - ➔ **Axe 1 : Piloter et mettre en œuvre la Convention Territoriale Globale sur l'ensemble du territoire**
 - **Objectif 1 : Accompagner la montée en charge des chargés de coopération (fiche 10)**

- Axe 2 : Recenser et communiquer les offres de services
 - *Objectif 1* : Favoriser l'interconnaissance des acteurs sur les territoires (fiche 10)

- Axe 3 : Accès aux droits
 - *Objectif 1* : Faciliter l'accès aux droits des habitants (fiche 10)

- **De maintenir et d'optimiser une offre de service de qualité sur le territoire**
 - Axe 1 : Enfance / Jeunesse
 - *Objectif 1* : Renforcer l'attractivité des accueils collectifs de mineurs et des métiers de l'animation (fiche 8)
 - *Objectif 2* : Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs et les établissements d'accueil du jeune enfant (fiche 8)

 - Axe 2 : Parentalité
 - *Objectif 1* : Maintenir la qualité et la diversité de l'offre parentalité sur le territoire (fiche 7)

 - Axe 3 : Accès au logement
 - *Objectif 1* : Faciliter l'accès au logement des jeunes (fiche 4)

 - Axe 4 : Animation de la vie sociale
 - *Objectif 1* : Analyser l'étude de transfert de reprise de gestion du Centre Social de Remiremont (fiche 9)

- **De favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur le territoire**
 - Axe 1 : Petite enfance
 - *Objectif 1* : Formaliser un observatoire de l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la CCPVM (fiche 8)

- *Objectif 2* : Maintenir un équilibre entre l'accueil individuel et l'accueil collectif de la petite enfance sur le territoire (fiche 8)

→ Axe 2 : Jeunesse

- *Objectif 1* : Elaborer, en fonction des besoins, des projets structurants liés à l'autonomie et à la prévention des jeunes (fiche 8)

- **D'impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants**

→ Axe 1 : Animation de la vie sociale

- *Objectif 1* : Soutenir l'engagement citoyen (fiche 9)

Le schéma de développement (annexe 3) qui décline, pour chaque objectif : les objectifs opérationnels, les modalités de mise en œuvre, les moyens (*humains et financiers*), l'échéance, les résultats attendus et les indicateurs d'évaluation, ainsi que la liste des équipements et des services soutenus par les collectivités signataires (annexe 2) à la présente convention, précise les moyens mobilisés **par chacun des partenaires**, dans le cadre des champs d'intervention conjoints.

Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf des Vosges, le Conseil Départemental des Vosges, la Mutualité Sociale Agricole Lorraine, la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales et les collectivités signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités signataires à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La collectivité membre d'un EPCI signataire d'une Convention Territoriale Globale permet aux opérateurs de type Accueil de Loisirs Sans Hébergement ou Equipement d'Accueil du Jeune Enfant de bénéficier de « bonus territoire Ctg » selon les critères d'attribution en vigueur.

De leur côté, les collectivités signataires s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 7 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (*personnels qualifiés et en quantité*) et matériels (*données, statistiques, etc.*) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place une nouvelle gouvernance qui se décline de la manière suivante :

- **L'instance de collaboration politique est le Comité de Pilotage Ctg.** Il est composé a minima de représentants de la Caf des Vosges, du Cd des Vosges, de la Msa Lorraine, de la CCPVM.

Il se réunit 1 fois par an minimum, puis selon les besoins.

Les parties conviennent, d'un commun accord, que des personnes ressources, en fonction des thématiques repérées, pourront participer à ce Comité de Pilotage à titre consultatif.

Cette instance décisionnelle :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents Comités de Pilotage thématiques existants,
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné,
- porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le Comité de Pilotage sera co-piloté par la Caf des Vosges, le Cd des Vosges, la Msa Lorraine, la CCPVM.

- **L'instance de collaboration technique est le Comité Opérationnel Ctg**, constitué des référents de la CCPVM, du Cd des Vosges, de la Msa Lorraine, de la Caf des Vosges et des partenaires volontaires.

Il a pour mission de préparer les décisions pour la commission décisionnelle : le Comité de Pilotage Ctg. Il met en œuvre et évalue les objectifs du schéma de développement figurant en annexe 3 de la présente convention, en lien avec les référents de la Ctg, du Cd des Vosges, de la Msa Lorraine, de la CCPVM, de la Caf des Vosges et des partenaires volontaires. Ce document constitue la feuille de route de la Convention Territoriale Globale et est ajusté annuellement en fonction des réalisations.

Le Comité Opérationnel se réunit selon les besoins.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 5 de la présente convention.

ARTICLE 8 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Rgpd par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (*ou mises à disposition*) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (Rgpd), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 9 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 10 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'annexe 4.

ARTICLE 11 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 16 janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027 inclus.

ARTICLE 12 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine, ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 13 - FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf des Vosges, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf des Vosges, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 14 - RECOURS

- **Recours contentieux**

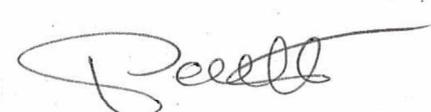
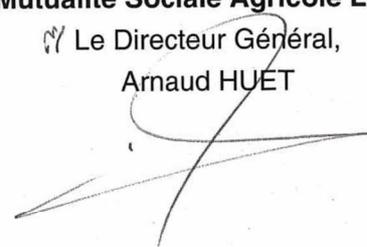
Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif dont relève la Caf.

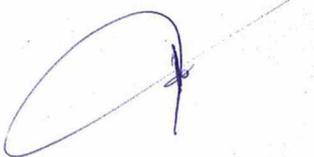
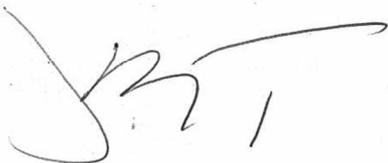
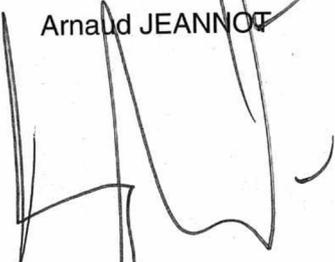
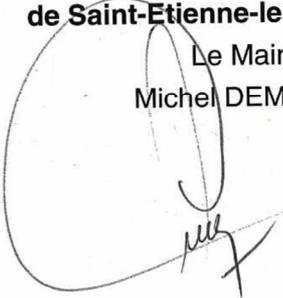
ARTICLE 15 - CONFIDENTIALITE

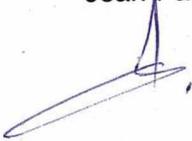
Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Epinal, le 19 octobre 2023

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

| | |
|---|---|
| <p>La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales La Présidente, Catherine LOUIS</p>   <p>LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES Rue des Moulins BP 40056 88202 REMIREMONT Cedex COMMUNAUTÉ de COMMUNES</p> | <p>Le Conseil Départemental des Vosges Le Président, François VANNSON</p>   <p>DEPARTEMENT DES VOSGES</p> |
| <p>La Mutualité Sociale Agricole Lorraine Le Président du Conseil d'Administration, Bernard HELLUY</p>  | <p>La Mutualité Sociale Agricole Lorraine Le Directeur Général, Arnaud HUET</p>  |
| <p>La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges Le Président du Conseil d'Administration, Michaël BOSSERR</p>   <p>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES TSA 50585 88060 EPINAL Cedex 9 Département des VOSGES</p> | <p>La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges La Directrice, Marie-Christine KLOPP</p>   <p>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES TSA 50585 88060 EPINAL Cedex 9 Département des VOSGES</p> |

| | |
|---|---|
| <p>La Commune de Dommartin les Remiremont Le Maire, Catherine LOUIS</p>  | <p>La Commune d'Eloyes Le Maire, André JACQUEMIN</p>  |
| <p>La Commune du Girmont – Val d'Ajoï Le Maire, Patrick VINCENT</p>  | <p>La Commune de Plombières les Bains Le Maire, Lydie BARBAUX</p>  |
| <p>La Commune de Remiremont Le Maire, Jean-Benoît TISSERAND</p>  | <p>La Commune de Saint-Amé Le Maire, Arnaud JEANNOT</p>  |
| <p>La Commune de Saint-Etienne-les-Remiremont Le Maire, Michel DEMANGE</p>  | <p>La Commune de Saint-Nabord Le Maire, Jean-Pierre CALMELS</p>  |

| | |
|---|---|
| <p>La Commune de Le Val d'Ajol Le Maire, Anne GIRARDIN</p>  | <p>La Commune de Vecoux Le Maire, Jean-Paul MICLO</p> <p>Po</p>  |
|---|---|



Annexe1

Diagnostic partagé





Présentation du territoire

2

Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM) a été créée le 1^{er} janvier 2017. Elle est issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes-Vosges, de la Communauté de Communes des Vosges Méridionales et de la commune de Saint-Amé.

Elle est composée de dix communes :

- Dommartin-Lès-Remiremont
- Eloyes
- Girmont-Val-d'Ajol
- Le Val-d'Ajol
- Plombières-les-Bains
- Remiremont
- Saint-Amé
- Saint-Etienne-Lès-Remiremont, siège de la Communauté de communes
- Saint-Nabord
- Vecoux



Située dans le sud du département et traversée du nord au sud par l'axe routier RN 57, elle regroupe 29 504 habitants (données Caf, 2020) avec 26 % de sa population concentrée à Remiremont, ville centrale de 7 714 habitants. La commune ensuite la plus peuplée est Saint-Nabord avec 4 052 habitants, suivie de près par Le Val-d'Ajol, 3 840 habitants et Saint-Etienne-lès-Remiremont, 3 840 habitants. La commune d'Eloyes compte 3 180 habitants et toutes les autres communes sont en dessous de 2 200 habitants, la plus petite commune est le Girmont-Val-d'Ajol avec 251 habitants.

La pointe sud du territoire est limitrophe avec le département de la Haute-Saône vers lequel les familles vont naturellement chercher des services ou de l'emploi.

Pour les besoins du diagnostic, les données de la CCPVM seront comparées à celles du département et/ou du national, à partir de trois entités :

- Le bassin n°1, urbain est composé de la seule commune de Remiremont (7 714 habitants).
- Le bassin n°2, péri urbain, est composé des communes de la couronne de Remiremont c'est à dire : Dommartin-lès-Remiremont, Eloyes, Saint-Amé, Saint-Etienne-lès-Remiremont, Saint-Nabord, Vecoux (15 990 habitants).
- Le bassin n°3, rural, est composé de trois communes : Girmont-Val-d'Ajol, Plombières-les-Bains et Le Val-d'Ajol (5 800 habitants).

Fiche n°1

[Source des données : Insee]

Démographie - Population totale

| | Bassin de vie n°1 | Bassin de vie n°2 | Bassin de vie n°3 | Epci | Vosges | France |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|---------|---------|------------|
| Population totale 2014 | 7 768 | 16 150 | 5 908 | 29 826 | 373 560 | 65 907 160 |
| Population total en 2020 | 7714 | 15990 | 5800 | 29504 | 367 673 | 66 524 339 |
| Evolution de la population entre 2014 et 2020 | - 0,56% | 0,99% | - 1,82% | - 1,08% | - 1,57% | 0,93% |

Bassin de vie n°1 : Remiremont

Bassin de vie n°2 : Dommartin-lès-Remiremont, Eloyes, Saint-Amé, Saint-Etienne-lès-Remiremont, Saint-Nabord et Vecoux

Bassin de vie n°3 : Girmont-Val-d'Ajol, Plombières-les-Bains et Le Val-d'Ajol

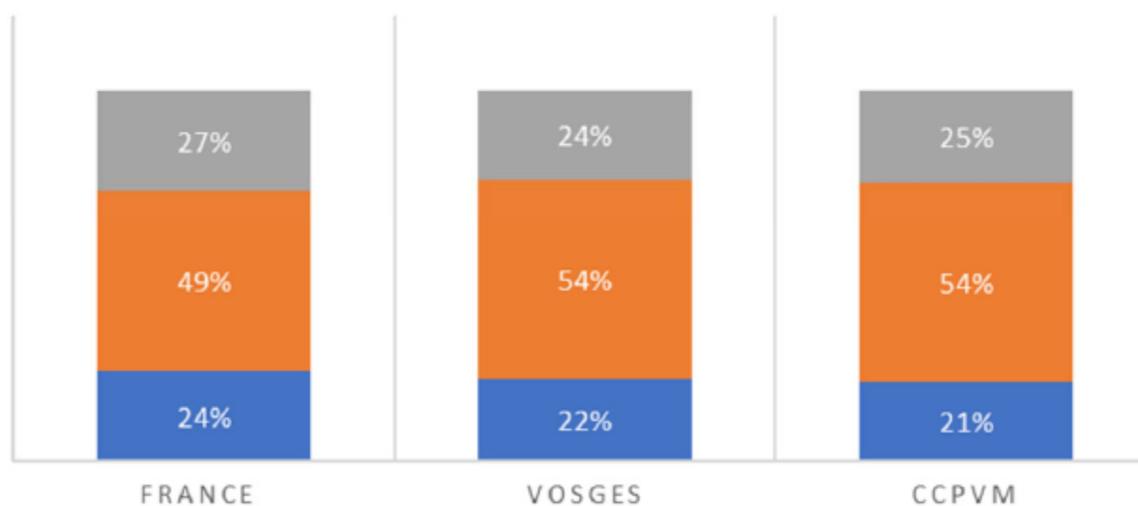
- Entre 2014 et 2020, le nombre d'habitants baisse dans les Vosges (- 1,57 % par an) alors que la tendance est contraire au niveau national (+ 0,93 % par an). Au sein de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, la baisse est moins importante que celle du département. Parmi les 3 bassins de vie, la perte du nombre d'habitants la plus marquée concerne le bassin n°3 (- 1,82 % par an).

| Niveau géographique | Evolution des naissances Comparatif entre 2017 et 2020 |
|---------------------|---|
| France | -4,4% |
| Vosges | -7% |
| CCPVM | -13% |
| Bassin 1 | -14% |
| Bassin 2 | -6% |
| Bassin 3 | -42% |

- Les naissances sont en baisse en France en 2020 par rapport à 2017 tout comme le département des Vosges mais de manière plus marquée pour ce dernier. Cette diminution est encore plus importante pour la CCPVM et ses 3 bassins de vie.

RÉPARTITION DE LA POPULATION

■ Moins de 20 ans ■ 20-64 ans ■ 65 ans et +



- Les moins de 20 ans sont moins nombreux dans les Vosges (24,0 %) qu'au niveau national (27 %) en 2019. Les 65 ans et plus sont moins représentés dans le Département que sur le reste du territoire français mais cette tendance va s'inverser dans les années à venir (cf 20-64 ans).





Fiche n°2

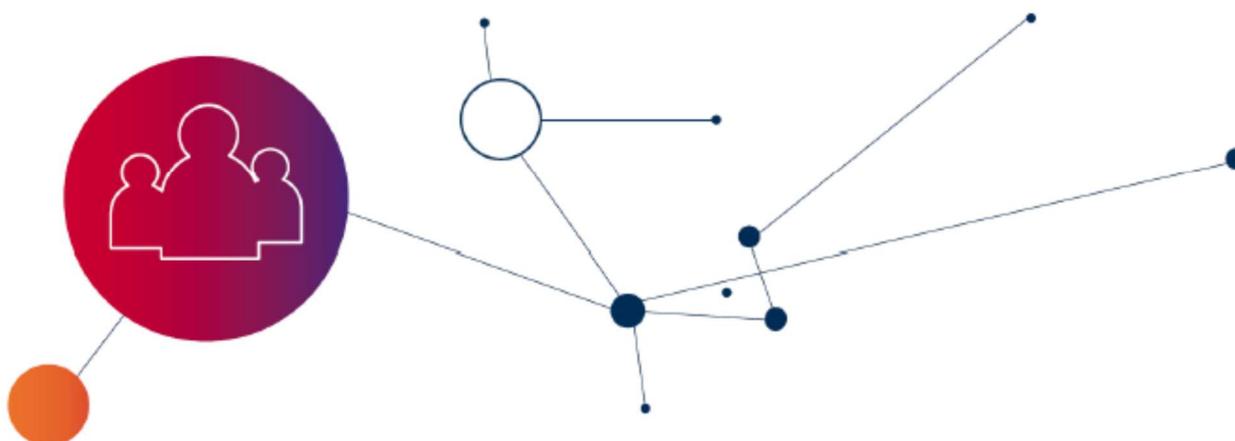
[Source des données : Caf]



Allocataires et structure familiale

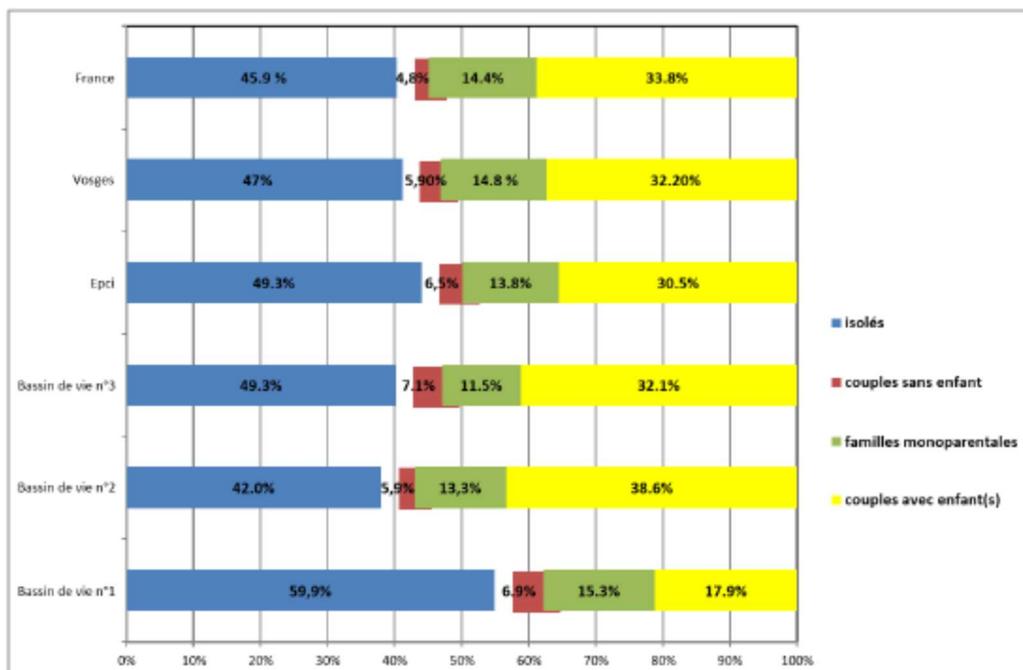
| | Bassin de vie n°1 | Bassin de vie n°2 | Bassin de vie n°3 | Epci | Vosges | France |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|--------|---------|------------|
| Population en 2020 | 7 714 | 15 990 | 5 800 | 29 504 | 367 673 | 66 524 339 |
| Nombre de personnes couvertes par la Caf au en 2020 | 3 748 | 7 214 | 2 309 | 13 271 | 164 601 | 33 323 636 |
| Taux de couverture | 48,6% | 45,1% | 38,8% | 45% | 44,8% | 50,1% |

- L'analyse du taux de couverture Caf, qui est le rapport entre le nombre de personnes couvertes par des prestations Caf et la population totale, de l'ordre de 45 % pour le département et de 50 % pour le National, laisse apparaître des différences significatives entre les 3 bassins de la CCPVM. Le taux de couverture du bassin n°1, qui couvre la seule ville de Remiremont, est très élevé (proche de 48.6 %) ; cela se vérifie traditionnellement au sein des espaces urbains. En revanche, le taux de couverture du bassin n°3 est plutôt faible, à peine supérieur à 38.8 %. Les communes de ce bassin, le Val-d'Ajol notamment, comptent une part de personnes rattachées au régime MSA plus importante que le reste du territoire sans pour autant venir modifier les équilibres. Le vieillissement de la population sur ce secteur impacte également le taux de couverture CAF avec des ménages non allocataires. Pour information, le nombre de personnes couvertes CAF et MSA sur l'EPCI est 13 665 (source IMAJE) soit 13271 couvertes par la Caf 394 personnes couvertes par le régime agricole.



Fiche n°2 - Allocataires et structure familiale

6



- Le bassin de vie n°1 (Remiremont), présente une structure de population que l'on rencontre souvent dans les communes urbaines, à savoir une part de personnes isolées très importante : 59,9 % à Remiremont contre 49,3 % pour la CCPVM et 47 % pour le département. A noter également le taux de familles monoparentales proche de celui des couples avec enfant(s).
- Par rapport à la CCPVM et au département, les bassins de vie n°2 et 3 comptent plus de familles avec enfant(s).

| | Bassin de vie n°1 | | Bassin de vie n°2 | | Bassin de vie n°3 | | EPCI | |
|-------------------------------|-------------------|------|-------------------|------|-------------------|------|-------|------|
| Nombre d'enfants allocataires | 1257 | 100% | 2891 | 100% | 906 | 100% | 5127 | 100% |
| < 3 ans | 143 | 12% | 408 | 14% | 95 | 13% | 646 | 13% |
| 3-6 ans | 146 | 12% | 405 | 14% | 113 | 21% | 664 | 13% |
| 7-11 ans | 385 | 31% | 893 | 31% | 313 | 27% | 1 691 | 33% |
| 12-14 ans | 294 | 23% | 659 | 23% | 216 | 17% | 1 169 | 23% |
| 15-18 ans | 264 | 21% | 493 | 17% | 160 | 18% | 897 | 17% |
| > 18 ans | 25 | 1% | 33 | 1% | 9 | 3% | 60 | 1% |

- La CCPVM compte 5 127 enfants d'allocataires en 2020 dont 1/4 ont moins de 6 ans. Pour mémoire en 2016, cette tranche d'âge représentait 1/3 des enfants. En 2020, les 7/14 ans représentaient près de 56% des enfants soit 392 de plus qu'en 2016, principalement concentrés sur les bassins de vie 1 et 2.



Fiche n°3

[Source des données : Caf]



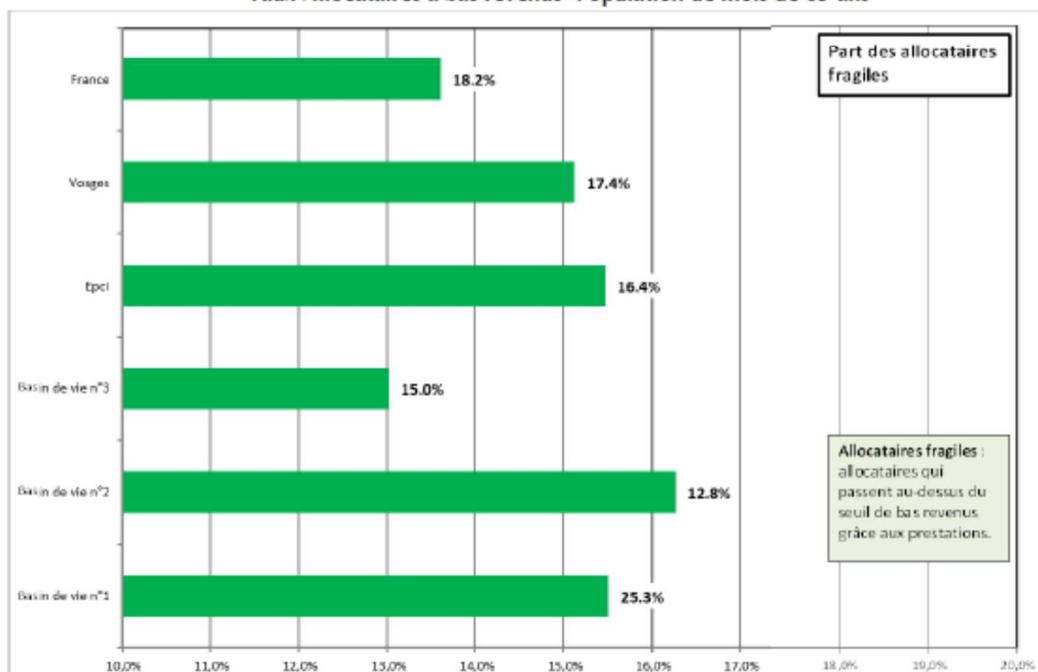
Pauvreté - Précarité

| | Bassin de vie n°1 | Bassin de vie n°2 | Bassin de vie n°3 | Epci | Vosges | France |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------|--------|--------|
| Part de bénéficiaires du RSA | 14.2% | 11.4% | 12.7% | 12.6% | 15.3% | 14.4% |
| Part de bénéficiaires de l'AAH | 10.6% | 8.9% | 8.9% | 9,5% | 9,5% | 8,5% |
| Part de bénéficiaires de la prime d'activité | 36.4% | 34.7% | 36.0% | 35.5% | 36.2% | 31.85% |
| Part d'allocataires sous le seuil de bas revenus * | 36.5% | 25.9% | 30.1% | 30.2% | 32.3% | 31.8% |

* Le seuil de bas revenus s'élevait à 1 105 € en 2020.

- Les parts des allocataires en situation de précarité (bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité, allocataires sous le seuil de bas revenus) sont plus importantes dans les Vosges qu'au niveau national. Ces mêmes parts, pour la CCPVM, sont plus faibles que celles du département pour le RSA et les allocataires sous le seuil de bas revenus.
- Au sein de la CCPVM, c'est dans le bassin de vie n°1 où les bénéficiaires du RSA et les allocataires sous le seuil de bas revenus sont les plus nombreux. C'est généralement dans les espaces urbains que ces populations sont les plus importantes.

Taux Allocataires à bas revenus -Population de moins de 65 ans



Fiche n°3 - Pauvreté - Précarité

8

Le taux d'allocataires vosgiens « fragiles » est moins élevé que la moyenne nationale (17,4 % contre 18,2 %). Le bassin de vie n°2 présente le taux le plus bas avec 12,8 % de ces allocataires concernés.

L'étude « approche de la notion de précarité sur le territoire » menée par le Conseil Départemental, d'après les données INSEE, enrichit ces constats.

Globalement, les salaires perçus par les habitants de la communauté de communes sont comparables aux moyennes départementales. Le salaire net moyen n'est inférieur que de 0,8% pour l'ensemble de la population. Toutefois, les ouvriers (-2,9%) et les professions intermédiaires (-2,1%) sont un peu moins bien rémunérés que dans le reste du département.

Toutefois, les revenus moyens sont extrêmement variables entre les communes. Leur histoire économique (anciennes communes industrielles par exemple), leur proximité d'une ville tertiaire, la composition du parc de logements sont autant de facteurs qui influent sur les caractéristiques socio-économiques de la population.

Les communes du sud du territoire ont des faibles revenus médians, en raison notamment de la part importante de retraités au sein de leur population et d'une faible proportion de Catégories Sociaux Professionnelles supérieures au sein de leur population. C'est dans la petite commune de Girmont-Val-d'Ajol que le revenu disponible médian est le plus faible. Par comparaison, il est de 22% inférieur à celui de la commune de Vecoux.

La commune de Remiremont présente un revenu médian assez faible (18 690 €). Il est même inférieur à la moyenne départementale (20 240 €). Autre particularité de la ville, les fortes disparités dans les revenus : 10 % des ménages ont moins de 10 300 € par unité de consommation (1 160 € de moins que le 1er décile départemental) mais 10% des ménages ont plus de 34 660 € (1 420 € de plus que le 9ème décile).

Dans le quartier du Rhumont, un quart des ménages vit avec moins de 10 820 € par Unité de consommation. C'est 2 940 € de moins que pour l'ensemble de la ville de Remiremont. Les ménages aisés sont peu nombreux dans ce quartier : 10 % des ménages ont un revenu supérieur à 24 050 €. Dans l'ensemble de la ville, ce sont près de 30 % des ménages qui dépassent ce niveau de revenu. Le taux de pauvreté atteint 43,5% dans ce quartier, alors qu'il n'est que de 21,8% dans l'ensemble de la commune de Remiremont et 15,3% dans l'ensemble de la communauté de communes.

Dans le quartier du Rhumont, 33,1% des 16-25 ans ne sont ni scolarisés, ni en emploi (19,2% dans l'ensemble de la ville de Remiremont et 17,4% dans la communauté de communes). 28,2% de personnes en emploi ont des contrats à durée déterminée (17,4% dans la commune de Remiremont et 14,5% dans l'EPCI).

Fort logiquement, les indicateurs de prises en charge des populations par les prestations légales sont plus importants dans le quartier du Rhumont que dans le reste de la ville et du territoire. 64,4% des habitants du Rhumont sont couverts par au moins 1 prestation CAF. C'est 48,7% de la population de la ville de Remiremont et 45,2% de celle de la communauté de communes.



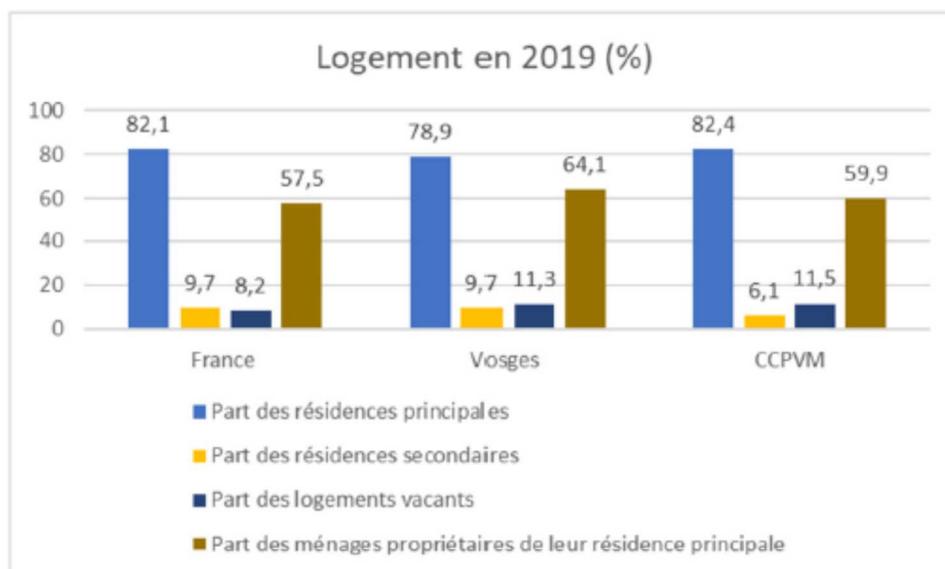


Fiche n°4

[Source des données : INSEE]



Logement



Le département des Vosges et la CCPVM ont une part de logements vacants plus importante que la moyenne nationale. Il en est de même pour la proportion des ménages propriétaires de leur résidence principale. Cependant, la CCPVM reste proche des valeurs du reste de la France sur cet item (59,9% et 57,5%) contrairement au département (64,1%). La part plus élevée des résidences principales sur la Communauté de Communes comme en France, par rapport au département, peut expliquer cette différence sur la propriété.

La CCPVM est, en revanche, nettement en retrait des autres zones géographiques sur la part des résidences secondaires (6,1% contre 9,7%).

Le Logement social :

Un logement social ou HLM est un logement construit avec l'aide de l'État et qui est soumis à des règles de construction, de gestion et d'attributions précises. Les loyers sont également réglementés et l'accès au logement conditionné à des ressources maximales.

Les données 2022 transmises par ARELOR HLM (Association Territoriale des Organismes HLM de Lorraine) font état d'un parc social présent sur chacune des communes mais plus largement à Remiremont (35% du parc de la CCPVM) et St-Etienne-lès-Remiremont.

Elles dressent un **profil des demandes de logements sur la CCPVM** :

Principaux motifs de demandes : logement trop petit (22,6%), logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie (18,04%), logement trop cher (10,7%), logement éloigné du lieu de travail (10,3%), divorce ou séparation (9,9%) ou bien encore rapprochement familial (9,9%).

En 2022, 25,5% des demandes sont en délai anormalement long, ce qui est équivalent au niveau départemental (près des trois quarts datent de 2021).

La demande la plus forte concerne les Type 2 pour 34,8% puis les Types 3 pour 30,9%.

Le demandeur a en moyenne 46 ans contre 45 au niveau départemental.

En 2021, il y a eu 209 attributions (7,5% des attributions départementales). Ce niveau est quasiment équivalent à la période précédente la crise sanitaire. Le délai moyen d'attribution est de 5 mois.

- 17% des attributions concernent des personnes en recherche d'emploi.
- 46% des attributions sont pour des personnes seules (52% au niveau départemental).
- En moyenne, les ménages indiquent percevoir 1 400€ par mois (1590€ dans le département). Le revenu fiscal moyen est de 9 697€. Près de 48% des attributions s'adressent à des ménages dont les revenus sont en dessous de 30% des plafonds PLUS (Prêt Locatif à Usage Social).
- 36% des attributions se concentrent sur Remiremont, 22% à Eloyes, 18% à St Etienne-les- Remiremont et 10% à St Nabord. 90% des logements sont attribués par Vosgelis.

Le logement des jeunes :

Un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT), avec 82 logements, existe à Eloyes depuis l'été 2022 grâce au partenariat entre l'entreprise Mauffrey, la CAF des Vosges et Vosgelis. Il est ouvert aux jeunes entre 16 et 30 ans, sous certaines conditions de ressources, et géré par Adali Habitat. Le taux d'occupation début 2023 de cet équipement restait insuffisant.

A Remiremont, le Pays souhaite racheter une partie des hébergements de l'AFPA pour aménager 20 logements. La gestion reviendrait à la mission locale pour son public et plus largement les jeunes en besoin.



Les aires de grand passage des familles itinérantes et de voyageurs

[Source des données : CCPVM]

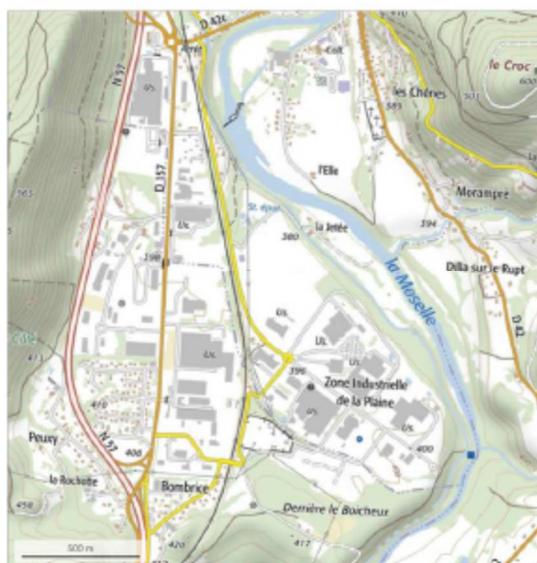
La CCPVM doit réaliser des aires de grands passages sur son territoire, en conformité avec les obligations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage du département des Vosges.

Dans ce cadre, la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales a réalisé deux aires de grands passages :

- L'une sur le territoire de la commune de SAINT-NABORD – lieu-dit « le Bombrice » permettant d'accueillir 200 à 250 caravanes,
- L'autre sur le territoire de la Commune de REMIREMONT – lieu-dit « Champs devant Parmont » permettant d'accueillir 50 à 60 caravanes.

géoportail

Aire de Bombrice



géoportail

Aire de Champ devant Parmont



Le stationnement des familles a surtout lieu durant la préparation des rassemblements régionaux ou nationaux. Cette population est de passage sans chercher à se sédentariser.

La Fédération Médico-Sociale (Fms) est chargée de cet accueil et organise le SAAGV (Service d'Accueil et d'Accompagnement des Gens du Voyage).

Sur le secteur, les familles sédentarisées sont aujourd'hui sur le territoire de Pouxieux (hors CCPVM) et Saint-Nabord.



Fiche n°5

[Source des données : Insee]

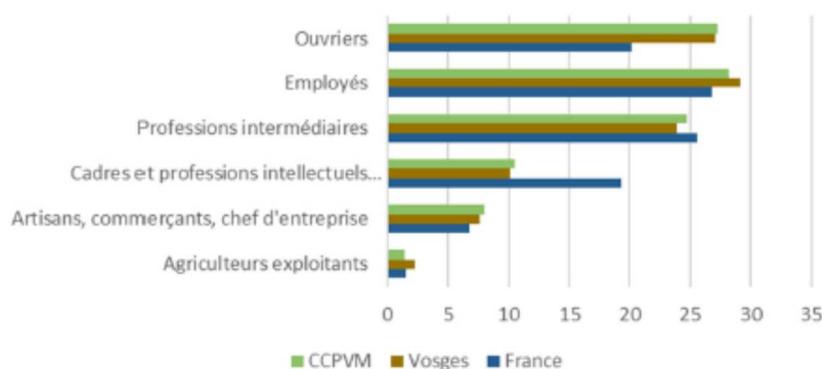
12

Emploi

| | France | Vosges | CCPVM |
|--|--------|--------|--------|
| Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2019 | 71,7% | 74% | 74,4% |
| Taux de chômage des 15 ans et plus en 2019 (au titre du recensement) | 13,4% | 14,6% | 14,2% |
| Part des emplois salariés dans le nombre d'emplois au lieu de travail en 2019 | 86,57% | 87,4% | 88,71% |

- Le taux d'activité mesure le potentiel de travailleurs parmi la population âgée de 15 à 64 ans. Les Vosges et la CCPVM présentent des taux plus élevés que le niveau national mais également un chômage (au titre du recensement) au-dessus de la moyenne.

Emploi par catégorie socioprofessionnelle en % (2019)



Les Vosges et la CCPVM comptent proportionnellement de nombreux employés et ouvriers par rapport à la moyenne nationale. En revanche, peu de cadres dans les Vosges : 10,1 % contre 19,3 % en France.

L'étude « approche de la notion de précarité sur le territoire » menée par le Conseil Départemental, d'après les données Insee ou Pôle Emploi, confirme ces constats.

Selon différentes études, le taux de pauvreté dans ces deux CSP (ouvriers et employés) est trois fois plus élevé que celui des cadres.

Ainsi, sur la communauté de communes, près d'un tiers des ménages appartiennent à des CSP dans lesquelles les revenus sont parmi les plus faibles.

Le bassin romarimontain reste l'un des bassins économiques les plus dynamiques du département. Après ceux d'Epinal et de Saint-Dié-des-Vosges, c'est le 3^e bassin d'emploi du département.

Emploi et activité sur la Communauté de Communes

| | 2008 | 2013 | 2019 |
|-------------------------|---------|---------|---------|
| Nombre d'emplois CCPVM | 14 157 | 13 670 | 13 181 |
| Nombre d'emplois Vosges | 148 289 | 140 146 | 134 139 |

Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2019

- Plus de 13 000 emplois sont disponibles dans les communes de la Communauté de communes, dont 4 emplois sur 10 sont localisés à Remiremont (40,63% des emplois). Comme dans l'ensemble du département, la perte d'emplois se poursuit entre 2013 et 2019 mais à un rythme moins soutenu que la période précédente (2008-2013). 3,6 % des emplois ont été perdus dans la CCPVM (4,6% auparavant). Une diminution importante mais néanmoins plus faible que celle constatée dans l'ensemble du département (-4,3%).

La diminution du nombre d'emplois proposés sur le territoire d'étude ayant été moins importante que la réduction du nombre d'actifs entre 2013 et 2019 (489 emplois de moins entre 2013 et 2019 pour 703 actifs de moins), cela a contribué à la diminution du chômage dans les communes de la CCPVM. Entre 2013 et 2019, le taux de chômage des communes de la communauté de communes est passé de 14,5 à 14,2 %. Le taux de chômage y demeure toujours plus faible que dans les Vosges mais au-delà du national.

Il est à noter l'importance du taux de chômage chez les 15-24 ans. Si numériquement ils ne représentent pas le plus grand nombre de demandeurs d'emplois, ils sont 1 sur 4 à rechercher un emploi. Du fait d'effectifs assez réduits et du caractère périurbain de certaines communes de l'aire d'étude, les variations communales ne sont guère significatives.

De même, les différences entre hommes et femmes sont peu marquées et l'on retrouve toujours un taux de chômage significativement plus fort chez les jeunes (25,1 %).

Ces chiffres ont radicalement changé ces dernières années. En effet, le taux de chômage fin 2022 était de 7,4% au niveau national contre 7,6% pour le département des Vosges. La ville de Remiremont confirme son statut de bassin dynamique avec un chiffre inférieur avec 6,3%. Les jeunes restent davantage concernés avec un taux de chômage de 18%.

Ces éléments seront à approfondir en lien avec l'agence pôle emploi du secteur.

Emploi selon le secteur d'activité en % (2019)



Les périmètres étudiés (CCPVM, Vosges et France) présentent des structures d'emplois par secteur assez différentes. En France, au sein de la CCPVM, le secteur du commerce, des transports et des services marchands est clairement le plus représenté. Dans les Vosges, l'écart est moins net avec les salariés du secteur de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale. A noter également au sein de la CCPVM, une part moins importante dans le secteur de l'industrie que pour les deux autres niveaux.

Focus sur les bénéficiaires de la mission locale du Pays de Remiremont et ses Vallées

La Mission Locale du Pays de Remiremont et de ses Vallées (MLPRV) accueille et accompagne les jeunes âgés de 16 à 25 ans, dans toutes leurs démarches professionnelles et personnelles.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, 1 174 jeunes ont été en contact avec la structure dont 679 vus en entretien par les conseillères/ers de la MLPRV, comprenant 249 primos (jeunes inscrits pour la première fois). Ils se répartissent comme suit : 10% de 16/17 ans, 50% de 18/21 ans, 37% de 22/25 ans et 3% de plus de 26 ans. Remiremont et Saint-Etienne-lès-Remiremont concentrent plus de la moitié des jeunes.

44% sont titulaires du permis de conduire 41% ne sont pas titulaires du permis dont la moitié a engagé la démarche (permis en cours, code obtenu ou non) 1% circule avec un permis 2 roues Seulement 1/3 des jeunes ayant le permis possède un véhicule 45% des jeunes utilisent les transports en commun pour se déplacer Le rayon de mobilité reste limité, pour plus de la moitié, au canton. 1/3 sont prêts à aller au-delà.

284 jeunes ont accédé à 398 situations d'emploi (1 jeune a pu avoir entre 1 à plusieurs contrats dans l'année). On note que ce sont en majorité les femmes qui accèdent à un emploi, contrairement à l'alternance où les hommes sont majoritaires. Les immersions en entreprise sont des stages effectués dans des entreprises soit en amont d'un recrutement soit en découverte de métier pour valider un parcours.

72 jeunes ont signé un CDI, 157 jeunes ont signé un CDD de moins de 6 mois contre 86 pour un CDD de plus de 6 mois. 5 jeunes ont créé leur propre activité.

TOP 3 DES FAMILLES DE METIERS :

Emploi :

1. Commerce/vente et grande distribution,
2. Industrie,
3. Hôtellerie-restauration, tourisme, loisirs et animation.

Alternance :

1. Commerce/vente et grande distribution,
2. Construction, bâtiment et TP,
3. Support à l'entreprise.

Focus sur le quartier du Rhumont qui relève de la politique de la Ville

Les chiffres, cités ci-dessus, masquent des disparités sur l'ensemble du territoire de la CCPVM. Le seul Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) illustre ces écarts que les moyens déployés par l'Etat et ses partenaires tentent d'estomper.

Données pôle emploi 2014 :

Le taux de chômage est de 30,5% pour les femmes et 32,20% pour les hommes contre 23% sur la Ville. Le Rhumont présente une forte problématique de minima sociaux même si elle est moins importante que dans les autres quartiers prioritaires des Vosges.

Des caractéristiques socio-démographiques assez stables (2018) : légère augmentation de la population jeunes, 34% de la population a moins de 25 ans. Des problématiques jeunesse : 33% des 14-25 ans sont sans emploi et ne sont pas scolarisés.



Fiche n°6

15

Éducation

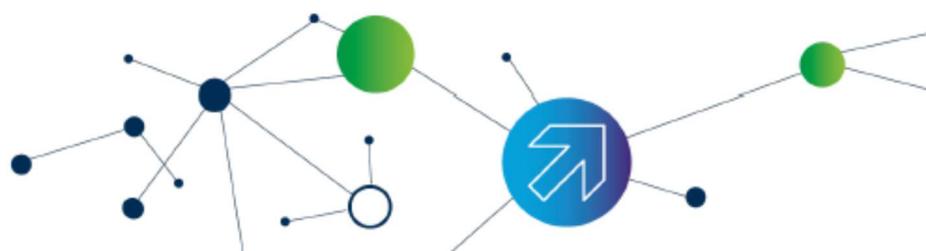
| Commune | École - Âge cible | TPS - PS (2-3 ans) | MS (4 ans) | GS (5 ans) | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 | UUS | Total |
|-----------------------------|--------------------|-----------------------|------------|------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-------|
| Dommartin les Rt | | 24 | 29 | 17 | 23 | 23 | 22 | 22 | 29 | 0 | 189 |
| Eloyes | Les Tilleuls | 0 | 0 | 0 | 33 | 34 | 49 | 34 | 37 | 0 | 187 |
| | Fanny Salmon | 40 | 27 | 33 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 100 |
| Girmont | Les jeunes Pousses | | | | | | | | | 0 | 0 |
| Le Val d'Ajol | Centre | 18 | 25 | 14 | 24 | 18 | 24 | 24 | 33 | 0 | 180 |
| | Sainte Marie | 14 | 10 | 10 | 11 | 13 | 12 | 16 | 9 | 0 | 95 |
| Flombières les Bains | Alfred Renauld | 15 | 9 | 17 | 8 | 16 | 17 | 20 | 20 | 0 | 122 |
| Remiremont | Saint Romaric | 24 | 6 | 15 | 12 | 18 | 24 | 21 | 17 | 0 | 137 |
| | Jules Ferry | 11 | 14 | 18 | 18 | 24 | 28 | 30 | 27 | 0 | 170 |
| | La Maix | 20 | 19 | 24 | 18 | 14 | 20 | 18 | 26 | 0 | 159 |
| | Révillon | 9 | 5 | 6 | 9 | 15 | 20 | 25 | 11 | 0 | 100 |
| | Rhumont | 21 | 13 | 12 | 5 | 15 | 13 | 19 | 17 | 0 | 115 |
| Saint Amé | Evelyne Sullerot | 14 | 19 | 14 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 47 |
| | Les Bruyères | 0 | 0 | 0 | 16 | 18 | 0 | 0 | 0 | 6 | 40 |
| Saint Etienne | Les Tilleuls | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 22 | 19 | 22 | 0 | 63 |
| | Seux | 6 | 6 | 8 | 10 | 2 | 4 | 8 | 8 | 0 | 52 |
| | Fossard | 0 | 0 | 0 | 24 | 23 | 12 | 28 | 25 | 0 | 112 |
| Saint Nabord | La tortue bleue | 35 | 30 | 28 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 93 |
| | Les Herbures | 28 | 16 | 14 | 17 | 22 | 12 | 18 | 17 | 0 | 144 |
| | Les Breuchottes | 19 | 18 | 20 | 18 | 20 | 17 | 23 | 24 | 0 | 159 |
| Vecoux | Les Sources | 3 | 5 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 16 |
| | Les Colibris | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | | 301 | 251 | 258 | 246 | 275 | 296 | 325 | 322 | 6 | 2280 |

Répartition des élèves de la CCPVM en 2022

Il est à noter que les effectifs totaux en 2019 étaient de 2 624 élèves contre 2 280 en 2022 soit une baisse de 344. Cette diminution concerne globalement l'ensemble des classes et des écoles.

Demandes des parents d'élèves :

Les parents font remonter régulièrement en Mairie, notamment, la lourdeur administrative que représente la complétude des fiches d'inscription en x exemplaires pour l'école, les accueils de loisirs périscolaire, extrascolaire en chaque début d'année.



Focus sur le programme de Réussite Educative

Volet éducatif du contrat de ville porté par le CCAS de Remiremont pour le suivi des jeunes en primaire, collège et lycées scolarisés à Remiremont (Quartier QPV) avec une coordinatrice et une référente PRE pour les suivis en lien avec les familles et les différents partenaires sociaux.

Le Programme de Réussite Éducative a été mis en place pour les enfants entre 2 et 16 ans scolarisés en en territoire « politique de la ville », il s'agit ici du quartier de Rhumont.

L'enfant et pas seulement l'élève est concerné, par conséquent aussi hors temps scolaire. Il s'agit de repérer les difficultés de manière globale et les analyser pour mettre en place une réponse individuelle propre à chaque situation.

Dans ce cadre, l'équipe pluridisciplinaire de réussite éducative est l'instance de réflexion locale sur la solution individuelle à proposer à l'enfant et sa famille. Elle est composée d'intervenants variables et travaille dans un cadre réglementé (charte de confidentialité, informations non nominatives...) qui protège enfants et professionnels.

Actions collectives (d'aide à la parentalité par exemple) et actions individuelles (accompagnements personnalisés divers, du type accompagnement dans un centre de soins ou pour une activité de loisir) peuvent être financées par le PRE, aidé par les partenaires tels que la Ville de Remiremont, le Centre social, le Conseil Départemental et différentes associations ou organismes.

Scolarité des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs : Développer l'information et le dialogue

Un document d'information remis aux familles, dès leur installation, indique les établissements scolaires de référence, les procédures d'inscription et les possibilités de recours, les dispositifs de soutien et d'accompagnement éducatif, les activités périscolaires et identifie le médiateur scolaire et les personnes chargées de l'accueil des familles et du suivi de la scolarité des élèves dans les établissements et les écoles.

La continuité scolaire commence par la mise en place d'un livret d'accueil pour la scolarité en maternelle puis du livret scolaire et du LPC pour les élèves régulièrement inscrits.

Une fiche de suivi de scolarité précisant la date d'arrivée et de départ de chaque école ou établissement fréquenté ainsi que le niveau de classe suivi facilite la cohérence dans la prise en charge pédagogique des élèves et permet aussi de vérifier la régularité de leur scolarité. Elle est transmise par la famille d'établissement en établissement, le chef d'établissement ou directeur d'école en conserve une copie.

Des dispositifs sont élaborés localement en vue de faciliter la scolarisation au collège (identifications des élèves, dialogue suivi avec les parents, journées de visite du collège, pré-inscriptions, etc.).

Il est à la fois indispensable que soit assurée la continuité des apprentissages, quels qu'en soient les modes, et que les outils d'apprentissage (cahiers, documents) soient conservés par l'élève et constituent un support de communication lors de son arrivée dans une nouvelle école ou un nouvel établissement.

On veillera essentiellement à la cohérence de son parcours, notamment pour ce qui concerne l'affectation dans un niveau (dans une classe correspondant à sa classe d'âge). La qualité du suivi et l'évaluation immédiate sur la base des productions d'élèves sont des réponses à l'itinérance.

| Forces | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des locaux périscolaires à St Amé. • Un poste d'enseignant « ruralité » supplémentaire à Plombière les bains. • Organisation de café parents, débats au sein des écoles (Rhumont et Jules Ferry) • Perspective pour les collèges de passer en tout numérique. • Une trentaine d'enfants scolarisés en Très Petite Section. | <ul style="list-style-type: none"> • Remise en cause du busing • Fermeture du Collège du Val d'ajol à la rentrée 2022-2023. • Montée de la violence au collège et du harcèlement scolaire qui prennent des proportions inédites sur le territoire (constat des élus). |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • Projet de lotissement à Eloyes et regroupement des deux écoles maternelles. • Une école alternative au Girmont Val d'Ajol. • Commercialisation du lotissement « plein soleil » à St Nabord. • Agrandissement du lotissement « Les champs ramés » à Dommartin les Remiremont. • Développement du Document Unique d'Informations Partagées (DUIP) expérimenté en 2017 par la commune de St Nabord et les écoles navoiraudes. • Création d'une association qui étudie notamment la possibilité d'un Collège « alternatif ». • Montage d'actions pour répondre aux violences (cf faiblesses) en concertation avec les partenaires dont les travailleurs sociaux scolaires. | <ul style="list-style-type: none"> • Menace de fermeture de l'école des Sources à Vecoux. • Retrait de poste à envisager et remis en cause du busing à Remiremont. • Fermeture d'une classe maternelle à st Amé sur l'année 2021-2022. • Menace de fermeture d'une classe à Saint-Etienne-lès-Remiremont. • Inquiétude des parents relative au collège 4.0 et sur le coût que cela représentera pour eux. |





Fiche n°7

18

Parentalité

Les offres d'accompagnement s'organisent principalement autour de l'offre de service de travail social, d'actions collectives de soutien à la parentalité financées dans le cadre des dispositifs tels que les Réseaux d'Écoute, d'Accompagnement et d'Appui à la Parentalité (Reaap), les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (Clas) et les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (Laep).

Certaines autres offres répondent à des problématiques parentalité spécifiques. C'est le cas notamment des services de médiation familiale ou encore des espaces de rencontre.

| Offre de service | Objectifs | Public | Opérateurs sur la CCPVM |
|---|---|--|--|
| Offre de service de travail social - offre individuelle | Pour les travailleurs sociaux du Conseil Départemental, prévention et protection de l'enfance, insertion, logement, autonomie des personnes âgées, autonomie des personnes handicapées. | Tout public. | Maison de la Solidarité de la Vie Sociale (Msvs). Accompagnement et prise en charge ASE Conseil Départemental TISF : 7 familles, 31 enfants Aide Educative en Milieu Ouvert : 24 familles, 47 enfants Aide Educative à Domicile : 10 familles, 14 enfants Enfants confiés à l'ASE : 20 familles, 31 enfants. Protection Maternelle et Infantile (Pmi). Centre de Planification et d'Éducation Familiale. Centre de Santé Sexuelle. |
| | Pour les travailleurs sociaux de la Caf, soutien aux familles confrontées à un événement de la vie : séparation, décès d'un enfant, décès du conjoint, naissance, indécence du logement, impayés de loyers. | Familles avec enfant relevant du régime général. | Caf - 143 interventions sociales dont 83 à la suite de la séparation du couple. |
| | Pour les travailleurs sociaux de la Mutualité Sociale Agricole, soutien en cas de rupture professionnelle et/ou familiale. | Tout public relevant du régime agricole. | Mutualité Sociale Agricole (Msa). |

| Offre de service | Objectifs | Public | Opérateurs sur la CCPVM |
|---|--|--|--|
| Appels à Projets Parentalité Reaap et Loisirs en famille | Conforter les compétences parentales par l'écoute et l'accompagnement des familles. | Parents. | Le Centre Social de Remiremont, la ludothèque, les jardins en terrasse, les jeunes pouss', Ctps, Agaci. |
| Clas Accompagnement à la scolarité | Contribuer à la réussite scolaire. Renforcer l'implication des parents. Renforcer les relations parents école. | Enfants scolarisés. | Association des Usagers du Centre Social (70 enfants principalement du quartier du Rhumont). Nouveau projet depuis 2021 qui permet de mieux accompagner les parents dans la scolarité de leurs enfants. Accompagnement numérique. |
| Aide aux devoirs | Contribuer à la réussite scolaire. | Enfants scolarisés. | Pep Lor'Est Avsea « Coup' de pouce » (Collège Charlet à Remiremont notamment). École Ste Marie au Val-d'Ajol. |
| Laep | Socialisation de l'enfant. Échanges entre parents. Une demi-journée par semaine. | Parents Enfants de moins de 6 ans non scolarisés. | Service gratuit et anonyme porté par le Conseil Départemental « La Balançoire » en partenariat avec le Cmp (8 familles différentes en moyenne par séance originaires de Remiremont et communes limitrophes). |
| Médiation familiale | Préserver les liens familiaux au sein d'une famille en cas de séparation, conflits intergénérationnels. | Membres d'une même famille vivant un désaccord (couples séparés, parents / ados...). | Adavie sur Rdv à Épinal (pas de problématique liée à la mobilité relevée). 12 rendez-vous en 2020 pour un premier entretien et 4 mesures menées. Groupes de paroles pour enfants de parents séparés, familles recomposées (Pep Lor'Est). |
| Espaces rencontres | Renouer des liens familiaux avec le parent non gardien dans un lieu neutre et sécurisé en présence d'un professionnel. | Parent non gardien et son enfant, grands parents. | Adavie à Épinal sur Rdv (sur décision du Juge aux Affaires Familiales - Jaf). Conseil Départemental sur décision du juge des enfants dans le cadre d'un accompagnement Aide Sociale à l'Enfance. |

| Offre de service | Objectifs | Public | Opérateurs sur la CCPVM |
|--|---|---|---|
| Aide à domicile | Soutien temporaire à domicile dans les tâches quotidiennes et/ou prise en charge des enfants suite à un évènement qui vient perturber l'équilibre familial. | Familles confrontées à un évènement (grossesse, naissance, décès, maladie, rupture familiale, famille nombreuse, insertion). | Adavie sur les communes de Remiremont et St-Etienne-lès-Remiremont. Admr pour les autres communes de la CCPVM. |
| Réseau parentalité | Tout au long de l'année, coordonner, développer et animer les actions menées sur le territoire de Remiremont et de ses vallées. La communication réalisée avec l'appui d'un professionnel permet de mieux communiquer et être davantage efficace. | Toutes les familles. | Caf, Conseil Départemental, élus, associations, Établissement d'Accueil du Jeune enfant, Relais Petite Enfance, médiathèques, structures sociales et médico-sociales, MJC Le Val d'Ajol. |
| Actions éveil et soutien à la parentalité | Aider à construire des réponses concrètes dans le but de faciliter le quotidien des familles. Offre éducative sur le net. | Parents d'un enfant de moins de 7 ans. Familles | Le Conseil Départemental par délégation à la Fms. Un promoteur du Net Parentalité à Remiremont depuis 2021 (Référente familles du Centre social de Remiremont et Conseil Départemental) |
| La Maison des Adolescents (Mda) | Accueillir, écouter, conseiller, orienter les jeunes et leur famille, proposer un suivi individuel, des actions collectives, favoriser la mise en réseau des acteurs. | Jeunes, parents professionnels. | Antenne Mda à Remiremont 8 bis Place Jules Méline ouverte le jeudi de 10 à 17h. Portée par l'Avsea. |
| Dispositif « Devoirs faits » | « Devoirs faits » est un temps dédié, en dehors des heures de classe, dans l'établissement, pendant lequel l'élève effectue les devoirs demandés par ses professeurs. | Collégiens volontaires sur autorisation de la famille. L'élève volontaire en situation de handicap peut bénéficier du dispositif. | Chaque établissement lance le programme en fonction de ses propres modalités, du contexte et de ses moyens. Pour la Ccpvm sont identifiés le Collège Le Tertre, le Collège Charlet de Remiremont. |

Focus sur le réseau parentalité de Remiremont et ses vallées

Créé en 2013, il concerne le territoire des cantons de Remiremont, du Val d'Ajol, de Saulxures sur Moselotte et de Le Thillot.

En 2022 : plus de 44 structures répertoriées sur le site internet, de nouvelles structures régulièrement, plus de 150 personnes. Une couverture large du territoire : actions sur le Val d'Ajol, Vecoux, Saint-Nabord, Remiremont, Saint-Amé (à venir : Eloyes et Dommartin-lès-Remiremont). Intervention du réseau parentalité lors de la présentation de la CTG aux élus à Saint-Etienne-lès-Remiremont.

Le réseau est coordonné et animé depuis 2015 par la référente famille du centre social de Remiremont en lien avec l'Association des Usagers (AUCS) et la déléguée insertion du Conseil Départemental.

Les actions :

- Elles se concrétisent sous plusieurs formes : des café-parents, des tables rondes, des conférences, un forum à destination des familles tous les deux ans, des rencontres interprofessionnelles, des formations de partenaires, un annuaire des opérateurs, une page facebook, un site internet en construction....
- Elles sont réalisées grâce à la mobilisation de tous et des mises à dispositions, personnels institutionnels et associatifs, bénévoles, salles mises à disposition par les collectivités, soutien des services communication institutionnels. Il s'agit donc de mutualiser un maximum les moyens pour limiter les coûts et offrir des prestations de qualité aux et pour les familles.

Rapprochement avec les associations locales avec la participation au forum des associations : aller à la rencontre des associations de parents d'élèves par exemple afin de toucher un maximum les familles.

Réflexion dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) concernant l'opportunité de mettre en place une Maison des familles sur le Pays.

Création d'un livret des partenaires durant le confinement pour accompagner les professionnels et les élus.

En 2021, la CAF des Vosges soutient les CLAS à hauteur de 19 875,41€ (QPV de Remiremont).

| Forces | Faiblesses |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Un réseau parentalité sur Remiremont et ses vallées qui favorise l'interconnaissance entre professionnels et met en œuvre des actions partenariales à destination des familles. • Un Centre Social avec une référente famille animatrice et coordinatrice du réseau. • Un Lieu d'Accueil Enfants Parents très dynamique porté par le Conseil Départemental. • Une mobilisation forte d'acteurs autour de l'accompagnement à la scolarité et de bénévoles sur la question de la réussite scolaire et l'aide aux devoirs. | <ul style="list-style-type: none"> • Des services et des acteurs sur le territoire peu ou mal connus des familles. • Difficultés à impliquer les familles dans le réseau parentalité. • Difficulté à impliquer les élus dans le réseau parentalité. • Zones non pourvues à l'accompagnement à la scolarité en dehors du QPV et de Remiremont. • Les familles sont parfois difficiles à mobiliser sur les actions. |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser la Ctg pour renforcer la mobilisation autour du réseau parentalité (mobilisation d'élus, maintien et développement de la dynamique inter partenariale en place, favoriser l'implication des familles, développer les actions à destination des familles, renforcer l'animation et la coordination du réseau). • S'appuyer sur les structures locales pour l'organisation d'événements ou d'activités. • Réflexion autour d'un projet de Maison de la Famille dans le cadre d'un diagnostic porté par le Pays de Remiremont et ses Vallées. | <ul style="list-style-type: none"> • Médiation familiale : la non-gratuité semble un obstacle pour certaines familles à utiliser le service même si la participation demandée est modique. • Non recours aux services existants par manque d'informations. • Décrochage scolaire. |

Constat-Bilan à l'issue de la précédente CTG :

Les acteurs locaux ont fourni beaucoup d'effort (en particulier sur l'animation du réseau parentalité) pour améliorer l'offre à destination des familles.

Ce travail doit se poursuivre avec une participation encore plus large des partenaires, des élus et une implication des familles afin d'assurer une véritable démarche globale.



Fiche n°8

[Source des données : Caf, Imaje et opérateurs]



Enfance Jeunesse

Cette thématique couvre les enfants et les jeunes jusque 18 ans.

L'enfance

La petite enfance concerne les enfants de moins de 6 ans.

Des équipes professionnelles du Conseil Départemental chargées de la Protection Maternelle et Infantile - PMI - assurent le suivi des futures mamans et des enfants jusqu'à l'âge de 6 ans dans les permanences médico-sociales, dans les lieux de garde ou à domicile. Ces équipes sont aussi responsables de l'agrément des assistants maternels et familiaux et du suivi des structures d'accueil collectives. De plus, elles organisent la formation obligatoire des assistants maternels.

Sur la Communauté de Communes 47,20% des enfants de moins de 6 ans ont moins de trois ans et sont susceptibles d'avoir besoin d'un mode de garde.

Après Remiremont qui compte 289 enfants de moins de 5 ans en 2020, ce sont les communes de St Etienne (244), St-Nabord (172), Eloyes (169) et le Val d'Ajol (141) qui concentrent le plus de jeunes enfants. C'est à Girmont val d'Ajol (4) et à Vecoux (19) que le nombre de moins de cinq ans est le plus faible.

355 familles biparentales ou monoparentales actives occupées ont au moins un enfant de moins de 3 ans soit 61% des familles en 2020.

Le principal indicateur « petite enfance » est le taux de couverture : c'est un indicateur qui permet de mesurer la tension entre l'offre et la demande de places en accueil individuel ou collectif.

Sur la CCPVM, le taux de couverture petite enfance est de 79.20% alors que la moyenne départementale est de 67.2 % en 2020.

L'offre d'accueil individuel

L'accueil individuel est assuré par les assistants maternels, à leur domicile ou au sein d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM).

Le soutien à l'offre d'accueil individuel se fait essentiellement par le déploiement du service de Relais Petite Enfance sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique) l'ordonnance N° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles a renommé les « relais assistants maternels » par « Relais petite enfance ».

Il s'agit d'un lieu ressource pour les familles et les assistants maternels où :

Les assistants maternels peuvent être conseillés sur la législation, liée à leur métier, se rencontrer et échanger sur leurs expériences professionnelles.

Les parents et futurs parents sont aidés dans la recherche d'un mode d'accueil et dans leurs démarches administratives d'employeurs.

Les enfants bénéficient d'animations avec leur ASM.

Ce service contribue ainsi à la professionnalisation des assistants maternels indépendants et fait de l'offre d'accueil individuel une alternative intéressante et crédible à l'offre d'accueil collectif que les familles ont d'emblée tendance à privilégier.

La Communauté de Communes gère un Relais Petite Enfance (RPE) depuis juillet 2016.

Les RPE ont été créés par la branche Famille dès 1989, en complément des aides versées aux familles pour l'embauche d'un assistant maternel. La volonté était alors de créer un service de proximité visant à l'amélioration de la mise en relation des parents et des assistants maternels agréés, la lutte contre le travail illégal, la rupture de l'isolement des assistants maternels, la valorisation de l'activité et l'amélioration de la qualité de l'accueil proposé par les assistants maternels. Depuis l'origine, les missions des RPE s'inscrivent en complément des compétences des services de la protection maternelle et infantile (agrément, suivi et formation initiale des assistants maternels). Les RPE ont une forte capacité à s'adapter aux spécificités et aux besoins des territoires. Les missions dévolues aux RPE dans une logique d'offre globale comportent une double entrée :

Du côté des familles, il s'agit de mieux les informer sur l'ensemble des modes d'accueil sans opposer l'accueil individuel à l'accueil collectif et de les accompagner dans le choix de l'accueil le mieux adapté à leurs besoins.

Du côté des professionnels, il s'agit d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants, de renforcer l'attractivité du métier d'assistant maternel et de participer à leur professionnalisation tout autant que des gardes d'enfants à domicile.

Sur le périmètre intercommunal 169 assistantes maternelles agréées (y compris celles des Mam) ont pratiqué leur activité au moins un mois dans l'année.

- 142 assistantes maternelles agréées pratiquaient leur activité au 31/12/2020.
- 134 assistantes maternelles du territoire ont fait appel aux services du RPE en 2020 soit en participant aux activités soit en sollicitant des informations par téléphone.
- 50 (29.6%) d'entre elles sont âgées de plus de 55 ans, en 2020, ce qui peut expliquer en partie le fait qu'elles ne gardent pas le « maximum » d'enfants. La moitié d'entre elles sont donc susceptibles de partir à la retraite dans la décennie à venir.
- 502 enfants ont été accueillis en 2020 dont 316 de moins de trois ans soit 58.51%.

Rencontre et échanges avec une animatrice du Relais Petite Enfance

En mai 2019 le Relais Petite Enfance a déménagé. Il se situe désormais dans l'ancienne antenne de la médiathèque, à côté de la mairie de Saint Etienne Lès Remiremont. Le bâtiment, uniquement dédié pour le RPE comporte : 3 bureaux, des sanitaires, une salle d'attente, un local de stockage et une salle de réunion/cuisine.



| RAM (données EPCI) | Bassin 1 | Bassin 2 | Bassin 3 | EPCI |
|------------------------------------|--|--|---|---|
| Sites accueil téléphonique | | | | 1 |
| Sites animations | <p>Remiremont : Maison des associations, 8 bis place Jules Méline, Dojo Paul Doumer, Médiathèque, place Jules Méline, EHPAD Léon Werth, 12 avenue Julien Méline, Ludothèque, Espace du Belvédère, 4 rue des étangs baguettes.</p> | <p>Eloyes : Salle de convivialité, 8 bis rue Charles de Gaulle, EHPAD, 13 rue Charles de Gaulle, Micro-crèche, la Petite Cabane, 14 rue de la Moraine, Médiathèque, 5 rue Charles de Gaulle, Saint-Amé : Salle « les Kyriolés » 21 A Grand rue, CLSH, salle n°2, 6 chemin du Bouvrot, EPHAD hôte fleuri, chemin de petinchamp, Saint-Nabord : Salle Lorraine, Centre Socio-culturel et Médiathèque.</p> | <p>Plombières-les-Bains : Salle polyvalente de Ruaux, 316 Grand rue Val d'Ajol : Ludothèque « un air de jeux », Espace art et culture, 4 place de l'hôtel de Ville, Dojo, rue des œuvres, salle 1er étage bâtiment des Epinette, 8 place de l'hôtel de Ville, Médiathèque, 4 place de l'hôtel de Ville.</p> | <p>L'ensemble des communes de la CCPVM propose la mise à disposition d'un bureau si besoin pour réaliser des rendez-vous. Siège du RPE : Place de l'Hôtel de ville 88200 Saint-Etienne-lès-Remiremont</p> |
| Nombre ETP | 1 | 0,7 | 0,8 | 2,5 |
| Qualification animatrice(s) | BDE ES | DE EJE | DE CESF | |
| Partenaires (Eaje, médiathèque...) | Réseau petite enfance de Remiremont, ludothèque Remiremont, médiathèque, école de musique, mairie de Remiremont, Greta. | Médiathèques, micro-crèche, EPHAD, Mairies et école de musiques. | Mairies, école de musique, ludothèque du Val-d'Ajol. | Réseau parentalité « Remiremont et ses Vallées », CTG (comité technique), CAF et Conseil Départemental des Vosges. |

En 2021, la CAF soutient le fonctionnement du RPE au titre de la prestation de service à hauteur de 60 412.31€ et au titre de la prestation de service enfance du CEJ à hauteur de 44 227.58€.



Focus sur les Maisons d'assistants maternels (MAM)

Créées par la loi du 9 juin 2010, les Maisons d'assistants maternels (MAM) représentent à la fois un nouveau mode de d'accueil individuel de la petite enfance et une nouvelle modalité d'exercice du métier d'assistants maternels. Pour les professionnels, les MAM offrent de nombreux avantages liés au travail en équipe, à la lutte contre l'isolement ou à la sous-activité, à la séparation matérielle du domicile et du lieu de travail. Pour les parents, les MAM offrent une prise en charge personnalisée de l'enfant, tout en leur faisant bénéficier de la richesse d'un accueil associant d'autres professionnels. Pour les enfants, l'accueil en MAM favorise la socialisation (apprentissage des règles de vie en société) et l'intégration au sein d'un petit groupe d'enfants, d'âges différents. Pour autant, la création et le fonctionnement des MAM doivent respecter un certain nombre de règles et de conditions, afin de garantir la viabilité du projet d'une part, ainsi que le développement, le bien-être et la sécurité des enfants, d'autre part. Notons que la création d'une MAM ne vient pas à augmenter le taux de couverture des modes de garde quand les professionnels étaient auparavant agréés à leur domicile.

Au niveau tarification, les MAM n'émargent pas à la Prestation de service unique. Le parent reste employeur de l'assistant maternel et peut-être bénéficiaire d'un soutien financier CAF (Complément MODE de garde – CMG).

Dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles, les MAM bénéficient d'un accompagnement coordonné PMI/CAF : suivi personnalisé du projet au fonctionnement (charte de qualité, aides spécifiques financières...).

Le territoire compte 7 Maisons d'Assistants Maternelles proposant au total 92 places d'accueil. Elles se situent sur les Communes de Remiremont, Saint-Etienne-lès-Remiremont, Saint-Nabord, Plombières-les-Bains, Vecoux, Eloyes, Le Val d'Ajol.

L'accueil collectif

Multi-Accueil Maxonrupt

Le Multi-accueil de MAXONRUPT bénéficie d'un agrément de 50 places pour les enfants de 0 à 6 ans et propose un accueil régulier, occasionnel et d'urgence pour les familles.

Cet accueil fonctionne toute l'année du lundi au vendredi de 7 h 15 à 19 h 15 et ferme durant cinq semaines (1 semaine au printemps, une à Noël, 3 semaines en été et quelques ponts durant l'année).

Au total 19 personnes sont embauchées, 13 personnes encadrent les enfants. La structure n'a pas recours aux emplois aidés.

En 2022, 42 demandes ont été étudiées ; la majorité de ces demandes proviennent du bassin de vie N° 1 (Remiremont) et N° 2 (St Etienne les Remiremont, St Nabord, Eloyes, St Amé) et sont des demandes d'accueil à temps plein. 26 places soit 62 % des demandes ont été retenues.

118 accueils relevés en 2022 ; 112 sont issus de la CCPVM et 06 des communes voisines (Rupt sur Moselles, Jarmenil, Basse sur le Rupt, Pouxoux, le Syndicat).

Sur ses 118 inscrits, la majorité sont présent à temps plein (45%).

| Types d'accueil | Nombres d'inscrits | Pourcentage sur les inscrits |
|----------------------|--------------------|------------------------------|
| Temps partiel | 13 | 11% |
| Régulier temps plein | 53 | 45% |
| Occasionnel | 28 | 23.7% |
| Temporaire | 3 | 2.5% |
| Périscolaire | 18 | 15.2% |
| Urgence | 1 | 0.8 % |

La Micro-Crèche « La P'tite Cabane » Eloyes

À la suite de la difficulté de répondre aux demandes des familles sur le secteur, et aux résultats du diagnostic « petite enfance » réalisé par la CAF ; le développement de l'accueil collectif a été décidé par les élus. La création d'une micro-crèche et le déplacement du siège du RPE, sur la Commune de ELOYES, est effectif. L'ouverture de la micro-crèche permet de proposer douze places supplémentaires aux familles.

La micro-crèche a ouvert ses portes le 2 janvier 2021. Elle a tout d'abord bénéficié d'un agrément de 10 places puis de 12 places en janvier 2022 pour les enfants de 0 à 6 ans. Les enfants prioritaires accueillis en périscolaires sont ceux de moins de 3 ans car ils ne peuvent être accueillis dans les centres aérés.

Cet accueil fonctionne toute l'année du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et ferme durant 5 semaines (1 semaine au printemps et à Noël et 3 semaines en été).

En 2021, lors de l'ouverture, 8 pré-inscriptions ont été traitées. 7 familles résidaient à Eloyes et une à St Etienne les Remiremont. La micro-crèche a accueilli également des enfants qui se trouvaient déjà à la crèche de Remiremont dans l'attente de l'ouverture de la micro-crèche.

20 enfants ont été inscrits en 2021 dont 2 enfants hors communauté de communes (Le Syndicat et Arches). Ces 2 enfants sont des accueils occasionnels. 13 enfants inscrits en réguliers, 6 en occasionnels et 1 en temporaire.

La majorité des demandes proviennent de familles résidents à Eloyes. Une famille vient de St Etienne et une autre de St Nabord.

Pour 2023, une augmentation d'agrément a été demandée à la Pmi. Celle-ci a été acceptée. La micro-crèche va devenir une petite crèche de 20 places.

Autres structures :

La commune du Val d'Ajol a signé une convention avec le multi-accueil de Fougerolles en Haute Saône. En effet, les déplacements de la population ajolaise s'orientent naturellement vers ce département. Le multi-accueil est agréé pour 25 places et 5 enfants du Val d'Ajol ont fréquenté cette structure en 2021. La Directrice note une baisse des inscriptions ajolaises à la suite de l'ouverture de la Maison des Assistantes Maternelles en 2016.

L'entreprise Mauffrey Academy a ouvert le 14 février 2022, une crèche d'entreprise semi-plein air, gérée par la société Babilou. Elle bénéficie d'un agrément de 18 places pour les enfants de 0 à 6 ans.

Cet accueil fonctionne du lundi au vendredi de 7 h 00 à 19 h 00 et ferme durant 4 semaines (1 semaine en fin d'année et 3 semaines en été) et 2 jours (journées pédagogiques).

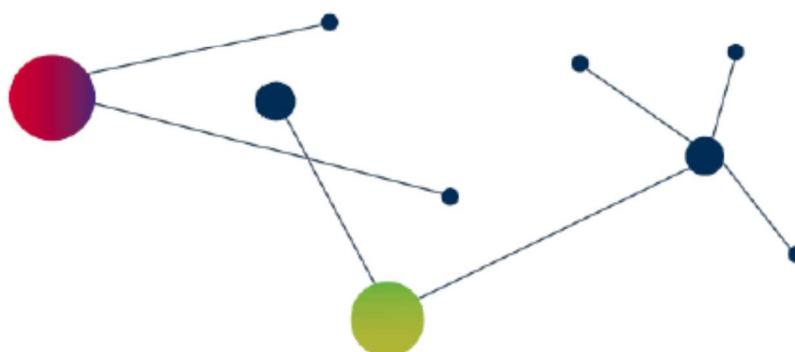
En 2021, la Caf soutient la petite enfance (crèche, micro-crèche et crèche de Fougerolles) sur la CCPVM à hauteur de 421 131,60 €.



| Forces | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Une offre de service accueil collectif centrale et accessible à Remiremont notamment pour les bassins n°2 et 1 qui concentrent une grande partie des enfants de moins de 3 ans. • Du personnel pérenne au sein du multi accueil et l'investissement de ce dernier. • Création de la crèche d'Eloyes (12 places, évolution à 20 places en janvier 2023). • Une convention Val d'Ajol / Fougerolles qui permet un accès à l'accueil collectif sur cette partie du territoire enclavée et démunie d'accueil collectif. (A revoir avec eux) • Des partenariats riches et bien ancrés qui concourent à la qualité des actions. • Une compétence petite enfance communautaire et le développement du Relais Assistantes Maternelles sur tout le territoire. • Changement de locaux du RPE. • Création de la Crèche de Mauffrey (entreprises). • Accompagnement individuel dans le cadre de l'insertion qui permet aux parents seuls de lever petit à petit les freins à l'insertion sociale et professionnelle. | <ul style="list-style-type: none"> • 29,6% des assistantes maternelles âgées de plus de 55 ans. • Peu de données sur l'accueil d'enfants porteurs de handicap (voir avec les organisateurs directement) • Un multi-accueil existant dans des locaux classés qui ne permettent pas tous les aménagements logistiques idéals. • Pas d'observatoire permettant de mesurer la tension entre l'offre individuelle et l'offre collective. |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • Garderie sociale en réflexion sur le quartier du Rhumont (Centre Social). • Référentiel Relais Petite Enfance (RPE). | <ul style="list-style-type: none"> • Risque de tension entre offre et demande. Une part de parents et notamment de femmes plus « actifs » que la moyenne départementale et un nombre de famille monoparentale à ne pas négliger. |

Constat-Bilan à l'issue de la précédente CTG :

L'offre de service d'accueil collectif sur le territoire s'est développée avec la création d'une micro-crèche et d'une crèche d'entreprise. Sur l'accueil individuel, le déménagement des locaux du RPE conforte les conditions de travail. Le nombre des familles monoparentales et le vieillissement des assistants maternels restent des éléments à prendre en compte dans les réflexions à venir.





La jeunesse

La jeunesse concerne les enfants de plus de 6 ans jusque 18 ans.

Définition de l'accueil de loisirs sans hébergement

Un accueil de loisirs sans hébergement permet aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle en leur proposant un mode d'accueil pour leurs enfants de 3 à 17 ans sur différents temps :

- L'accueil périscolaire se déroule en période scolaire, le mercredi est compris comme un temps périscolaire ;
- L'accueil extrascolaire se déroule pendant les vacances scolaires.

L'organisation de l'activité jeunesse sur la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales :

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales n'a pas la compétence jeunesse ; chaque commune organise ses accueils périscolaires et extrascolaires.

Activité jeunesse :

En 2022, on compte treize gestionnaires d'activités dont sept associatifs et 6 communaux.

Les capacités d'accueil

Accueil périscolaire en 2021

Le bassin de vie n°2 concentre le plus d'enfants de 6 à 11 ans et a accueilli 722 enfants dont 24 enfants en situation de handicap.

Les bassins de vie n°1 a accueilli 853 enfants et le bassin de vie n°3, 276 enfants. (Sur la Commune du Val d'Ajol, pour l'année scolaire 2021/2022 169 inscrits sur 182 élèves à l'école du centre. Entre 75 et 117 repas par midi. La Commune accueille les enfants du Girmont).

Accueil extrascolaire (pendant les vacances scolaires et les mercredis sans école)

En matière d'extrascolaire le bassin n° 2 a accueilli 588 enfants dont 38 enfants en situation de handicap. Le bassin de vie n° 1 en a accueilli 538 dont 120 en situation de handicap et le bassin de vie n° 3, 331 enfants. (Sur la Commune du Val d'Ajol, pour l'année 2021/2022 mercredis et petites vacances 3-10 ans : 103 inscrits dont 20 à 35 présents par journées ouvertes. Ouverture des ACM dès la scolarisation depuis septembre 2021 ; réponse à une forte demande : fréquentation importante des 3-6 ans soit 40 sur 143 inscrits. Et pour les ACM d'été 114 inscrits dont 30 à 68 enfants présents sur les jours d'ouverture.

L'accueil adolescents :

Une offre de ce service pour les adolescents existe sur la Commune de Remiremont, de Saint-Nabord et sur la Commune de Le Val-d'Ajol. Les accueils de loisirs de Saint-Etienne-lès-Remiremont et Plombières-les-Bains ne proposent pas d'accueil pour les adolescents de 12/17 ans.

Sur la Commune de Le Val d'Ajol (ados 11-14 ans) : 51 inscrits dont 12 à 24 présents l'après-midi.

30 adolescents ont été accueillis sur l'accueil adolescents organisé par l'Association des Usagers du Centre Social de Remiremont.



Les tarifs

Les tarifs pratiqués sur les différents accueils de loisirs sont définis par chaque gestionnaire. Ils sont variés et peuvent correspondre à un tarif à la demi-journée, à la journée, à la semaine, avec ou sans repas, à l'heure, à la carte de 10 ou 5 heures, au forfait par mois ou par trimestre, au forfait illimité par mois, avec goûter, sans goûter, avec supplément si retard, avec repas et sans repas pour la pause méridienne, en fonction du nombre d'enfants dans la fratrie, du statut de résidents de la commune ou extérieurs. Pour les mercredis, au trimestre ou à la journée avec ou sans repas, résidents de la commune ou extérieurs.

Conformément à la réglementation, ils sont modulés en fonction de plusieurs tranches de quotient familial.

Ils sont proposés avec des bases différentes en fonction du gestionnaire.

Pour bénéficier de la prestation de service de la Caf, les tarifs sont obligatoirement établis en fonction de deux tranches de quotient familial pour favoriser les familles les plus modestes.

Les prix de revient

Le prix de revient est calculé par la CAF en fonction des charges financières et du nombre d'heures déclarées annuellement par le partenaire.

Focus sur le PEDT

Le Projet éducatif de territoire (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

La validation du PEDT par l'Éducation nationale, le Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et la CAF est obligatoire pour bénéficier des taux dit « desserrés » du SDJES et du plan mercredi soutenu par la CAF. Il a été travaillé avec l'ensemble des partenaires socio-éducatifs et apporte la cohérence éducative sur le territoire.

Les communes de Remiremont, Plombières les Bains, Eloyes, Saint-Amé, Saint-Etienne-lès Remiremont, Saint-Nabord et Le Val d'Ajol sont signataires d'un PEDT sur ce territoire.

Focus sur les Promeneurs du NET

Depuis plusieurs années, Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes : ils sont vecteurs de liens, de socialisation, d'information et de divertissement. Force est de constater que les adultes professionnels de la jeunesse sont présents dans la plupart des espaces où se trouvent les jeunes (écoles, rues, centres sociaux, espaces éducatifs...) mais ils ne sont pas suffisamment présents dans la « rue numérique » d'Internet et des réseaux sociaux.

La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges a souhaité depuis 2017 renforcer sa politique jeunesse en l'adaptant aux évolutions sociétales, et aux besoins des familles. Elle a souhaité soutenir une démarche initiée en Suède « Nätvandarna » : les Promeneurs du Net.

Ce dispositif est financé dans le cadre des Fonds Publics et Territoires de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) qui contribuent à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires.

Les Promeneurs Du Net (PDN) sont des professionnels des métiers de la jeunesse (éducateurs, animateurs...) qui, en plus de leur travail sur le terrain, sont présents sur les réseaux sociaux, les forums ou les blogs pour assurer une présence éducative sur internet. Ils peuvent devenir « ami » avec les jeunes sur Facebook, répondre à des commentaires ou participer à des tchats. Les promeneurs apportent une écoute, des conseils et un accompagnement (relation aux parents, amitié, sexualité, loisirs, projet professionnel, scolarité, ...) qui se prolongent dans les structures où ils travaillent en leur proposant éventuellement un rendez-vous. Cela leur permet également de soutenir la réalisation de projets initiés par les jeunes.

Tous les PDN ont suivis une formation obligatoire qui pose les bases de sa nouvelle posture professionnelle et le cadre de ses interventions sur le Net. Le Centre social de Remiremont s'est engagé dans la démarche Promeneur du Net.



Recueil de l'avis des organisateurs par un questionnaire

Aujourd'hui, les constats ci-dessous restent d'actualité. Les organisateurs d'accueils de loisirs ont été sollicités par le biais d'un questionnaire en 2019 relatif à la nature des activités qu'ils organisent, le public accueilli, leurs tarifs, l'encadrement, la formation, l'interconnaissance, la mobilité et la communication.

- Si le territoire est bien couvert au niveau des accueils de loisirs périscolaires, l'accueil extrascolaire n'existe pas dans chaque commune et pendant toute la durée des vacances scolaires.
- Les communes de Dommartin-lès-Remiremont et Vecoux ne déclarent pas d'accueil de loisirs auprès des services de l'Etat mais elles proposent une garderie périscolaire.
- La majorité des animateurs est qualifiée. Toutefois, aucun animateur n'est formé à l'accueil d'enfants porteur de handicap en périscolaire et seulement deux équipements, St Nabord et Remiremont, emploient des animateurs formés à l'accueil inclusif des enfants différents sur les temps extrascolaires.
- Sept équipements sur neuf acceptent les stagiaires.
- Les structures ont des difficultés à trouver des personnes qualifiées quand elles doivent recruter des animateurs (Bafa) mais surtout des Directeurs (Bafd).
- A noter que treize formations Bafa ont été soutenues financièrement auprès des familles en 2017.
- Les freins identifiés à la formation des animateurs relèvent prioritairement de la mobilité et du financement. Les structures évoquent également un manque d'offre de formations sur le territoire, les animateurs cumulent plusieurs emplois et ont du mal à se rendre disponibles, la difficulté de réunir plusieurs animateurs en même temps, les horaires découpés, la distance avec les universités où les jeunes animateurs sont étudiants.
- Les activités ont souvent lieu dans des locaux municipaux et les équipements sportifs sont souvent utilisés.
- Les structures connaissent les autres accueils implantés sur la communauté de communes mais aucun ne travaille ensemble. En revanche, elles entretiennent de bons partenariats avec les associations culturelles, sportives...
- Chaque structure organise des sorties qui nécessitent un transport. L'une d'entre elles précise posséder un véhicule neuf places.
- Deux structures peinent à faire connaître leur offre de service.
- Deux structures regrettent le peu de coordination entre organisateurs d'accueil de loisirs.

Les équipements culturels et sportifs

Intercommunaux

- bassin de natation
- 1 médiathèque et ses antennes
- École de musique et ses antennes

Communaux : 184 équipements au total répartis comme suit :

- Remiremont : 52 équipements sportifs dont un stade à Béchamp et à Charlet et un site d'activités aquatiques et nautiques
- Saint-Etienne-lès-Remiremont : 13 équipements
- Dommartin-lès-Remiremont : 11 équipements
- Vecoux : 3 équipements
- Saint-Amé : 8 équipements
- Saint-Nabord : 20 équipements
- Eloyes : 13 équipements
- Plombières-les-Bains : 32 équipements dont 16 équipements sports nature (sentiers de randonnée et piste de ski de fond)
- Le Val-d'Ajol : 30 équipements dont 12 équipements sports nature (sentiers de randonnée et piste de ski de fond)
- Girmont-Val-d'Ajol : 2 équipements

D'une manière générale, les équipements sont de bonne qualité et entretenus. Ils sont régulièrement utilisés par les écoles, les accueils de loisirs et les associations.

Les prestations de service versés par la CAF au titre de l'année 2021 :

- Les montants de prestations de service ordinaires sont fonction du nombre d'heures déclarées.
- Le montant global versé s'élève à 548 106.66 € se décomposant comme suit :
 - Au titre de la prestation de service : 304 237.33 €
 - Au titre du contrat enfance jeunesse : 146 295.90 € (accueils de loisirs, ludothèque, coordination)
 - Au titre des bonus territoire : 97 573.43 €

| Forces | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Une offre de service accueil de loisirs périscolaire équilibrée sur le territoire. • Un tissu associatif dense et de forts partenariats associatifs ou institutionnels. • Des personnels formés et investis. • L'environnement et le cadre « nature » • Un nombre important d'équipements sportifs à disposition des accueils de loisirs, des écoles et associations. • Une offre de service extrascolaire répartie de façon homogène sur le territoire. | <ul style="list-style-type: none"> • Des accueils adolescents inexistantes ou en difficultés sur St-Etienne-les-Remiremont et Plombières-les-Bains. • Une difficulté à proposer des formations aux animateurs. • Peu de personnel formé à l'accueil d'enfants porteurs de handicap et/ou au comportement difficile. |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une volonté affichée de certaines structures pour travailler ensemble • Partager l'expérience des deux structures qui pratiquent l'accueil inclusif d'enfants porteurs de handicap. • Réfléchir à des équipements sportifs mutualisés de manière à ne pas démultiplier les dépenses communales. • Projet d'ouverture d'un accueil extrascolaire (dans des périodes complémentaires : Noël et deuxième semaine des vacances). • Développement du Document Unique d'Informations Partagés (DUIP) expérimenté en 2017 par la commune de Saint-Nabord et les écoles navoiraudes. | <ul style="list-style-type: none"> • Une diversité des modes de tarification qui rend l'offre peu lisible. • Des tarifs non homogènes même à l'intérieur d'une même ville qui créent notamment un risque de mise en concurrence. • Difficultés croissantes de recrutement d'animateurs Bafa et Bafd. • Baisse de fréquentation liée à l'augmentation du coût de la vie (enfants livrés à eux-mêmes). |

Constat-Bilan à l'issue de la précédente CTG :

L'offre de service en direction des enfants est homogène et cohérente. Cependant, l'accueil ou les réponses à apporter aux enfants en situation de handicap et aux adolescents demeurent à construire. Un effort important de formation est à produire au risque de mettre en difficultés les structures et in fine les familles du territoire.



Fiche n°9

32

Animation de la vie sociale

L'animation de la vie sociale concerne des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale.

Les lieux d'animation de la vie sociale permettent aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales deux structures bénéficient de l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales :

- Le Centre Social de Remiremont
- La Mjc du Val-d'Ajol.

Le Centre Social de Remiremont fonctionne en gestion communale depuis 2011. Une convention cadre tripartite Centre Social / Association des Usagers du Centre Social (Aucs) / Caf formalise les engagements des parties et assure la représentation des usagers du Centre Social.

- La Ville porte la gestion directe du centre, conformément aux missions de la circulaire en apportant les services requis par l'agrément et qui bénéficie des prestations de services liées à ces missions.
- La CAF qui s'est engagée, sous condition de réalisation de ces missions, sur un agrément de prestation de service dont elle bénéficiait auparavant en tant que gestionnaire, depuis la convention d'objectifs et de gestion 2009-2012 entre l'Etat et la CNAF.
- L'Association des Usagers du Centre Social AUCS, instance représentative de la volonté des populations, des habitants, qui contribue à la recherche et à l'expression des besoins de la zone d'influence du centre. Participant à l'élaboration et au suivi des projets, elle est l'employeur d'une partie du personnel d'animation sous l'autorité du directeur du Centre Social. L'association peut organiser ses propres activités dans le Centre Social sous réserve qu'elles soient intégrées au projet du Centre. Elle recherche des financements complémentaires qu'elle encaisse et gère directement. L'association tient une comptabilité spécifique pour ses actions.

Longtemps installé dans le «bâtiment de Commerce», sur le grand ensemble d'habitat social du quartier de Rhumont, cet équipement a été transféré en juin 2006 en centre-ville, à l'initiative de la Municipalité, dans un espace spécifique entièrement dédié aux services sociaux locaux. Ce transfert a permis au Centre Social de s'imposer comme un acteur pivot de l'action sociale romarimontaine et de donner aux actions développées en faveur de la jeunesse et des familles une envergure communale plus marquée.

Cette réorganisation n'a pas amoindri toutefois l'attention particulière portée au quartier, comme en témoigne le maintien des activités de proximité réalisées sur l'antenne.

Un Centre Social multi-sites qui comprend :

- Des bureaux d'accueil et d'administration, face à la Mairie, 4 place Christian Poncelet.
- Des salles dédiées aux activités à destination des adultes et familles, ainsi qu'une cuisine pédagogique, place du Batardeau, au Centre-ville.
- Un Accueil de Loisirs de 130 places, avec espace de restauration, sur le site de la Grange Puton.

Et au coeur du quartier de Rhumont :

- L'Espace Belvédère (accueil CLAS, accueil ados, activités Parentalité, Ateliers de Français au Quotidien, accueils décentralisés de la CAF, conseiller numérique...).
- L'espace régie de quartier + un local associatif partagé situés au ban de commerce, accueil, espace de travaux partagés avec les habitants, jardins partagés, location de vélos électriques, navette solidaire, siège de l'activité TENNIS «FETE LE MUR», conseiller numérique...

Le Centre Social présente tous les quatre ans un projet social soumis au Conseil d'administration de la Caf et à ce titre, il bénéficie d'un agrément jusqu' au 31 décembre 2024.

Le projet social en cours repose sur cinq objectifs :

- Être un lieu d'accueil et d'écoute ouvert à tous : aux habitants, usagers, familles, groupes informels.
- Lutter contre l'isolement, assurer une attention particulière aux publics fragilisés en augmentation sur le territoire.
- Favoriser les liens sociaux, territoriaux, intergénérationnels, interculturels, intrafamiliaux.
- Favoriser la prise d'initiatives des habitants, acteurs de leurs projets et du territoire.
- Conforter le Centre Social en tant qu'acteur de développement social.

Le personnel

La Ville finance 9,74 Équivalents Temps Plein (Etp) qui concernent les postes dédiés « au coeur de l'activité » tels que le directeur, la coordinatrice enfance jeunesse, la référente familles, la secrétaire d'accueil, complétés par du personnel d'animation (12,5 ETP avec le personnel d'entretien et de cuisine).

L'Aucs emploie du personnel d'animation pour 8,87 Etp (incluant 5 contrats aidés).

Le bénévolat représente 2 880 heures par an pour assurer le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (Clas), 4 000 heures au titre des Nouvelles Activités Périscolaires et enfin 600 à 700 heures au titre du Conseil d'Administration de l'Aucs. La proportion de stagiaires a, en revanche, fortement évolué suite aux différents partenariats et conventions passés avec les établissements scolaires dans le domaine sanitaire et social.

Les partenariats sont riches et nombreux, tant avec les associations (sportives et handicap notamment) que les institutions. L'animation et la coordination du réseau parentalité de Remiremont et ses Vallées par la référente familles favorise grandement tous ces partenariats.

Le financement est principalement assuré par la Ville de Remiremont, puis par la Caf, les usagers, l'État, le Conseil Départemental, le Conseil Régional.

Un projet est actuellement à l'étude pour la reprise de gestion du Centre Social sous mode associatif partiel ou total afin d'apporter une meilleure visibilité de fonctionnement et ainsi avoir plus de latitude dans la zone d'action vis-à-vis des besoins recensés hors QPV et commune. Dans cette éventualité, l'agrément Centre Social serait porté par l'association sous réserve de l'acceptation du Conseil d'Administration de la CAF.

Point sur les activités et les publics accueillis

| Activités | Public accueilli | Nombre de places ou de participants | Lieu | Origine géographique des usagers |
|--|--|-------------------------------------|------------------------|---|
| Accueil de loisirs | Enfants de 3 à 12 ans | 130 | Grange Puton | Environ 63% de Remiremont 21% autres Ccpvm 16% hors Ccpvm |
| Mercredis éducatifs | Enfants de 3 à 12 ans | 105 | Grange Puton | 70% Remiremont 30% hors Remiremont |
| Loisirs vacances ados | Ados de 12 à 15 ans | 15 | Belvédère | 60% de Remiremont 20% de la Ccpvm 20% hors Ccpvm |
| Mercredis ados | Ados de 12 à 17 ans | 15 | Belvédère | |
| Séjours été ados | Ados de 12 à 15 ans | 15 par séjour | Selon séjour | |
| Séjours petites vacances ados | Ados de 11 à 17 ans | 15 | Selon séjour | |
| Clas et accueil périscolaire | Enfants de 6 à 11 ans et Jeunes de 12 à 17 ans | 70 | Belvédère | 90% Remiremont 10% Ccpvm |
| Animation collective familles : Ateliers -Insertion parentalité - Loisirs familles - Interventions Conseil Orientations des familles - Animation coordination du réseau parentalité | Adultes et familles | De 25 à 159 selon l'activité | Batardeau ou Belvédère | Public principalement romarimontain excepté pour certaines activités culturelles, artistiques qui attirent des personnes au-delà de la commune. |

Le Rhumont : quartier prioritaire fait l'objet d'un contrat « politique de la Ville ». Voir Focus en fin de fiche.

En 2021, la Caf a enregistré un droit prévisionnel pour accompagner le fonctionnement du Centre social à hauteur de 68 709 € au titre de l'animation globale et 22 988 € au titre de l'Animation collective familles soit au total 91697€.

Le centre social bénéficie également d'un financement annuel de 12 000€ dans le cadre de l'appel à projet relatifs aux missions mise en œuvre pour lutter contre le non-recours et faciliter l'accès aux droits des usagers et pour l'inscription de l'équipement dans un travail de réseau départemental.

La Mjc du Val d'Ajol, en gestion associative, est implantée depuis 2003.

La MJC propose, à ses 366 adhérents (216 adhésions individuelles et 52 adhésions familiales en 2021) des actions et activités pour les enfants, les jeunes et les adultes. Elle organise des événements et manifestations tout au long de l'année en direction des familles et de tous les publics ainsi que des stages ponctuels pour enfants, adolescents, adultes et familles tout au long de l'année.

Les locaux se situent au deuxième étage du 4 place de l'hôtel de ville dans le bâtiment Espace Arts et Culture.

La Mjc présente tous les trois ans depuis 2013 un projet d'animation locale soumis au Conseil d'administration de la Caf et à ce titre. Elle bénéficie d'un agrément du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Le projet en cours repose sur quatre axes :

- Développer des activités culturelles sur le territoire ajolais,
- Mettre en place d'animation favorisant l'intergénération,
- Poursuivre les besoins des familles autour d'actions sur la parentalité,
- Favoriser l'ouverture sur de nouveaux projets et développer de nouveaux et/ou anciens partenariats,
- Développer les relations avec les communes avoisinantes afin de mutualiser les moyens existants.

Le personnel : La commune du Val d'Ajol met à disposition le personnel d'animation pour 1 Etp au premier septembre 2022.

L'association emploie 04 salariés pour 1,17 Etp et 5 services civiques.

Le bénévolat est estimé à 535 heures (0,33 Etp) pour l'année 2021, surtout pour les activités adultes, l'animation de la ludothèque et réunion (baisse à cause de la crise sanitaire).

Les partenariats : La Mjc entretient de bons partenariats et participe au réseau parentalité de Remiremont et ses Vallées.

Le financement est principalement assuré par la commune du Val d'Ajol, puis par la Caf et les adhérents usagers et selon les actions, le Conseil Régional du Grand Est et le Conseil Départemental des Vosges.

Point sur les activités et les publics accueillis

| Activités | Public accueilli | Nombre de places ou de participants | Lieu | Origine géographique des usagers |
|--|--|--------------------------------------|------------|--|
| Accueil de loisirs* | Enfants de 3 à 12 ans | 107 | Val-d'Ajol | Public principalement du Val-d'Ajol mais aussi de Girmont, Fougerolles et quelques communes de Haute-Saône |
| Accueil de loisirs ados* | Ados de 12 à 15 ans | 41 | Val-d'Ajol | |
| Ludothèque | Familles et adhésions collectives (Ephad, Ime, Centre Social Haute-Saône...) | | Val-d'Ajol | |
| Animation locale : Participation aux manifestations locales – Organisation de fêtes, de conférences – Activités adultes – Soutien à la parentalité | Adultes et familles | Concerne notamment les 366 adhérents | Val-d'Ajol | |

* Transfert de gestion à la commune depuis le 31/08/2022.

En 2021, la Caf a enregistré un droit prévisionnel pour accompagner le fonctionnement de la Mjc à hauteur de 23 332 € au titre de l'animation locale.

Focus sur la politique de la ville

La Loi de programmation du 21 février 2014 pour la Ville et la Cohésion urbaine a réformé la politique de la ville afin de la rendre plus lisible, plus cohérente et plus efficace, en lui donnant pour objectif la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines.

Cette nouvelle génération de contrats de ville succède aux précédents Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) et au Programme de Rénovation Urbaine (PRU) pour une durée de 6 ans (2015-2020).

La signature du contrat de ville a eu lieu le lundi 6 juillet 2015, conformément aux délais nationaux de signatures. Il a été un des premiers contrats signé en Lorraine et aussi, le premier contrat de ville du département ayant constitué un Conseil Citoyen, très actif au demeurant.

L'État et ses établissements publics, l'intercommunalité, la commune, le département et la région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, sont parties prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes.

Les contrats de ville reposent sur 3 piliers :

- **Le développement de l'activité économique et de l'emploi**

Les contrats de ville assurent une présence de Pôle Emploi et des missions locales dans chaque territoire prioritaire, la mobilisation d'au moins 20 % des contrats aidés et des aides à l'emploi pour les jeunes des quartiers, et le développement d'un soutien actif à l'entrepreneuriat.

- **La cohésion sociale**

Les contrats de ville prévoient les mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, et aux associations assurant le lien social sur le territoire. Ils assurent un investissement supplémentaire des partenaires du contrat de ville dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice.

- **Le cadre de vie et le renouvellement urbain**

Les contrats de ville programment les créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier. Ils détaillent les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et la population. Enfin, dans les territoires éligibles au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), les contrats déterminent les objectifs opérationnels de transformation du quartier et de mixité sociale.

Des habitants directement associés à la démarche contractuelle

Dorénavant, tous les dispositifs (contrats de ville et projets de renouvellement urbain) sont conçus et pilotés en associant les citoyens concernés. Des conseils citoyens sont créés dans les territoires prioritaires. Ils ont pour missions d'être des lieux d'échanges entre habitants, de développer l'expertise d'usage, d'assurer la représentation des habitants dans toutes les instances du contrat de ville et de constituer un espace permettant les initiatives à partir des besoins des habitants.





Emploi et développement économique

Ce pilier occupe une place majeure en termes d'enjeux dans le contrat de ville, et ce pour plusieurs raisons :

- une attente forte de la part des habitants,
- des phénomènes d'exclusion qui se sont accentués,
- une augmentation constatée du chômage de longue durée, notamment sur le quartier,
- une nécessité de développer du travail en complémentarité avec les dispositifs de droit commun et de la politique de la ville sans créer de doublon.

Objectifs principaux :

- développer des modes différents de repérage et de médiation avec le public le plus en difficulté et habitant ce quartier de la politique de la ville,
- préparer ce public à l'emploi avec des actions et des moyens différents, qui permettent d'avancer concrètement dans le parcours d'insertion, en levant les freins sociaux,
- développer une offre d'insertion sur Remiremont, en passant commande aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique existantes,
- faciliter et développer le lien entre le champ de l'activité économique et les quartiers politique de la ville, notamment au niveau de l'apprentissage.

Cohésion sociale

Santé :

- Enjeu : améliorer la prise en compte de la santé appréhendée de façon globale, assurer l'accès aux soins et développer le travail de prévention.

Intégration :

- Enjeu : veiller à l'intégration des personnes immigrées nouvellement arrivées sur le territoire de Remiremont.

Réussite éducative :

- Enjeu : agir en faveur de la réussite éducative en matière de petite enfance / enfance / jeunesse.

Prévention de la délinquance :

- Enjeu : renforcer le pilotage partenarial des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation.

Vie de quartier / Lien social :

- Enjeu : favoriser la vie associative et la vie de quartier.

Cadre de vie et renouvellement urbain

Le quartier de Rhumont fait l'objet d'un plan allant jusqu'en 2020 par le bailleur Vosgelis.

Le projet envisagé comprend trois dimensions pensées à une échelle de quartier de la ville :

- le projet urbain qui consiste notamment à composer un nouveau projet urbain par les travaux d'entrée de ville et de liaison infra-quartiers,
- le projet logement comprenant la requalification et la démolition de logements sur site et une réflexion plus large sur la requalification de l'habitat ancien, y compris en zone pavillonnaire,
- le projet social en termes d'équipement, de vie de quartier, d'insertion socioprofessionnelle et de mixité de fonctions.

Ces projets viennent accompagner l'évolution de la cité.

Moyens financiers mis en œuvre

L'enveloppe annuelle du CGET(Commissariat Général à l'Égalité des Territoires), de l'ordre de 80 000 €, se répartit à 50 % PRE, 50 % autres actions réparties sur les 3 piliers. L'effet de levier est important, montrant également la mobilisation des moyens et des dispositifs départementaux, régionaux, nationaux et européens.

Perspectives

Avec la crise sanitaire, le contrat de Ville 2015-2020 a été prorogé jusqu'en 2023. Son bilan sera finalisé fin 2022 afin de travailler sur les orientations du prochain programme dès le début de l'année 2023. Les priorités dégagées apparaîtront dans la stratégie de la Convention Territoriale Globale et se également reprise dans l'opération « Petite Ville de Demain ».

| Forces | Faiblesses |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le centre social et l'AUCS au rayonnement et à l'attractivité hors des limites de la commune. • Une Mjc très impliquée et investie dans l'animation locale • Les bons partenariats du centre social et de la Mjc • Le site de la Grange Puton adapté aux accueils de loisirs, le site du Belvédère au cœur du quartier du Rhumont même si cette décentralisation des accueils ne favorise pas l'organisation du travail. • Des bénévoles compétents, engagés et autonomes à la Mjc. • Une Mjc reconnue avec un nombre d'adhérents en augmentation. • La Mjc est sur les réseaux sociaux. • L'engagement de la Ccpvm dans la ctg qui a abouti à une meilleure coordination et un développement des partenariats sur tout le territoire et ouvrir de nouvelles perspectives de travail. | <ul style="list-style-type: none"> • La population de Plombières les Bains peu touchée par l'animation de la vie sociale. • Peu d'implication des habitants hors Rhumont et extérieurs pour le Centre social. • Besoin de renouveler les bénévoles dans certaines activités pour la Mjc et le Centre Social de manière à permettre aux anciens d'arrêter. • Au niveau des locaux de la Mjc, ce sont des problèmes réguliers de téléphone, connexion internet et chauffage qui ralentissent les activités. • Le centre social n'a pas la capacité de répondre à la demande d'accueil en août pendant la période de fermeture de l'Ime Courtine. • La communication mérite encore d'être travaillé à la Mjc (charte graphique...) mais elle ne possède pas la compétence technique, il en va de même pour le Centre Social. |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • Profiter de l'expérimentation menée à St Nabord dans le cadre de l'action « 100% loisirs pour tous » portée par les Francas pour travailler la question du handicap et la simplification administrative de transmission des informations relatives à l'enfant qui fréquente l'école et les accueils de loisirs. | <ul style="list-style-type: none"> • Grande dépendance aux financements pour la mise en place des actions tant pour le centre social que la Mjc. • Problème de mobilité pour certains publics des communes extérieures qui freine la participation aux activités • Effectifs du centre social en difficulté pour assumer la charge de travail d'autant plus en cas d'absences (maladie, formation...). Du côté Mjc, insuffisance d'heures pour assurer la coordination sur le secteur. • Au Centre Social : augmentation de la demande d'activités ou de lien social pour les personnes retraitées. (Quelles solutions pour proposer des ateliers supplémentaires ?) • Besoin d'étoffer ou de renouveler les membres des conseils d'administration de l'AUCS. • La MJC craint une mise en concurrence des deux ludothèques (Val d'Ajol / Remiremont). |

Constat-Bilan à l'issue de la précédente CTG :

Le territoire de la CCPVM s'appuie sur deux équipements d'animation de vie sociale de proximité (un Centre Social à Remiremont et un Espace de Vie sociale au Val d'Ajol) dont les actions se développent et bénéficient aux habitants de plusieurs communes voire EPCI.

Néanmoins, il faut rester vigilant sur le renouvellement des bénévoles et le travail avec d'autres structures ou des sites moins bien pourvus.



Fiche n°10

39

Accès aux droits

D'après une étude de la Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des Statistiques (Drees) d'avril 2018, 63% des personnes pouvant bénéficier d'une prestation sociale et familiale y accèdent après un rendez-vous des droits.

Mis en place en 2014 par les Caf, le rendez-vous des droits a pour objectif d'améliorer l'information et l'accès aux droits sociaux.

En moyenne, en mars 2016, 63% des personnes informées qu'elles pouvaient bénéficier d'au moins un droit lors du rendez-vous en ont ouvert un dans les trois mois. En revanche, pour une personne sur cinq, au moins une des démarches administratives évoquées pendant le rendez-vous n'a pas été poursuivie.

Les droits étudiés lors de ces rendez-vous couvrent ceux de la branche Famille, mais aussi la couverture santé complémentaire, les aides locales, les prestations chômage...

Les principales prestations évoquées lors de ces rendez-vous sont :

- Le Revenu de solidarité active (Rsa)
- Les Allocations logement
- L'Allocation de soutien familial (Asf) et la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)
- L'allocation d'Aide au retour à l'emploi (Are)
- La Couverture maladie universelle complémentaire (Cmu-c)
- Les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz
- Les aides locales telles que réductions pour les transports, aide à domicile...

Les services publics présents sur la CCPVM

Caisse d'Allocations Familiales

- Accueil sur rendez-vous à Remiremont les mercredis : le matin à l'espace le Belvédère (rue des Etangs Baguette), l'après-midi à France Service (26 rue Charlet)
- Ordinateurs en accès libre à l'accueil du Centre social (4 place Christian Poncelet - 3e étage)
- Accueil social sur rendez-vous avec la chargée d'intervention sociale à domicile ou selon souhait au centre social, MSVS, France services...
- Tél. : 3230
- www.caf.fr

Conseil Départemental

- Action sociale (service social, PMI, ASE, insertion)
- Permanences des assistantes sociales dans les mairies de Eloyes, St-Nabord et Plombières-les-Bains, au France services du Val-d'Ajol et au centre de la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale de Remiremont.
- Siège MSVS : 11 rue 5^e et 15^e BCP 88200 REMIREMONT - Tél. 03 29 24 98 70
- Centre MSVS : 17 rue Paul Doumer 88200 REMIREMONT - 03 29 62 25 45



Mutualité Sociale Agricole

- 15 avenue Paul Doumer 54507 VANDOEUVRE-Lès-NANCY - Tél 03.83.50.35.00
www.msalorraine.fr
- Service social :
 - > Tél. 03 29 64 81 49 pour les communes Le Val-d'Ajol, Girmont, Plombières-les-Bains
 - > Tél. 03 29 62 04 90 pour les communes de Remiremont et limitrophes.

Pôle Emploi

- Le gros châtelet 88205 REMIREMONT
- Tél. : 3949
- www.pole-emploi.fr

Centre Communal d'Action Sociale

- Espace Social St Romaric 5 place du batardeau 88200 REMIREMONT
- Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (sauf vendredi 16h30)
- Tél. : 03 29 23 39 08

France services

- Accueil, information, orientation, accompagnement aux démarches administratives, aide à l'utilisation des services et outils numériques, mise en relation avec les services CAF, CPAM, MSA, Pôle Emploi, CARSAT, centre des impôts,... avec un conciliateur de justice, aide à la recherche d'emploi...
- Sur la CCPVM :
 - > à Remiremont, 26 rue Chalret, ouvert du lundi au vendredi.
Tél. 03 29 62 84 91
 - > au Val-d'Ajol 6 place de l'hôtel de ville – Ouvert le matin les lundi et vendredi, la journée le mardi, l'après-midi les mercredis et jeudis
Tél. 03 29 37 68 42
 - > à Plombières 1 place Beaumarchais (Mairie) - ouvert le matin les mercredis et jeudis
Tél. 03 29 66 00 24

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- 18 rue du Capitaine Flayelle 88200 REMIREMONT
- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Tél. : 3646
- www.ameli.fr
- Service social CARSAT : 03 29 32 48 59

Mission Locale

- 26 rue Charlet 88200 REMIREMONT
- Accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans les domaines suivants : emploi, formation, orientation, mobilité, santé, logement, culture, citoyenneté
- Tél. : 03 29 62 39 15
- www.mlprv.fr

Centre des Finances Publiques

- rue Paul Doumer 88200 REMIREMONT
- Tél. : 03 29 23 44 44
- Trésorerie : 03 29 62 04 60

Centre social de Remiremont

- Dans ses locaux administratifs – 4 place Christian Poncelet _ 3ème étage _ Face à la Mairie.
- Tél : 03 29 62 12 86
- centre.social@remiremont.fr
- Le Centre social a une mission d'animation en partenariat avec les associations et les collectivités locales. Il accueille, soutient et aide les initiatives et les dynamiques locales et collectives à émerger ou à se structurer autour de projets d'intérêt général. Le centre porte une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés et se mobilise sur l'ensemble des questions concernant la vie des habitants d'un quartier ou d'un territoire.
- Le Centre Social vous propose les prestations suivantes : Accueil de Loisirs de la Grange Puton (mercredis éducatifs + vacances scolaires), Espace Ados (mercredis + vacances + séjours...), Activités à destination des adultes et des familles, Animations de quartier - Parentalité [...]
- Un service d'accueil et d'orientation avec accès gratuit au numérique. Fermé au public le mardi après-midi.



Fiche n°10 - Accès aux droits

41

Aide sociale et médico-sociale

Service de Conseil et d'Accompagnement à la Vie Autonome (SECAVA)

3 rue de Montiroche 88200 ST-NABORD
Tél. 03 29 23 13 92

Santé

Centre hospitalier

1 rue Georges Lang 88200 REMIREMONT
Tél. 03 29 23 41 41

Service de Soins à Domicile

37 rue du Centre 88200 ST-NABORD
Tél. 03 29 62 44 96

Service de Soins Infirmiers à Domicile - Equipe spécialisée Alzheimer

37 rue du Centre 88200 ST-NABORD
Tél. 03 29 62 44 76

Centre Médico-Psychologique

7 rue du Capitaine Flayelle 88200 REMIREMONT
Tél. 09 71 00 25 18

Compagnie thermale de Plombières

2-4 avenue des Etats-Unis 88370 PLOMBIERES-LES-BAINS
Tél. 03 29 30 07 14

Personnes handicapées enfants et adolescents

Institut Médico-éducatif A. Dedecker

4 La Feuillée Dorothée 88340 LE VAL-D'AJOL
Tél. 03 29 30 07 80

Institut d'éducation motrice Handas

17 rue Louis Guingot 88200 REMIREMONT
Tél. 03 29 62 49 70

SESSAD des Trois Rivières

3 rue des Etangs Baguette 88200 REMIREMONT
Tél. 03 29 22 39 65

Institut Médico-éducatif Clair Matin

13 rue de la Forêt 88120 SAINT-AMÉ
Tél. 03 29 61 23 12

Personnes handicapées adultes

Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)

2 rue du Xaté 88120 SAINT-AMÉ
Tél. 03 29 61 29 50

Foyer Tremplin

41 rue des Pins 88120 SAINT-AMÉ
Tél. 03 29 61 26 85

Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) Les ateliers du Bois Joli

ZA de la Plaine 88200 ST-NABORD
Tél. 03 29 62 59 62

Maison de retraite spécialisée, Foyer d'Accueil spécialisé

Résidence Saphir - 3 route de Montiroche 88200 ST-NABORD
Tél. 03 29 62 16 70

Personnes âgées

Plateforme d'Accompagnement et de répit – Réseau Gérontologique des Etablissements des Hautes-Vosges

71 Grande rue 88340 LE VAL-D'AJOL
Tél. 03 29 30 67 04

MDA CLIC Sud-Est

8 place Henri Utard 88200 REMIREMONT
Tél. 03 29 38 53 20

EHPAD Eloyes

13 rue Charles De Gaulle 88510 ELOYES
Tél. 03 29 32 40 32

Résidence du Val de Joye

71 Grande rue 88340 LE VAL-D'AJOL
Tél. 03 29 30 67 04

EHPAD Résidence le Clos des Écureuils

136 rue Gérard Grivet 88370 PLOMBIERES-LES-BAINS
Tél. 03 29 66 00 76

EHPAD l'Accueil

6 place Jules Méline 88200 REMIREMONT
Tél. 03 29 23 08 77

Personnes âgées (suite)

EHPAD Le Châtelet

8 rue de la Carterelle 88200 REMIREMONT
Tél. 03 29 62 29 01

Résidence de la Paltrée

4 T rue des Grands Jardins 88200 REMIREMONT
Tél. 03 29 23 39 08

Résidence du Parc

1 place du Batardeau 88200 REMIREMONT
Tél. 03 29 23 39 08

Résidence Léon Werth

12 avenue Jules Méline 88200 REMIREMONT
Tél. 03 29 23 41 27

USLD (Unité de Soins Longue Durée) Centre Hospitalier de Remiremont

12 avenue Jules Méline 88200 REMIREMONT
Tél. 03 29 23 41 41

EHPAD Le Home Fleuri,

53 chemin de Pétingchamp 88200 ST-ETIENNE-
LÈS-REMIREMONT
Tél. 03 29 23 29 72

Maintien et aide à domicile

ADMR

Bureau Admr ancienne Mairie 88510 ELOYES
Tél. 03 29 32 41 64

Adavie

20 rue des États-Unis 88000 ÉPINAL
Tél. 03 29 35 23 06

Fédération Admr

3 ter chemin de la Belle au Bois Dormant 88000
ÉPINAL
Tél. 03 29 81 22 23

Ares

72 Bd Thiers 88200 REMIREMONT
Tél. 03 29 62 18 97

Point Info Famille - Service départemental

- Mission : favoriser l'accès de tous à l'information et simplifier les démarches dans tous les domaines de la vie quotidienne et des droits. Gratuit et ouvert à tous.
- UDAF - rue du Général Haxo - 5 quartier de la Magdeleine - 88025 ÉPINAL cedex
- Tél. 03 29 35 16 16
- infofamille@udaf.unaf.fr





| Forces | Faiblesses |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Une bonne couverture Maison France Service sur le secteur Val d'Ajol - Plombières les bains et Remiremont mais pas de présence sur le QPV. • La contribution du centre social à l'accès aux droits qui malgré tout n'est pas suffisante • La disponibilité de locaux sur le territoire qui permet de fixer des rendez-vous à proximité du domicile des familles • Développement de dispositifs en lien avec le numérique (à l'école, et dans les instances publiques) • Plusieurs Conseillers Numérique (4 sur le Département, 1 à France Service et 1 à la CCPVM) + animateur bénévole à St-Nabord. • Promeneur du Net parentalité. | <ul style="list-style-type: none"> • Départ du Conseiller numérique du Centre Social. • Formation des agents d'accueils, en l'absence de conseillers numériques. |
| Opportunités | Risques |
| <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'interconnaissance des partenaires sur le territoire. • Organiser l'information aux familles sur les offres de service existantes. • Réfléchir à la création d'un Centre intercommunal d'action sociale. | <ul style="list-style-type: none"> • Non-recours aux droits. • Illettrisme/ illettrisme |

Constat-Bilan à l'issue de la précédente CTG :

La création de la Maison France Service et de postes de Conseillers Numériques ainsi que la mise en place d'un promeneur du net ont renforcé l'offre de service sur le territoire. Il est important de rester mobilisé pour maintenir ce niveau de prestations et le faire connaître à la population.



Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

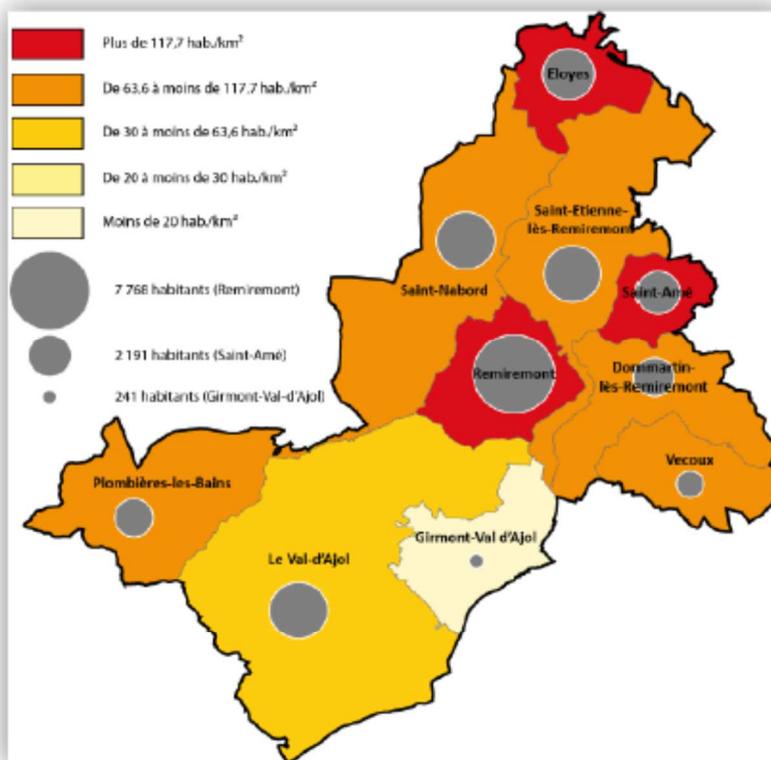
REPERES

10 communes
29 826 habitants
113 hab./km²

Population -20 ans : 21,8 %
Vosges : 23,1 %
France : 24,4 %
Population + 60 ans : 29,2 %
Vosges : 27,6 %
France : 24,2 %

Taux d'équipements sports,
culture et loisirs :
6,1 équipements pour 1 000 hab
Vosges : 6,2
France : 4,7

- 30 salles de sports
- 4 bassins de natation
- 2 écoles de musique
- 2 cinémas
- 7 bibliothèques
- 2 Centres culturels



Réalisation : Conseil départemental des Vosges - Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable

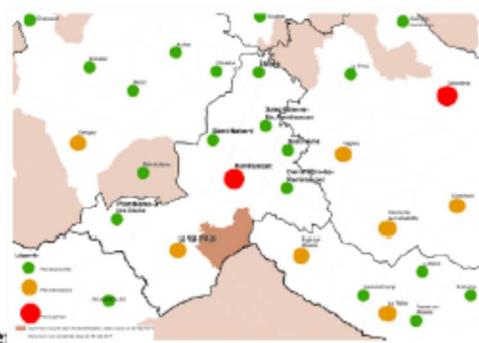
Dans le territoire
intercommunal 8 communes (soit 80%) sont
« Pôle de services » :

- 1 pôle de services supérieurs offrant des services plus spécifiques (ex : lycée, hypermarché, maternité, agence de Pôle Emploi...) : Remiremont.
- 1 pôle de services intermédiaires (ex : collège, supermarché, orthophoniste, Trésor Public...) : Le Val-d'Ajol
- 6 pôles de services de proximité, offrant au moins la moitié de la gamme de services les plus courants (ex : école primaire, épicerie, médecin généraliste, bureau de poste...) : Dommartin-les-Remiremont, Eloyes, Plombières-les-Bains, Saint-Amé, Saint-Nabord, Saint-Etienne-les-Remiremont.

L'armature des services est très bien structurée et répartie au sein du territoire. Remiremont, sixième ville du département mais troisième pôle économique, constitue une centralité attractive pour l'ensemble des

deux bassins de vie de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Toutes les communes disposent d'au moins un service public de base (poste, gendarmerie, Pôle Emploi, Trésor Public) et une seule a atteint le seuil de désertification (<30 hab./km²). De même toutes les communes ont des temps d'accès aux services inférieur à 20 minutes.



Territoires Citoyens

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
15 décembre 2017



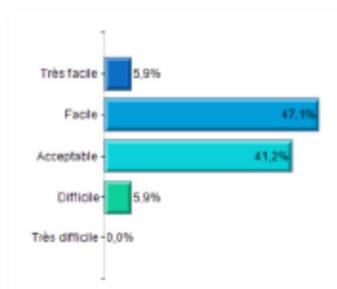
Démographie et densité

C'est l'une des Communautés de Communes les plus petites en superficie des Vosges et compte tenu de sa population importante, la densité de population y est la plus forte du département (égale à la moyenne nationale). Le territoire dispose d'une offre de services assez importante contribuant à la qualité du cadre de vie.

La population diminue d'environ 100 personnes par an dû à son solde migratoire déficitaire. La proportion des moins de 20 ans est la plus faible du département et l'on constate que les jeunes adultes ont tendance à quitter ce territoire. A l'image des Vosges, c'est aussi un territoire qui vieillit, ce constat est encore plus accentué dans les communes du sud (ancienne CC Vosges Méridionales).

Ce que disent les habitants

Dans l'enquête auprès du grand public⁷ 5,9% des répondants estiment difficile l'accès aux services. La densité et la qualité des services présents dans ce territoire expliquent certainement ce fort taux de satisfaction.



Sur les 51 services enquêtés, 14 ont un taux de satisfaction inférieur à 50% :

| Taux de satisfaits | | |
|--------------------|---------------------------|-------|
| 1 | Ophthalmologiste | 2,7% |
| 2 | Autocar/bus | 5,1% |
| 3 | Train | 20,6% |
| 4 | Activités périscolaires | 20,6% |
| 5 | Accueil petite enfance | 20,8% |
| 6 | Démarches administratives | 25,6% |
| 7 | Gynécologue | 37,8% |
| 8 | Services postaux | 37,9% |
| 9 | CAF | 38,2% |
| 10 | Activités culturelles | 41,2% |
| 11 | Police/Gendarmerie | 44,4% |

⁷ L'enquête « services et proximité » a été mise en ligne en janvier 2017 sur les sites du Conseil Départemental et de la Préfecture. Près d'un millier de vosgiens ont répondu, ce qui constitue un échantillon suffisant pour permettre une analyse des attentes et besoins en matière de services. Toutefois, on ne peut considérer ce panel comme représentatif de la population vosgienne. Les résultats présentés ci-dessus sont ceux issus de l'analyse des réponses des vosgiens habitants au sein de la Communauté de Communes.

| | | |
|----|------------------|-------|
| 12 | Dentiste | 45,1% |
| 13 | CPAM | 46,2% |
| 14 | Kinésithérapeute | 46,6% |

On peut classer ces besoins insatisfaits en 8 catégories :

- l'offre de soins : médecins spécialistes, dentiste, kinésithérapeute...
- l'accueil des enfants : structures d'accueil petite enfance et activités périscolaires.
- la mobilité : train et car.
- les services de prestations sociales : CAF, CPAM.
- les activités culturelles.
- les démarches administratives.
- les services postaux.
- la police/gendarmerie.

Il convient aussi de souligner les réponses concernant les seniors. Elles sont moins significatives en nombre de répondants mais intéressantes en terme de besoins. Elles expriment une certaine insatisfaction concernant le portage de repas, les services d'aides à domicile et les structures d'aide aux aidants.

Ce que disent les élus du territoire

• Le territoire dispose de tous les services publics nécessaires à la population. Toutefois, il est évoqué les risques de fermeture ou disparition de certains services importants : maternité de Remiremont, desserte du TGV, collège du Val d'Ajol.

• La partie sud vit aussi avec le bassin de vie de Luxeuil-les-Bains, la coopération avec la Haute-Saône est nécessaire.

• La création de la nouvelle Communauté de Communes doit permettre d'envisager le développement des services à la personne. L'opportunité de réaliser un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pourrait être l'occasion de réfléchir collectivement sur l'implantation la plus pertinente des équipements et services afin d'éviter les erreurs faites dans le passé.

• L'accès aux soins médicaux est un sujet de préoccupation des élus. Malgré une densité médicale au-dessus de la moyenne départementale, le territoire manque d'attractivité pour l'installation de nouveaux médecins. Il est noté aussi un manque de médecins dans certaines spécialités.

• Deux Maisons de Santé Pluridisciplinaire ont été ouvertes à Dommartin-les-Remiremont et au Val d'Ajol. Cette dernière a expérimenté un partenariat avec l'université pour accueillir des internes et des stagiaires autour du concept de Maison de Santé Universitaire.



- L'offre en Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) est suffisante et pourrait même être mieux optimisée (regroupement).
- 2 Maisons de Services au Public (MSAP) existent sur la partie Vosges méridionales (Plombières-les-Bains et Le Val d'Ajol) mais aucune sur le reste du territoire pourtant fortement peuplé. Il pourrait être pertinent d'associer d'autres services comme le tourisme.
- Pour répondre aux enjeux de mobilité, une réflexion doit être engagée sur l'organisation des transports publics à l'échelle communautaire. Un projet de centrale de réservation n'a pas pu aboutir.
- Certaines zones blanches téléphoniques sont encore à résorber.
- A noter la création d'un office de tourisme (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) car le territoire dispose d'un potentiel intéressant (tourisme nature et thermalisme).
- Pour maintenir et renforcer l'attractivité des commerces de centre ville, plusieurs initiatives intéressantes : application mobile à Remiremont., dispositif régional d'appui au commerce au Val d'Ajol. (les actions sont maintenant terminées et il n'est plus possible de déposer de nouveaux dossiers à la Région).
- Concernant l'éducation, il y a eu quelques fermetures de classes suite à la baisse démographique. A terme se posera certainement la question du maintien de deux collèges dans le Vosges Méridionales (Plombières étant le plus récent mais très excentré).
- Un Relais d'Assistants Maternelles à l'échelle de la nouvelle communauté assure la coordination avec une crèche de 50 places à Remiremont. Un projet de micro-crèche est à l'étude. A souligner le nombre important d'assistants maternelles et l'existence d'une Maison d'assistants maternelles (Val d'Ajol).
- L'école de musique intercommunale est un très bon outil pour l'accès à la culture. Un réseau de lecture publique avec une antenne dans chaque commune avec la médiathèque de Remiremont est en projet (projet porté par l'ancienne CC des Vosges Méridionales).

Diagnostic synthétique

| ATOUTS | FAIBLESSES |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Un bassin d'emplois important (autant d'emplois que d'actifs). Près de 6000 personnes habitants hors de la Communauté de Communes viennent y travailler. • Remiremont ville centre dispose de nombreux services et une activité commerciale dynamique. • La communauté de communes s'organise autour d'un réseau de petites villes avec une forte densité de population facilitant ainsi l'accès aux services. • Le territoire dispose d'une bonne desserte avec la RN57 et le TGV. • Une station thermale • Des projets de mutualisations avec les Maisons de Services au Public (MSAP) et les Maisons de Santé Pluridisciplinaire (MSP). | <ul style="list-style-type: none"> • Un solde migratoire déficitaire dû à la difficulté de fixer les populations jeunes. • Un territoire qui perd ses jeunes. • Une certaine perte d'attractivité suite à la crise économique et aux pertes d'emplois. • Un vieillissement accentué dans la partie sud. |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> • Le projet de maison de Santé Universitaire au Val d'Ajol pourrait être une initiative à développer. • Développer le tourisme vert et le thermalisme. | <ul style="list-style-type: none"> • Une aggravation de la fracture territoriale entre les parties nord et sud de la Communauté de Communes. • La perte d'attractivité peut engendrer la poursuite de la baisse démographique et la fermeture de certains services dans les domaines de la santé et de l'éducation. |

Quelques enjeux pour les services

- Poursuivre le partenariat universitaire dans le domaine de la santé
- Généraliser le portage des repas sur l'ensemble du territoire.
- Rationaliser l'offre de mobilité (en lien avec la Région compétente dans ce domaine).
- Mettre en place des actions d'accompagnement des jeunes vers l'emploi pour leur permettre de rester dans le territoire
- Poursuivre et encourager les actions de dynamisation du commerce de centre ville.
- Poursuivre et encourager les actions de structurations et de dynamisation du tourisme
- Disposer d'un accès Très Haut Débit pour l'ensemble des communes.
- Renforcer l'offre d'accueil des Maisons de Services au Public (MSAP) et proposer la création d'une nouvelle autour de Remiremont.
- Proposer un projet culturel fédérateur autour de la musique ou de la lecture publique.



Fiche n°11

[Source des données : Caf 2021]

49

Prestations versées par la Caf aux familles et aux partenaires

Prestations aux familles

En nombre de bénéficiaires

| | Bassin de vie n°1 | Bassin de vie n°2 | Bassin de vie n°3 | EPCI |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| L'accompagnement des parents et des enfants | | | | |
| Allocations Familiales | 316 | 1044 | 336 | 1756 |
| Complément Familial | 76 | 183 | 72 | 331 |
| Allocation de Rentrée Scolaire | 354 | 626 | 227 | 1207 |
| Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé | 23 | 51 | 22 | 96 |
| Allocation Journalière de Présence Parentale | NS | NS | NS | 5 |
| Allocation de Soutien Familial | 122 | 118 | 48 | 288 |
| L'enfance et la jeunesse | | | | |
| Prestation d'Accueil du Jeune enfant | 156 | 455 | 107 | 718 |
| Complément Mode de Garde | 64 | 282 | 67 | 413 |
| Complément Mode de Garde Assistants Maternels | 62 | 274 | 66 | 402 |
| Complément Mode de Garde Association | NS | NS | NS | NS |
| Complément Mode de Garde domicile | NS | 5 | NS | 8 |
| Prestation Partagée d'Education de l'Enfant | 18 | 54 | 11 | 83 |
| Le logement et le cadre de vie | | | | |
| Allocation Logement Familiale | 168 | 201 | 80 | 449 |
| Allocation Logement Sociale | 524 | 215 | 151 | 890 |
| Aide Personnalisée au Logement | 405 | 662 | 116 | 1183 |
| La solidarité et l'insertion | | | | |
| Prime d'Activité | 742 | 1058 | 365 | 2165 |
| Revenu de Solidarité Active | 264 | 307 | 122 | 693 |
| Allocation Adulte Handicapé | 210 | 268 | 89 | 567 |
| Montant prestations légales en € | 9 928 360 | 15 066 699 | 4 948 610 | 29 943 668 |

Aides d'action sociale versées aux partenaires :

Le montant des prestations de service versé aux partenaires s'élève à 1 197 177 €.

Le montant des subventions versé aux partenaires s'élève à 91 490 €.



Fiche n°12

50

Synthèse - Questions à approfondir

Pour rappel

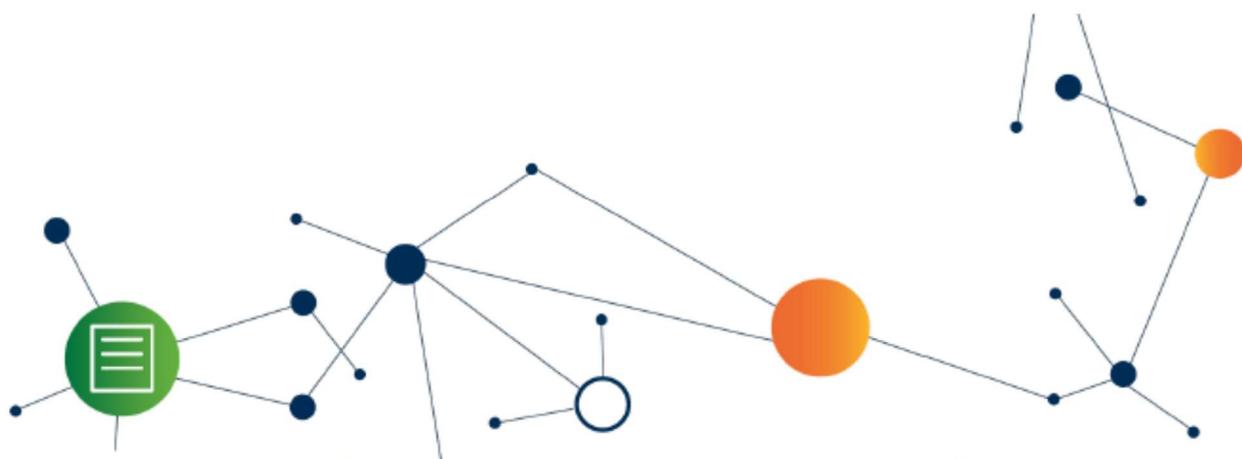
La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM) a été créée le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes-Vosges, de la Communauté de Communes des Vosges Méridionales et de la commune de Saint-Amé.

Elle est composée de 10 communes pour 29 504 habitants (données CAF, 2020) :

- Dommartin-lès-Remiremont,
- Eloyes,
- Girmont-Val-d'Ajol,
- Le Val-d'Ajol,
- Plombières-les-Bains,
- Remiremont,
- Saint-Amé,
- Saint-Etienne-lès-Remiremont (siège de la CCPVM),
- Saint-Nabord,
- Vecoux.

Pour les besoins du diagnostic, les données de la CCPVM seront comparées à celles du département et/ou du national, à partir de 3 entités :

- Bassin de Vie N°1, urbain est composé de la seule commune de Remiremont (7714 habitants).
- Bassin de Vie N°2, péri urbain, est composé des communes de la couronne de Remiremont, c'est-à-dire : Dommartin-lès-Remiremont, Eloyes, Saint-Amé, Saint-Etienne-lès-Remiremont, Saint-Nabord et Vecoux (15990 habitants).
- Bassin de Vie N°3, rural, est composé de trois communes : Girmont-Val-d'Ajol, Plombières-les-Bains et Le Val-d'Ajol (5800 habitants).



Synthèse des constats

| Rappel du diagnostic | Questions à approfondir |
|---|---|
| Territoire | |
| <ul style="list-style-type: none"> Démographie, solde migratoire. Typologie des bénéficiaires des prestations CAF. | <ul style="list-style-type: none"> Attractivité du territoire. Vieillesse de la population. |
| Logement | |
| <ul style="list-style-type: none"> Un taux de vacance de logements important. Les logements sociaux se concentrent très majoritairement au sein d'une partie des communes du bassin n°2 : à Eloyes, Saint-Etienne-lès-Remiremont, Saint-Nabord et Remiremont. Des logements dédiés aux jeunes viennent de se créer (FJT à Eloyes) ou vont voir le jour (à Remiremont). Il reste, néanmoins, à accompagner ce public vers ces équipements. | <ul style="list-style-type: none"> Le logement des jeunes ou des publics en formation. Lever les freins à l'hébergement des personnes en difficultés sociales. |
| Education | |
| <ul style="list-style-type: none"> Une baisse significative et globale des effectifs des écoles primaires. Risque de fermeture d'une école et de classes. Existence d'un Programme de Réussite Educative (PRE) pour des enfants issus du quartier du Rhumont. | <ul style="list-style-type: none"> Intensifier les liens entre les différents temps de l'enfant : scolaire, famille, loisirs. |
| Parentalité | |
| <ul style="list-style-type: none"> La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale : matérielle, psychologique, morale, culturelle ou sociale. Un réseau parentalité actif sur le territoire mais peu identifié des familles et de certains acteurs du territoire. | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'implication des élus dans cette dynamique partenariale. Contribuer à une meilleure visibilité des actions auprès des familles. Attacher une attention particulière auprès des familles les plus en difficultés. Participer à la pérennisation du portage du réseau parentalité de Remiremont et ses Vallées. Associer les familles dans la construction des actions. |
| Petite enfance | |
| <ul style="list-style-type: none"> La CCPVM dispose de la compétence Relais Petite Enfance sur le territoire communautaire. Vieillesse des assistants maternels et difficultés pour les parents de trouver un mode d'accueil en horaires atypiques. La CCPVM dispose de la compétence Relais Petite Enfance sur le territoire communautaire. Un manque de visibilité sur le territoire dans l'offre d'accueil petite enfance individuel et collectif. Un risque accru de déséquilibre entre offre individuel et collectif du fait d'un vieillissement des assistants maternels. Un fort besoin de répondre à un mode d'accueil adapté à des horaires atypiques. | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir et promouvoir le métier d'Assistant Maternel (ASMAT) pour anticiper les départs en retraite en valorisant la professionnalisation de ce métier. Construire des réponses pour l'accueil des enfants en horaires atypiques. Créer un observatoire de l'accueil petite enfance. Mieux appréhender les besoins des familles en termes d'accueil dont horaires atypiques ou besoin d'accueil ponctuel (quelques heures). |

| Jeunesse | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de recrutement de personnel qualifié en Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Manque d'intérêt des jeunes aux métiers de l'animation et dévalorisation de cette filière. Risque accrue dans la pérennisation des accueils de loisirs. • Difficultés pour accueillir des enfants en situation de handicap à la suite du manque de personnel formé. Peu de liens avec les établissements spécialisés. • Absence d'une offre d'accueil aux adolescents sur certaines communes du territoire. Capitaliser sur les acquis des structures déjà investies dans le domaine. Méconnaissance des actions proposées aux jeunes sur le territoire. Recrudescence de la violence au collège et du harcèlement scolaire. | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le recrutement de personnels qualifiés dans l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. • Favoriser la mutualisation des moyens entre organisateurs d'ACM. • Identifier les leviers d'attractivité de la filière animation. • Développer l'accueil des enfants en situation de handicap. • Proposer aux personnels des structures des formations adaptées à l'accueil des enfants en situation de handicap. • Favoriser l'accessibilité des structures. • Encourager les initiatives adolescentes et renforcer leur accompagnement éducatif. • Travailler un diagnostic précis sur les actions d'accompagnement et de prévention destinés aux jeunes. |
| Animation de la vie sociale | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Il existe sur le territoire, un Centre Social implanté sur la commune de Remiremont. Cette structure est portée par la Ville de Remiremont en étroite collaboration avec l'Association des Usagers du Centre Social (AUCS). • Une réflexion a débuté en 2021 pour un transfert de gestion du Centre Social à l'association. • Deux équipements agréés Caf existent sur le territoire de la CCPVM : un Centre Social à Remiremont et un Espace de Vie Sociale au Val d'Ajol. • L'activité des autres associations (non agréées) demeure peu connue. • Une mobilisation des habitants insuffisante sur la construction des actions. • Un manque de bénévoles dans la gouvernance des associations. | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la démarche de changement de gestion du Centre Social. • Pérenniser l'offre de service du Centre Social. • Associer les habitants dès l'élaboration des projets. • Soutenir et accompagner le bénévolat. • Valoriser les activités des associations dans l'animation de la vie locale. |
| Accès aux droits | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Sur la CCPVM, il existe une offre de services importante qui nécessite d'être mieux connue par l'ensemble des acteurs locaux et des habitants. | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir, valoriser, rendre accessible aux acteurs locaux et aux habitants les offres de service présents sur l'ensemble du territoire. • Rapprocher les Maisons France Services et les Conseillers Numériques des acteurs locaux et des habitants. |



De façon globale, d'autres questions restent à approfondir :

- La complémentarité des institutions pour favoriser une plus grande efficacité,
- Veiller à l'accessibilité financière des services pour tous,
- Maintenir les offres de services en place en préservant leurs qualités,
- Permettre aux familles d'accéder à leurs droits,
- Favoriser une couverture équitable des services sur l'ensemble du territoire,
- Adapter, délocaliser les services en fonction des besoins repérés, identifiés,
- Favoriser la mutualisation des moyens,
- Favoriser, conforter et accompagner le bénévolat,
- Favoriser la mobilisation des familles,
- Favoriser la mobilité ou la proximité des services,
- Définir la répartition et les missions des chargés de coopération (attendus, temps de travail, financement...).

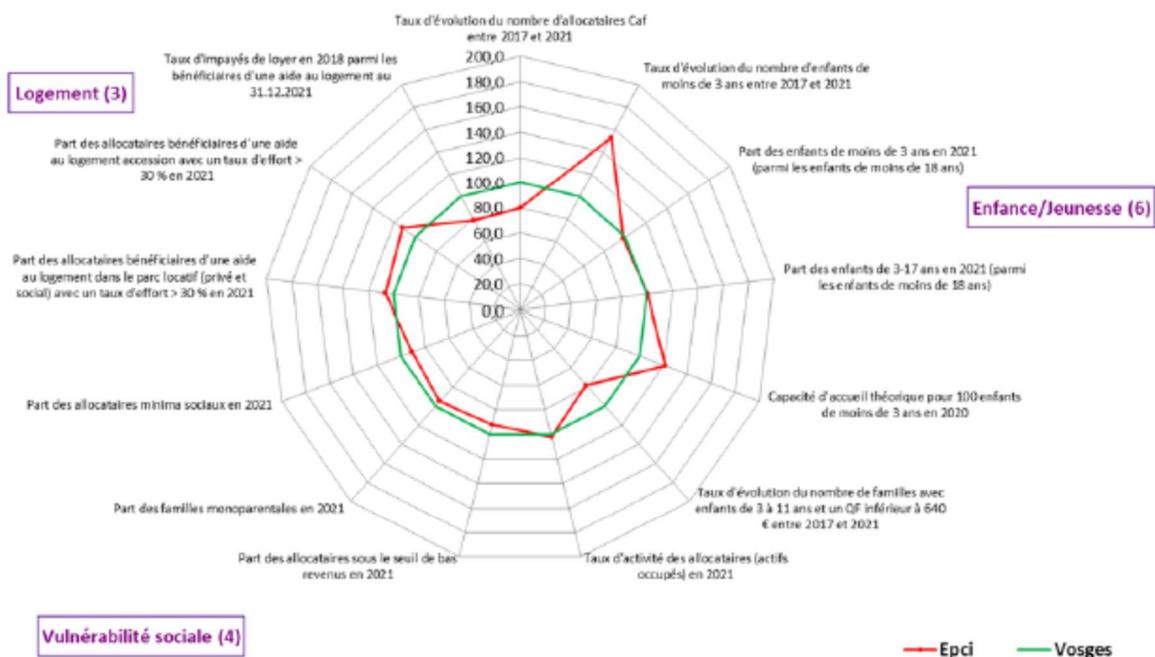


Fiche n°13

54

Diagramme en étoile

Exemple de lecture : le taux d'évolution du nombre d'allocataires Caf entre 2017 et 2021 est plus faible au sein de l'Epci.



Cadrage

L'objectif, à partir d'indicateurs, est de permettre aux Caf d'analyser et de comparer la vulnérabilité de leurs territoires à l'aide d'une représentation graphique de type diagramme en étoile.

Un territoire vulnérable est défini comme étant plus en difficulté par rapport aux autres territoires, en fonction d'indicateurs élaborés au regard des domaines d'intervention de la Caf.

Les indicateurs de vulnérabilité

Méthodologie

Afin de représenter les indicateurs choisis sur un diagramme en étoile, une méthode de valorisation a été définie.

Il a été choisi de centrer (enlever la moyenne) les valeurs de chaque indicateur et de les réduire (diviser par l'écart type). La moyenne est retirée afin d'avoir toutes les données centrées sur le même point : zéro et de pouvoir les comparer (si la valeur est supérieure à zéro, alors le territoire est plus en difficulté que l'ensemble des territoires). Le fait de les réduire permet de diminuer la dispersion (impact des valeurs très fortes ou très faibles).

Le fait de les centrer et de les réduire permet de comparer des variables qui n'ont pas la même unité de valeur.

Données / Indicateurs :

Les indicateurs de vulnérabilité ont été définis.



Enfance/jeunesse :

Taux d'évolution du nombre de familles Caf : évolution du nombre de familles Caf (allocataires avec enfant(s) à charge au sens de la législation familiale) entre le 31.12.2017 et le 31.12.2021.

Taux d'évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans : évolution de la jeunesse du territoire entre le 31.12.2017 et le 31.12.2021. Cet indicateur calcule le taux d'évolution du nombre d'enfant(s) Caf de moins de 3 ans entre le 31.12.2017 et le 31.12.2021.

Part des enfants de moins de 3 ans en 2021 : pourcentage des enfants de moins de 3 ans parmi l'ensemble des enfants à charge Caf au 31.12.2021.

Part des enfants de 3-17 ans en 2021 : pourcentage des enfants de 3-17 ans parmi l'ensemble des enfants à charge Caf au 31.12.2021.

Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2020 : (nombre de places offertes par les assistants maternels au 31.12.2019 + nombre de places offertes en structures d'accueil agréées pour les moins de 3 ans en 2019 + nombre de places offertes par les assistants maternels au 31.12.2019 + nombre d'enfants bénéficiaires d'un CMG structure au 31.12.2019 + nombre d'enfants bénéficiaires d'un CMG domicile au 31.12.2019 + nombre d'enfants bénéficiaires micro crèche PAJE au 31.12.2019) / Nombre d'enfants de moins de 3 ans au 31.12.2019.

Remarque : pour la représentation graphique de cet indicateur, le signe des valeurs centrées réduites a été inversé : plus le niveau de couverture de l'accueil des moins de 3 ans est élevé, moins le territoire est vulnérable.

Taux d'évolution du nombre de familles avec enfants de 3 à 11 ans avec un QF inférieur à 640 € entre 2017 et 2021 : évolution de la jeunesse du territoire entre le 31.12.2017 et le 31.12.2021 en lien avec la tarification des ALSH. Cet indicateur calcule le taux d'évolution du nombre de famille d'enfants Caf de 3-17 ans avec un quotient familial inférieur à 640 € entre le 31.12.2017 et le 31.12.2021.

Vulnérabilité sociale

Taux d'activité Caf : population allocataire active occupée (hommes et femmes, allocataires et conjoints) rapportée à la population des allocataires et conjoints au 31.12.2021.

Remarque : pour la représentation graphique de cet indicateur, le signe des valeurs centrées réduites a été inversé : plus le taux d'activité Caf est élevé, moins le territoire est vulnérable.

Part des allocataires sous le seuil de bas revenus : part des allocataires appartenant à la population de référence (ensemble des allocataires hors étudiants, personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires d'Aah en maison d'accueil spécialisée) pour lesquels le Revenu par Unité de Consommation est inférieur au seuil de bas revenus (= 60 % de la médiane du RUC) au 31.12.2021.

Part des familles monoparentales : pourcentage de familles monoparentales parmi les familles allocataires Caf au 31.12.2021.

Part des allocataires minima sociaux en 2019 : nombre d'allocataires bénéficiaires de minima sociaux au 31.12.2021 rapporté au nombre total d'allocataires.

Logement

Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif (privé et social) ayant un taux d'effort supérieur ou égal à 30 % : nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement dans le parc locatif privé ou social dans le champ du taux d'effort, avec un taux d'effort supérieur ou égal à 30 % au 31.12.2021.

Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement accession ayant un taux d'effort supérieur ou égal à 30 % : nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement accession dans le champ du taux d'effort, avec un taux d'effort supérieur ou égal à 30 % au 31.12.2021.

Taux d'impayés de loyer : nombre d'impayés de loyer recensé sur 2021 rapporté au nombre de bénéficiaires d'une aide au logement au 31.12.2021.



Annexe 2

Liste des équipements et des services soutenus par les collectivités signataires



**Liste des équipements et des services soutenus
par les collectivités locales signataires
dans le cadre des bonus territoire**

| Commune de Plombières les Bains | |
|--|---|
| ALSH | Francas des Vosges 7 Quartier de la Magdeleine 88000 EPINAL |

| Commune de Saint-Etienne-les-Remiremont | |
|--|--|
| ALSH | Commune de Saint-Etienne-lès-Remiremont 8 Place de l'Hôtel de Ville 88200 SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT |
| ALSH | Eclaireuses et Eclaireurs de France 238 Chemin des Tronches 88200 SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT |

| Commune de Saint-Nabord | |
|--------------------------------|--|
| ALSH | Commune de Saint-Nabord 1 Rue de l'Eglise 88200 SAINT-NABORD |

| Commune de Saint-Amé | |
|-----------------------------|--|
| ALSH | Commune de Saint-Amé 2 Place Simone Veil 88120 SAINT-AME |

| Communauté de Communes de La Porte des Vosges Méridionales | |
|--|--|
| EAJE | Multi accueil de Maxonrupt 2 Avenue Julien Méline 88200 REMIREMONT |
| RPE | RPE 1 Place de l'Hôtel de Ville 88200 SAINT ETIENNE LES REMIREMONT |

| Commune d'Eloyes | |
|------------------|---|
| ALSH | Commune d'Eloyes 8 Rue Charles De Gaulle 88510 ELOYES |

| Commune de Le Val d'Ajol | |
|--------------------------|--|
| ALSH | Commune de Le Val d'Ajol 1 Place de l'Hôtel de Ville 88340 LE VAL D'AJOL |
| LUDOTHEQUE | Commune de Le Val d'Ajol 1 Place de l'Hôtel de Ville 88340 LE VAL D'AJOL |

| Commune de Remiremont | |
|------------------------------|--|
| ALSH | Commune de Remiremont 4 Place de l'Abbaye 88200 REMIREMONT |
| ALSH | Association des Usagers du Centre Social de Remiremont 4 Place de l'Abbaye 88200 REMIREMONT |
| ALSH | Association Trait d'Union Rue des Ecoles Groupe Scolaire Jules Ferry 88200 REMIREMONT |
| ALSH | Association Amstram'Gram Rue de la Maix Groupe Scolaire 88200 REMIREMONT |
| ALSH | Scouts et Guide de France 4 Passage Bergerot 88200 REMIREMONT |
| LUDOTHEQUE | Association Vivre en jeux Espace du Belvédère 3 Rue des Etangs Baguette 88200 REMIREMONT |



Annexe 3

Schéma de développement partagé



RETRO PLANNING PLAN D'ACTION CTG CCPVM

RETRO PLANNING PLAN D'ACTION CTG CCPVM

| | | | 2023 | | | | | | | | | | | | 2024 | | | | | | | | | | | | 2025 | | | | | | | | | | | | 2026 | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|----------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
| Ambition 1 : améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire. | Axe 1 : Piloter et mettre en œuvre la Convention Territoriale Globale sur l'ensemble du territoire. | Objectif 1 : accompagner la montée en charge des chargés de coopération. | [Yellow] | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Axe 2 : Recenser et communiquer les offres de services. | Objectif 1 : favoriser l'interconnaissance des acteurs sur le territoire. | [Yellow] | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Axe 3 : accès aux droits. | Objectif 1 : faciliter l'accès aux droits des habitants. | [Yellow] | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ambition 2 : maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire. | Axe 1 : enfance-jeunesse. | Objectif 1 : renforcer l'attractivité des Accueils Collectifs de Mineurs et des métiers de l'animation. Objectif 2 : favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs et les établissements d'accueil du jeune enfants. | [Yellow] | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Axe 2 : parentalité. | Objectif 1 : maintenir la qualité et la diversité de l'offre de parentalité sur le territoire. | [Yellow] | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Axe 3 : accès au logement. | Objectif 1 : faciliter l'accès au logement des jeunes. | [Yellow] | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Axe 4 : animation de la vie sociale. | Objectif 1 : amorcer une réflexion sur la reprise de gestion du Centre Social de Remiremont. | [Yellow] | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Axe 1 : enfance. | Objectif 1 : formaliser un observatoire de l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la CCPVM. Objectif 2 : maintien d'un équilibre entre l'accueil individuel et l'accueil collectif de la petite enfance sur le territoire. | [Yellow] | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ambition 3 : favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur le territoire. | Axe 2 : jeunesse. | Objectif 1 : élaborer, en fonction des besoins, des projets structurants liés à l'autonomie et à la prévention des jeunes. | [Yellow] | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Axe 1 : animation de la vie sociale. | Objectif 1 : soutenir l'engagement citoyen. | [Yellow] | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

- **Ambition 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire**

- **Axe 1 : Piloter et mettre en œuvre la Convention Territoriale Globale sur l'ensemble du territoire**

- *Objectif 1* : Accompagner la montée en charge des chargés de coopération (fiche 10)

- **Axe 2 : Recenser et communiquer les offres de services**

- *Objectif 1* : Favoriser l'interconnaissance des acteurs sur les territoires (fiche 10)

- **Axe 3 : Accès aux droits**

- *Objectif 1* : Faciliter l'accès aux droits des habitants (fiche 10)

- **Ambition 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire**

- **Axe 1 : Enfance / Jeunesse**

- *Objectif 1* : Renforcer l'attractivité des accueils collectifs de mineurs et des métiers de l'animation (fiche 8)
- *Objectif 2* : Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs et les établissements d'accueil du jeune enfant (fiche 8)

- **Axe 2 : Parentalité**

- *Objectif 1* : Maintenir la qualité et la diversité de l'offre parentalité sur le territoire (fiche 7)

- **Axe 3 : Accès au logement**

- *Objectif 1* : Faciliter l'accès au logement des jeunes (fiche 4)

- **Axe 4 : Animation de la vie sociale**

- *Objectif 1* : Analyser l'étude de transfert de reprise de gestion du Centre Social de Remiremont (fiche 9)

- **Ambition 3 : Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur le territoire**

- **Axe 1 : Petite enfance**

- *Objectif 1* : Formaliser un observatoire de l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la CCPVM (fiche 8)
- *Objectif 2* : Maintenir un équilibre entre l'accueil individuel et l'accueil collectif de la petite enfance sur le territoire (fiche 8)

- **Axe 2 : Jeunesse**

- *Objectif 1* : Elaborer, en fonction des besoins, des projets structurants liés à l'autonomie et à la prévention des jeunes (fiche 8)

- **Ambition 4 : Impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants**

- **Axe 1 : Animation de la vie sociale**

- *Objectif 1* : Soutenir l'engagement citoyen (fiche 9)

AMBITION 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

Axe 1 : Piloter et mettre en œuvre la Convention Territoriale Globale sur l'ensemble du territoire

Objectif 1 : Accompagner la montée en charge des chargés de coopération

| | |
|--|--|
| Diagnostic initial | Public cible |
| Prise de fonction du chargé de coopération pilote à compter d'août 2022. Prise de fonction de 3 chargés de coopération territoriales au cours de l'année 2022. Identification d'un fort besoin de coordination, de mise en réseau des acteurs sur le territoire dans les différentes thématiques. | Chargés de coopération. |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle |
| Permettre aux chargés de coopération de connaître l'environnement partenarial du territoire de manière à assurer la mise en œuvre et le suivi de la CTG en associant les élus du territoire. | <u>Politique</u> : Comité de pilotage CTG. <u>Opérationnelle</u> : Comité technique CTG constitué des chargés de coopération CTG et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles), réunions des chargés de coopération. |
| | Jalons posés / Echéances de réalisation |
| | Décembre 2023. |
| Services mobilisés et responsables de l'action | Résultats attendus |
| Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM) : Chargé(s) de coopération CTG, communes du territoire, DGS, opérateurs sociaux intervenant sur le territoire, institutions. | Connaissance de l'environnement de travail des chargés de coopération. Identification des chargés de coopération comme personnes ressources sur le territoire communautaire par les opérateurs sociaux et les élus. Respect des échéances calendaires. |
| Signataires sollicités – expertise | |
| CAF Conseil Départemental MSA Lorraine | |
| Partenaires sollicités / associés - expertise | |
| L'ensemble des acteurs du territoire (collectivités et / ou associations). | |
| Moyens mobilisables financiers / matériels | Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact |
| <u>CCPVM et communes</u> : temps de travail des chargés de coopération CTG. <u>CAF</u> : appui technique et expertise du chargé d'intervention sociale et du chargé de conseil et de développement, référents thématiques des Pôles Parentalité-Animation de la Vie Sociale-Ados et Petite Enfance-Jeunesse. Bonus Territoire Coopération CTG. Réseau départemental, des chargés de coopération CTG. <u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités. <u>MSA Lorraine</u> : temps d'expertise de la professionnelle du territoire. | Signature de la CTG en 2023. Mise en place d'outils de pilotage de la CTG. Mise en place d'une démarche évaluative de la CTG. Nombre de Comités techniques. Nombre de comités de pilotage. Nombre d'élus impliqués. |

AMBITION 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

Axe 2 : Recenser et communiquer les offres de services

Objectif 1 : Favoriser l'interconnaissance des acteurs sur le territoire

| | |
|--|---|
| Diagnostic initial | Public cible |
| Sur le territoire de la CCPVM, un nombre d'acteurs existant œuvre au service des familles et des habitants. Un besoin d'interconnaissance se fait ressentir sur l'ensemble des partenaires et des thématiques (petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale). | L'ensemble des acteurs du territoire. |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle |
| Poursuivre des actions de communication, des échanges, afin de mettre en réseau les acteurs, de rendre les services plus efficaces et visibles pour les habitants. | Politique : Comité de pilotage CTG Opérationnelle : Comité technique CTG constitué des chargés de coopération CTG et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles), groupes de travail thématiques. |
| Développer la concertation des différents acteurs pour favoriser les échanges de pratiques et initier des mutualisations de moyens humains, financiers dans des projets et actions. | Jalons posés / Echéances de réalisation |
| | Décembre 2024 |
| Services mobilisés et responsables de l'action | Résultats attendus |
| CCPVM : chargés de coopération CTG. Les Communes de la Communauté de Communes. | Meilleure connaissance entre les différents acteurs du territoire pour une efficacité des politiques au service des familles. La réflexion, l'échange et le questionnement sur les problématiques territoriales. Le développement de travail en commun et d'outils collaboratifs. |
| Signataires sollicités - expertise | |
| CAF Conseil Départemental MSA Lorraine | |
| Partenaires sollicités / associés - expertise | |
| L'ensemble des opérateurs sociaux du territoire. | |
| Moyens mobilisables financiers / matériels | Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact |
| <u>CCPVM</u> : temps de travail des chargés de coopération CTG, temps de travail libéré par les acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel. <u>CAF</u> : appui technique et expertise du chargé d'intervention sociale et du chargé de conseil et de développement, référents thématiques des Pôles Parentalité-Animation de la Vie Sociale-Ados et Petite Enfance-Jeunesse. Bonus Territoire Coopération CTG. <u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités. <u>Msa Lorraine</u> : temps d'expertise de la professionnelle du territoire. | Nombre et nature des actions favorisant l'interconnaissance. Nombre et nature des actions communes / mutualisées menées sur le territoire. Nombre d'outils collaboratifs mis en place. Questionnaire d'évaluation en direction des acteurs locaux. |

AMBITION 1 : Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire

Axe 3 : Accès aux droits

Objectif 1 : Faciliter l'accès aux droits des habitants

| | |
|--|---|
| Diagnostic initial | Public cible |
| Sur la CCPVM, il existe une offre de services importante qui nécessite d'être mieux connue par l'ensemble des acteurs locaux et des habitants. | Les acteurs locaux et les habitants du territoire. |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle |
| Promouvoir, valoriser, rendre accessible aux acteurs locaux et aux habitants les offres de service présents sur l'ensemble du territoire. Rapprocher les Maisons France Services et les Conseillers Numériques des acteurs locaux et des habitants. Valoriser les permanences et rendez-vous des droits sur le territoire. | <u>Politique</u> : Comité de pilotage CTG. <u>Opérationnelle</u> : Comité technique CTG constitué des chargés de coopération CTG et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles), groupes de travail thématiques. |
| | Jalons posés / Echéances de réalisation |
| | Décembre 2024 |
| Services mobilisés et responsables de l'action | Résultats attendus |
| CCPVM : chargés de coopération CTG. Les Communes de la Communauté de Communes. | Diversité des canaux de communication (site internet, réseaux sociaux, communication papier, presse locale, etc.). Relais de l'information par les différents opérateurs du territoire. |
| Signataires sollicités - expertise | Rencontres entre les différents acteurs (visite des Maisons France Services et présentation des Conseillers numériques). |
| CAF Conseil Départemental MSA Lorraine | Orienter au mieux les habitants dans leurs démarches. |
| Partenaires sollicités / associés - expertise | |
| Les acteurs du territoire (élus, bénévoles, professionnels) dont les Maisons France Services. | |

| Moyens mobilisables financiers / matériels | Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact |
|--|---|
| <p><u>CCPVM</u> : temps de travail des chargés de coopération CTG et communication, temps de travail des acteurs de terrain, mise à disposition de salle, de matériel.</p> <p><u>CAF</u> : appui technique et expertise du chargé d'intervention sociale et du chargé de conseil et de développement, référents thématiques des Pôles Parentalité-Animation de la Vie Sociale-Ados et Petite Enfance-Jeunesse. Mobilisation des Fonds Publics et Territoires, appels à projets.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités. Service de communication.</p> <p><u>MSA Lorraine</u> : temps d'expertise de la professionnelle du territoire. Service de communication.</p> | <p>Nombre d'outils de communication.</p> <p>Evolution annuelle de la fréquentation des services.</p> <p>Nombre d'actions d'interconnaissance des acteurs locaux.</p> <p>Nombre d'opérateurs sur le territoire (France services, MSAP, Accueils sociaux, Accueils administratifs).</p> |

AMBITION 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

Axe 1 : Enfance-Jeunesse

Objectif 1 : Renforcer l'attractivité des Accueils Collectifs de Mineurs et des métiers de l'animation

| | |
|---|--|
| Diagnostic initial | Public Cible |
| Difficultés de recrutement de personnel qualifié ALSH : accueil de loisirs sans hébergement, manque d'intérêt des jeunes aux métiers de l'animation et dévalorisation de cette filière. Risque accru dans la pérennisation des accueils de loisirs. | Jeunes de 16 ans et plus. animateurs ACM. Familles. Organisateurs d'ACM. |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle |
| Favoriser le recrutement de personnels qualifiés dans l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Favoriser la mutualisation des moyens entre organisateurs d'ACM. Identifier les leviers d'attractivité de la filière animation. | <u>Politique</u> : Comité de pilotage CTG. <u>Opérationnelle</u> : Comité technique CTG constitué de responsable(s) d'actions et des partenaires associés, groupe de travail ACM. |
| Services mobilisés et responsables de l'action | Jalons posés / Echéance de réalisation |
| Communauté de Communes : chargés de coopération CTG. | Décembre 2026 |
| Signataires sollicités - expertise | Résultats attendus |
| CAF Conseil Départemental MSA | Maintenir l'accès aux loisirs pour les enfants et les jeunes. Faciliter l'accès à la formation BAFA et BAFD. Agir sur les leviers pour l'attractivité de la filière animation auprès de nos jeunes. Disposer du personnel qualifié ALSH suffisant pour organiser un accueil en conformité réglementaire SDJES : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. Mutualiser les moyens matériel et/ou humains et pédagogiques. |
| Partenaires sollicités / associés - expertise | |
| CAF, Conseil Départemental, MSA, SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), Organismes de formation BAFA, structures d'accueil (ACM), établissements spécialisés et réseaux de professionnels en faveur des enfants en situation de handicap (100% loisirs Francas 88 et communauté 360). | |

| Moyens mobilisables financiers / matériels | Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact |
|---|--|
| <p><u>CCPVM</u> : soutien financier dans la formation</p> <p><u>MSA Lorraine</u> : prestation de service ALSH – Prestation de service unique - Aide financière BAFA-BAFD.</p> <p><u>CAF</u> : prestation de service ALSH – Prestation de service unique - Fonds publics et Territoires - Aide financière BAFA-BAFD. Accompagnement technique Chargé de Conseil et de Développement et référents thématiques des Pôles Parentalité-Animation de la Vie Sociale-Ados et Petite Enfance-Jeunesse.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : aide financière individuelle / carte Zap BAFA.</p> | <p>Nombre de personnes formées aux métiers de l'animation.</p> <p>Nombre d'actions mutualisées.</p> <p>Nombre de déclaration SDJES en multi-sites.</p> <p>Nombre d'animateurs issus du territoire.</p> <p>Outil de suivi de l'engagement des jeunes de la formation à l'emploi.</p> <p>Nombre de sessions BAFA/BAFD.</p> <p>Nombre d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).</p> <p>Nombre de places en accueil extrascolaire et adolescents.</p> |

AMBITION 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

Axe 1 : Enfance-Jeunesse

Objectif 2 : Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs et les établissements d'accueil du jeune enfant

| | |
|---|--|
| Diagnostic initial | Public Cible |
| Difficultés pour accueillir des enfants en situation de handicap suite au manque de personnel formé. Peu d'enfants en situation de handicap accueillis dans les structures. Peu de lien avec les établissements spécialisés. | Le personnel des accueils Les familles du territoire |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle |
| Développer l'accueil des enfants en situation de handicap. Proposer aux personnels des structures des formations adaptées à l'accueil des enfants en situation de handicap. Favoriser l'accessibilité des structures (locaux). | <u>Politique</u> : Comité de pilotage CTG <u>Opérationnelle</u> : Comité technique CTG constitué de responsable(s) d'actions et des partenaires associés, groupe de travail ACM. |
| Services mobilisés et responsables de l'action | Jalons posés / Echéance de réalisation |
| Communauté de Communes : chargés de coopération CTG | Décembre 2026 |
| Signataires sollicités - expertise | Résultats attendus |
| CAF Conseil Départemental MSA | Inclusion des enfants en situation de handicap au sein des accueils. Locaux adaptés et aménagés à l'accueil des enfants en situation de handicap. Personnels formés à l'accueil des enfants en situation de handicap. |
| Partenaires sollicités / associés - expertise | Partenariats avec les établissements spécialisés. |
| CAF, Conseil Départemental, MSA, MDPH, SDJES, Organismes de formation, structures d'accueil (ACM), établissements spécialisés et réseaux de professionnels en faveur des enfants en situation de handicap (100% loisirs Francas des Vosges et communauté 360, Projet Farandole du CAMPS). | |
| Moyens mobilisables financiers / matériels | Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact |
| <u>CCPVM</u> : soutien financier dans la formation. <u>MSA Lorraine</u> : Temps d'expertise des professionnels. <u>CAF</u> : prestation de service – prestation de service unique – aides aux temps libres aux familles - Fonds publics et Territoires -. Bonus territoire Bonus handicap, accompagnement technique Chargé de Conseil et de Développement et pôle enfance jeunesse. <u>Conseil Départemental</u> : Temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du pôle développement des solidarités | Nombre d'animateurs formés à l'accueil des enfants en situation de handicap. Nombre de structures accueillant des enfants en situation de handicap. Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les structures. Nombre d'échanges avec les structures spécialisées. |

AMBITION 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

Axe 2 : Parentalité

Objectif 1 : Maintenir la qualité et la diversité de l'offre parentalité sur le territoire

| | |
|---|---|
| Diagnostic initial | Public cible |
| La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale : matérielle, psychologique, morale, culturelle ou sociale. Un réseau parentalité actif sur le territoire mais peu identifié des familles et de certains acteurs du territoire. Un projet de maison des familles inscrit au contrat local de santé du Pays. | Les habitants du territoire. |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle |
| Renforcer l'implication des élus dans cette dynamique partenariale. Contribuer à une meilleure visibilité des actions auprès des familles. Attacher une attention particulière auprès des familles les plus en difficultés. Participer à la pérennisation du portage du réseau parentalité de Remiremont et ses Vallées. Associer les familles dans la construction des actions. Articuler les projets parentalité sur le territoire. | <u>Politique</u> : Comité de pilotage CTG. <u>Opérationnelle</u> : Comité technique CTG constitué de responsable(s) d'actions et des partenaires associés, groupes de travail du réseau parentalité. |
| Services mobilisés et responsables de l'action | Jalons posés / Echéance de réalisation |
| Communauté de Communes : chargés de coopération CTG. | Décembre 2024 |
| Signataires sollicités - expertise | Résultats attendus |
| CAF Conseil Départemental MSA | Mobilisation des élus impliqués sur la parentalité. Promouvoir les actions proposées aux familles sur le territoire communautaire. Améliorer la participation aux actions des familles les plus en difficultés. |
| Partenaires sollicités / associés - expertise | Adapter le réseau parentalité aux besoins des familles. |
| Les opérateurs sociaux du territoire, les membres et la coordinatrice du Réseau Parentalité de Remiremont et ses Vallées. | |

| Moyens mobilisables financiers / matériels | Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact |
|---|--|
| <p><u>CCPVM</u> : mise à disposition de salles, matériels</p> <p><u>MSA Lorraine</u> : implications des travailleurs sociaux au sein du collectif et réseau parentalité du territoire.</p> <p><u>CAF / Conseil Départemental</u> : Schéma de Développement des Services aux Familles (SDSF) - Fonds parentalité animation et coordination du réseau : Appel à projets commun Réseau d'Écoute et d'Appui et d'Accompagnement des Parents - Charte Parentalité du SDFS.</p> <p><u>Plus spécifiquement CAF</u> : implication de la Chargée d'Intervention Sociale (CIS) aux groupes de travail du collectif. Accompagnement technique des pôles Parentalité, Animation de la Vie Sociale – ados et Petite Enfance - Jeunesse.</p> <p><u>Plus spécifiquement Conseil Départemental</u> : implication des travailleurs sociaux au sein du collectif et réseau parentalité du territoire.</p> | <p>Nombre d'élus impliqués.</p> <p>Nombre d'actions réalisées en direction des familles et nombre de dispositifs sur le territoire : Réseaux, Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP), Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), Promeneurs du Net (PDN).....</p> <p>Fréquentation des actions par les familles les plus fragilisées.</p> <p>Fréquentation des familles aux actions.</p> <p>Nombre d'actions ou de projets nouveaux.</p> |

AMBITION 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

Axe 3 : Accès au logement

Objectif 1 : Faciliter l'accès au logement des jeunes

| | |
|---|---|
| Diagnostic initial | Public cible |
| Un marché du logement sans tension. Existence d'un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) privé à Eloyes depuis l'été 2022. Taux d'occupation faible de cet équipement. Un projet d'une vingtaine de logements porté par le Pays et dont la gestion reviendra à la mission locale de Remiremont et ses Vallées. | Les jeunes du territoire et de l'extérieur. |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle |
| Informers les acteurs de terrain et entreprises sur l'existence des logements dédiés aux jeunes. Informers les jeunes sur les logements et les modalités d'aides. | <u>Politique</u> : Comité de pilotage CTG. <u>Opérationnelle</u> : Comité technique CTG constitué du ou des chargés de coopération CTG et de l'ensemble des acteurs du territoire (élus, professionnels, bénévoles). |
| | Jalons posés / Echéances de réalisation |
| | Décembre 2024 |
| Services mobilisés et responsables de l'action | Résultats attendus |
| CCPVM : Chargés de coopération CTG. La mission locale, Vosgelis, FJT, Maison France Services, les communes | Permettre l'accès au logement des jeunes. Améliorer l'accès au droit des jeunes sur le logement. |
| Signataires sollicités - expertise | Permettre une concertation entre opérateurs logement et partenaires locaux (Mission locale...). |
| CAF Conseil Départemental MSA Lorraine | |
| Partenaires sollicités / associés - expertise | |
| La mission locale, Vosgelis, FJT, Foyer AGFLA, Adali, Maison France Services, les communes. | |
| Moyens mobilisables financiers / matériels | Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact |
| <u>CCPVM</u> : chargés de coopération. <u>CAF</u> : Appui technique et expertise des Chargés d'intervention sociale. Mobilisation des fonds financiers (prestation de service FJT). <u>Conseil Départemental</u> : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités. <u>MSA Lorraine</u> : temps d'expertise de la professionnelle du territoire (aide à l'installation). | Fréquentation des logements (Nombre de places et de logements). Nombre de jeunes concernés. Nombre d'actions d'information des partenaires. |

AMBITION 2 : Maintien et optimisation d'une offre de service de qualité sur le territoire

Axe 4 : Animation de la Vie Sociale

Objectif 1 : Analyser l'étude de transfert de reprise de gestion du Centre Social de Remiremont

| | |
|--|--|
| Diagnostic initial | Public cible |
| Il existe sur le territoire, un Centre Social implanté sur la commune de Remiremont. Cette structure est portée par la Ville de Remiremont en étroite collaboration avec l'Association des Usagers du Centre Social (AUCS). Une réflexion a débuté en 2021 pour un transfert de gestion du Centre Social à l'association. | Familles. |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle |
| Accompagner la démarche de changement de gestion du Centre Social, souhaitée par les élus communaux, en lien avec la CAF, l'Association, les équipes et les Partenaires. Pérenniser l'offre de service du Centre Social. | <u>Politique</u> : Comité de pilotage CTG. <u>Opérationnelle</u> : Comité technique CTG constitué du ou des chargés de coopération CTG et de l'ensemble des acteurs du territoire (élu, professionnels, bénévoles), groupe de travail spécifique. |
| Services mobilisés et responsables de l'action | Jalons posés / Echéance de réalisation |
| Communauté de Communes : chargée de coopération CTG. | Décembre 2024 |
| Signataires sollicités - expertise | Résultats attendus |
| CAF Conseil Départemental MSA | Maintenir, adapter l'offre de service tout en s'assurant de la pérennité financière, des moyens affectés au pilotage, de la gouvernance, permettant le bon fonctionnement du centre social, en conservant notamment l'agrément du centre social délivré par la Caf. Renforcer les partenariats au sein de la commune de Remiremont et ses alentours (communes de la CCPVM). |
| Partenaires sollicités / associés - expertise | |
| CAF, Conseil Départemental, MSA, SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports), Politique de la Ville, les partenaires sociaux, la CCPVM (chargé de coopération pilote), les communes, le Centre Social | |
| Moyens mobilisables financiers / matériels | Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact |
| <u>CCPVM</u> : chargés de coopération. <u>CAF</u> : prestations de service « Animation Locale » - Aides financières fonctionnement ou investissement - Accompagnement technique chargé d'intervention sociale et Pôle thématique parentalité - animation vie sociale-adolescents, bonus territoire CTG, prestation de services animation collective famille, prestation jeunes. Conseil Départemental : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du Pôle Développement des Solidarités. | Statuts rénovés de l'Association, formalisant le mode de gouvernance. Budget prévisionnel à l'équilibre. Personnel qualifié. Agrément Caf. Offre de service répondant aux besoins repérés (Projet social). |

AMBITION 3 : Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur le territoire

Axe 1 : Petite Enfance

Objectif 1 : Formaliser un observatoire de l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la CCPVM

| | |
|---|--|
| Diagnostic initial | Public cible |
| La CCPVM dispose de la compétence Relais Petite Enfance sur le territoire communautaire. Un manque de visibilité sur le territoire dans l'offre d'accueil petite enfance individuel et collectif. Un risque accru de déséquilibre entre offre individuel et collectif, du fait d'un vieillissement des assistants maternels. Un fort besoin de répondre à un mode d'accueil adapté à des horaires atypiques. | Les familles du territoire avec des jeunes enfants (0 à 6 ans). |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle |
| Créer un observatoire de l'accueil petite enfance. Mieux appréhender les besoins des familles en terme d'accueil, dont horaires atypiques ou besoin d'accueil ponctuel (quelques heures). | <u>Politique</u> : Comité de pilotage CTG. <u>Opérationnelle</u> : Comité technique CTG constitué de responsable(s) d'actions et des partenaires associés. <u>Groupe de travail</u> : RPE, acteurs insertion, crèches, Centre Social et PMI. |
| Services mobilisés et responsables de l'action | Jalons posés / Echéance de réalisation |
| CCPVM : chargés de coopération CTG et le RPE (Relais Petite Enfance). Les communes de la Communauté de Communes. | Décembre 2025 |
| Signataires sollicités - expertise | Résultats attendus |
| CAF MSA Conseil Départemental | Meilleure connaissance des besoins des familles. Apporter une réponse adaptée à chaque famille. Concertation élus, PMI, CAF sur les projets sur le territoire |
| Partenaires sollicités / associés - expertise | |
| Services CCPVM, Conseil Départemental – PMI, MSA Lorraine, Relais Petite Enfance, Pôle Emploi/ Mission locale (insertion). | |
| Moyens mobilisables financiers / matériels | Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact |
| <u>CCPVM</u> : Compétence RPE. <u>MSA Lorraine</u> : prestation de service unique. <u>CAF</u> : prestation de service unique - Fonds Publics et Territoires – Aide financière à l'installation des ASMAT - Charte nationale jeune enfant - Accompagnement technique Chargé de Conseil et de Développement et Pôle thématique petite enfance – enfance. <u>Conseil Départemental</u> : service PMI pour la délivrance des agréments et la mise en œuvre de la formation des Assistants maternels. | Exploitation des données de l'observatoire de la petite enfance. Mise en place d'outil de pilotage : indicateurs de suivis, tableaux de bord. Bilan annuel de l'observatoire. Taux de couverture petite enfance. |

AMBITION 3 : Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur le territoire

Axe 1 : Petite Enfance

Objectif 2 : Maintien d'un équilibre entre l'accueil individuel et l'accueil collectif de la petite enfance sur le territoire

| Diagnostic initial | Public cible |
|--|---|
| La CCPVM dispose de la compétence Relais Petite Enfance sur le territoire communautaire. Vieillesse des assistants maternels et difficultés pour les parents de trouver un mode d'accueil en horaires atypiques. | Assistants maternels. |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle |
| Soutenir et promouvoir le métier d'Assistant Maternel (ASMAT) pour anticiper les départs en retraite en valorisant la professionnalisation de ce métier. Construire des réponses pour l'accueil des enfants en horaires atypiques. Maintenir l'attractivité du territoire pour les familles. | <u>Politique</u> : Comité de pilotage CTG. <u>Opérationnelle</u> : Comité technique CTG constitué de responsable(s) d'actions et des partenaires associés. <u>Groupe de travail</u> : RPE, acteurs insertion, crèches, Centre Social, PMI. |
| Services mobilisés et responsables de l'action | Jalons posés / Echéance de réalisation |
| CCPVM : chargés de coopération CTG et le RPE (Relais Petite Enfance). Les communes de la Communauté de Communes. | Décembre 2024 |
| Signataires sollicités - expertise | Résultats attendus |
| CAF MSA Conseil Départemental | Valoriser le métier d'assistant maternel de manière à encourager les vocations. Répondre aux besoins spécifiques des familles (horaires atypiques). Enrichir l'offre du Relais Petite Enfance en faveur des professionnels. Maintenir un accueil de qualité aux familles. Implication des élus avec une attention particulière sur la demande de création de Maisons d'Assistants Maternels (MAM) sur le territoire. Taux de couverture équilibré sur le territoire. |
| Partenaires sollicités / associés - expertise | |
| Services CCPVM, Conseil Départemental – Pmi, MSA Lorraine, Relais Petite Enfance, Pôle Emploi/ Mission locale (insertion). | |

| Moyens mobilisables financiers / matériels | Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact |
|--|---|
| <p><u>CCPVM</u> : Compétence RPE.</p> <p><u>MSA Lorraine</u> : prestation de service unique.</p> <p><u>CAF</u> : prestation de service unique - Fonds Publics et Territoires – Aide financière à l'installation des ASMAT - Charte nationale jeune enfant - Accompagnement technique Chargé de Conseil et de Développement et Pôle thématique petite enfance – enfance.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : service PMI pour la délivrance des agréments et la mise en œuvre de la formation des Assistants maternels.</p> | <p>Nombre d'assistants maternels agréés sur le territoire et son évolution.</p> <p>Nombre d'assistants maternels actifs sur le territoire et son évolution.</p> <p>Nombre d'assistants maternels proposant un accueil en horaires atypiques.</p> <p>Nombre de places en horaires atypiques.</p> <p>Nombre de Maisons d'Assistants Maternels et nombre de places en Maisons d'Assistants Maternels.</p> <p>Mise en place de l'observatoire petite enfance.</p> |

AMBITION 3 : Favoriser une répartition équilibrée des offres de services sur l'ensemble du territoire

Axe 2 : Jeunesse

Objectif 1 : Elaborer, en fonction des besoins, des projets structurants liés à l'autonomie et à la prévention des jeunes

| | |
|---|--|
| Diagnostic initial | Public Cible |
| Absence d'une offre d'accueil aux adolescents sur certaines communes du territoire. Capitaliser sur les acquis des structures déjà investies dans le domaine. Méconnaissance des actions proposées aux jeunes sur le territoire. Recrudescence de la violence au collège et du harcèlement scolaire. | Les adolescents du territoire. Les familles du territoire. |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle |
| Renforcer l'accueil des adolescents. Encourager les initiatives adolescentes et renforcer leur accompagnement éducatif. Mutualiser les connaissances et développer les partenariats pour se faire le relais des initiatives/actions existantes. Travailler un diagnostic précis sur les actions d'accompagnement et de prévention destinées aux jeunes. Développer des projets avec une attention particulière sur le Quartier Politique de la Ville (QPV). | <u>Politique</u> : Comité de pilotage CTG <u>Opérationnelle</u> : Comité technique CTG constitué de responsable(s) d'actions et des partenaires associés, Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). |
| Services mobilisés et responsables de l'action | Jalons posés / Echéance de réalisation |
| Communauté de Communes : chargés de coopération CTG | Décembre 2024 |
| Signataires sollicités - expertise | Résultats attendus |
| CAF Conseil Départemental MSA | Création d'accueils adolescents sur le territoire. Accompagner, soutenir, valoriser les projets portés par et pour les jeunes. Renforcer la présence éducative. Animer le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Soutenir les actions de prévention des jeunes. |
| Partenaires sollicités / associés - expertise | Création d'un diagnostic sur les actions d'accompagnement et de prévention destinées aux jeunes. |
| CAF, Conseil Départemental, MSA, SDJES, structures d'accueil (ACM), établissements spécialisés et réseaux de professionnels, Education Nationale, mission locale, maison des adolescents, fédération éducation populaire, protection juridique des jeunes (PJJ), conseils municipaux des jeunes, PRE. QPV | |

| Moyens mobilisables financiers / matériels | Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact |
|---|---|
| <p><u>CCPVM</u> : chargés de coopération.</p> <p><u>MSA Lorraine</u> : prestation de service ALSH – appel à projet jeunes – Aide apprentis/aide à l'installation</p> <p><u>Caf</u> : prestation de service ALSH -- Fonds Publics et Territoires - Accompagnement technique Chargé de Conseil et de Développement et référents thématiques des Pôles Parentalité-Animation de la Vie Sociale-Ados et Petite Enfance-Jeunesse. Aide aux temps libres.</p> <p><u>Conseil Départemental</u> : aide financière individuelle / carte Zap.</p> | <p>Nombre d'actions à destination des adolescents.</p> <p>Nombre d'accueils adolescents sur le territoire.</p> <p>Nombre de projets portés par les adolescents.</p> <p>Nombre de réunions de concertation sur la prévention.</p> <p>Nombre d'actions de prévention en direction des jeunes.</p> |

AMBITION 4 : Impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants

Axe 1 : Animation de la Vie Sociale

Objectif 1 : Soutenir l'engagement citoyen

| | |
|--|--|
| Diagnostic initial | Public cible |
| Deux équipements agréés Caf existent sur le territoire de la CCPVM : un Centre Social à Remiremont et un Espace de Vie Sociale au Val d'Ajol. L'activité des autres associations (non agréées) demeure peu connue. Une mobilisation des habitants insuffisante sur la construction des actions. Un manque de bénévoles dans la gouvernance des associations. | Familles. |
| Objectifs opérationnels | Modalités de mise en œuvre politique et opérationnelle |
| Associer les habitants dès l'élaboration des projets. Soutenir et accompagner le bénévolat. Valoriser les activités des associations dans l'animation de la vie locale. Favoriser l'engagement citoyen des jeunes. | <u>Politique</u> : Comité de pilotage CTG. <u>Opérationnelle</u> : Comité technique CTG constitué de responsable(s) d'actions et de l'ensemble des partenaires associés (élu, acteurs de terrain), groupes de travail. |
| Services mobilisés et responsables de l'action | Jalons posés / Echéance de réalisation |
| Communauté de Communes : chargée de coopération CTG. | Décembre 2026 |
| Signataires sollicités – expertise | Résultats attendus |
| CAF Conseil Départemental MSA | Avoir des habitants acteurs dans la construction des activités. Impliquer davantage de bénévoles dans la gouvernance des associations Impliquer davantage les jeunes dans l'engagement citoyen. |
| Partenaires sollicités / associés - expertise | |
| CAF, Conseil Départemental, MSA, Politique de la Ville, les partenaires sociaux, la CCPVM (chargé de coopération pilote), les communes, le Centre Social et la MJC, Etat (dispositif Service National Universel – SNU), Conseil des jeunes. | |
| Moyens mobilisables financiers / matériels | Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact |
| <u>CCPVM</u> : chargés de coopération. <u>CAF</u> : prestation de service « Animation Locale » - Aides financières fonctionnement ou investissement - Accompagnement technique chargé d'intervention sociale et Pôle thématique parentalité - animation de la vie sociale- adolescents, bonus territoire CTG, prestation de service animation collective famille, prestation jeunes. MSA : aides financières et temps d'expertise. Conseil Départemental : temps d'expertise des travailleurs médico-sociaux du pôle développement des solidarités. | Nombre d'habitants acteurs dans la construction des projets. Nombre de bénévoles impliqués dans la gouvernance des équipements de proximité ou des associations. Nombre de jeunes engagés dans des actions de citoyenneté. |



Annexe 4

Evaluation de la démarche



Par définition, l'évaluation s'appuie sur le bilan d'activités tout en s'en distinguant. Etape par étape, l'évaluation est avant tout une démarche qui permet de prendre de la hauteur, d'apporter des éléments d'analyse. L'évaluation repose sur des éléments clés : critères, indicateurs, questions évaluatives, croisement des regards.

1) Evaluation du diagnostic partagé chaque année

Document **Cartographie d'indicateurs socles par thématique** complété par la Caf et transmis au chargé de coopération pilote pour une présentation au Comité de Pilotage (COPIL) annuel réalisé au cours du 1^{er} trimestre N+1.

2) Evaluation des actions / objectifs du schéma de développement chaque année

Document **Evaluation Fiches Action** complété par le chargé de coopération pilote et abondé en Comité Technique (COTECH) annuel de bilan avant le 31 décembre pour présentation au COPIL annuel réalisé au cours du 1^{er} trimestre N+1.

Document **Synthèse Evaluation 2023-2027** complété par le chargé de coopération pilote avant le 31 décembre.

Document **Evaluation des moyens mobilisés par la Caf** complété par la Caf et transmis au chargé de coopération pilote avant le 31 décembre pour une présentation au COPIL annuel.

3) Evaluation de la démarche CTG avant le renouvellement de la convention

Questionnaire élaboré en concertation (*base documentaire Caf*), diffusé et traité par le chargé de coopération pilote lors de l'évaluation de fin de convention pour présentation au COTECH, puis au COPIL annuel, avant renouvellement de la CTG.

Document de **Synthèse de l'analyse** à la suite du recueil des données du questionnaire (*base documentaire Caf*) élaboré par le chargé de coopération pilote, abondé en COTECH (*regards croisés*) pour présentation au COPIL annuel.

4) Evaluation du pilotage de la CTG chaque année

Document **Fiche de fonction chargé de coopération** renseigné par le chargé de coopération et transmis à la Caf à sa prise de fonction.

Document **Rapport d'activité chargé de coopération CTG** complété par le chargé de coopération avant le 31 décembre pour transmission à la Caf (*condition de versement du bonus chargé de coopération*) et présentation au COPIL annuel.

1) Cartographie d'indicateurs socle annuels par thématique (dernières données disponibles)

| | 2023 | | 2024 | | 2025 | | 2026 | | 2027 | |
|---|-------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|
| | CCPVM | Vosges |
| Données socio démographiques | | | | | | | | | | |
| Enfants – de 3 ans | | | | | | | | | | |
| Enfants 3/5 ans | | | | | | | | | | |
| Enfants 6/11 ans | | | | | | | | | | |
| Jeunes 12/18 ans | | | | | | | | | | |
| Intervention sociale | | | | | | | | | | |
| Nb total de rdv intervention sociale par famille et par événement | | | | | | | | | | |
| Nb rdv famille dans l'évènement séparation | | | | | | | | | | |
| Nb rdv famille dans l'évènement Décès enfant | | | | | | | | | | |
| Nb rdv famille dans l'évènement décès parent | | | | | | | | | | |
| Nb rdv famille dans l'évènement Parent seul | | | | | | | | | | |
| Nb rdv famille dans l'évènement impayé de loyer | | | | | | | | | | |

| | 2023 | | 2024 | | 2025 | | 2026 | | 2027 | |
|-------------------------------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|
| | CCPVM | Vosges |
| Parentalité | | | | | | | | | | |
| Reaap | | | | | | | | | | |
| Nb porteurs | | | | | | | | | | |
| Nb actions Carte prévision | | | | | | | | | | |
| Clas | | | | | | | | | | |
| Nb enfants | | | | | | | | | | |
| Nb porteurs | | | | | | | | | | |
| Nb collectifs | | | | | | | | | | |
| Nb bénéficiaires | | | | | | | | | | |
| Laep | | | | | | | | | | |
| Nb porteurs et sites | | | | | | | | | | |
| Nb heures ouverture | | | | | | | | | | |
| Nb enfants / familles | | | | | | | | | | |
| Promeneurs Du Net | | | | | | | | | | |
| Nb Pdn parentalité | | | | | | | | | | |
| Nb structures | | | | | | | | | | |

| | 2023 | | 2024 | | 2025 | | 2026 | | 2027 | |
|--|-------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|
| | CCPVM | Vosges |
| Réseau parentalité | | | | | | | | | | |
| Présent sur le Territoire intervention (Oui/non) | | | | | | | | | | |
| Petite enfance | | | | | | | | | | |
| Taux de couverture | | | | | | | | | | |
| Nb places accueil collectif | | | | | | | | | | |
| Nb place accueil familial | | | | | | | | | | |
| Taux occupation réel accueil collectif | | | | | | | | | | |
| Nb d'accompagnement lda | | | | | | | | | | |
| Nb Ass Mat en activité | | | | | | | | | | |
| Nb Ass Mat + de 55 ans | | | | | | | | | | |
| Nb places accueil individuel | | | | | | | | | | |
| Nb Etp Rpe | | | | | | | | | | |
| Nb Etp/Ass Mat | | | | | | | | | | |
| Nb de Mam | | | | | | | | | | |
| Nb places Mam | | | | | | | | | | |

| | 2023 | | 2024 | | 2025 | | 2026 | | 2027 | |
|---|-------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|
| | CCPVM | Vosges |
| Enfance - Jeunesse | | | | | | | | | | |
| Périscolaire | | | | | | | | | | |
| Nb Alsh périscolaire | | | | | | | | | | |
| Nb places périscolaire | | | | | | | | | | |
| Extrascolaire | | | | | | | | | | |
| Nb Alsh extrascolaire | | | | | | | | | | |
| Nb places extrascolaire | | | | | | | | | | |
| Pedt | | | | | | | | | | |
| Nb de Pedt dont nb label plan mercredis | | | | | | | | | | |
| Ados | | | | | | | | | | |
| Nb accueil ados | | | | | | | | | | |
| Nb places acc ados | | | | | | | | | | |
| Ps Jeunes | | | | | | | | | | |
| Nb Ps jeunes | | | | | | | | | | |
| Nb Etp Ps Jeunes | | | | | | | | | | |
| Point Accueil Ecoute Jeunes | | | | | | | | | | |
| Nb Paej | | | | | | | | | | |

| | 2023 | | 2024 | | 2025 | | 2026 | | 2027 | |
|--|-------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|
| | CCPVM | Vosges |
| Promeneurs Du Net | | | | | | | | | | |
| Nb Pdn jeunesse | | | | | | | | | | |
| Nb structures Pdn jeunesse | | | | | | | | | | |
| FJT | | | | | | | | | | |
| Nb Fjt | | | | | | | | | | |
| Nb lits Fjt | | | | | | | | | | |
| Animation de la Vie Sociale (données issues de l'observatoire Senacs) | | | | | | | | | | |
| Centres Sociaux | | | | | | | | | | |
| Nb de Centres Sociaux et Territoire intervention | | | | | | | | | | |
| Nb Etp | | | | | | | | | | |
| Nb bénévoles | | | | | | | | | | |
| Nb heures bénévoles | | | | | | | | | | |
| Part des financeurs | | | | | | | | | | |
| Espaces de Vie Sociale | | | | | | | | | | |
| Nb d'Evs et Territoire intervention | | | | | | | | | | |
| Nb Etp | | | | | | | | | | |
| Nb bénévoles | | | | | | | | | | |
| Nb heures bénévoles | | | | | | | | | | |
| Part des financeurs | | | | | | | | | | |

| | 2023 | | 2024 | | 2025 | | 2026 | | 2027 | |
|--|-------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|
| | CCPVM | Vosges |
| Accès aux droits | | | | | | | | | | |
| Nb France Services et/ou Msap | | | | | | | | | | |
| Localisation | | | | | | | | | | |
| Fréquentation | | | | | | | | | | |
| Nb accueils sociaux | | | | | | | | | | |
| Nb accueils administratifs Caf | | | | | | | | | | |
| Taux fréquentation | | | | | | | | | | |
| Taux occupation des plages d'ouverture | | | | | | | | | | |
| Montant des prestations servies aux familles | | | | | | | | | | |

2) Evaluation Fiche Action

Ambition :

Chef de file de l'action :

Axe :

Jalons posés / Echéance de réalisation prévue :

Objectif :

| Objectifs opérationnels | Synthèse de l'évaluation qualitative et quantitative | | | | |
|---|---|------|------|------|------|
| | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| |  | | | | |
| Acteurs mobilisés | | | | | |
| Résultats attendus | | | | | |
| Indicateurs d'évaluation / Mesure d'impact | | | | | |
| Moyens financiers/ matériels mobilisés Voir Annexe | | | | | |

2) Synthèse Evaluation

CTG de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

16 janvier 2023 – 31 décembre 2027

Atteinte des objectifs :  Non atteint  Partiellement atteint  Atteint

| Thématiques | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|---|------|------|------|------|------|
| Parentalité | | | | | |
| Ambition 2 – Axe 2 - Objectif 1 Maintenir la qualité et la diversité de l'offre parentalité sur le territoire | | | | | |
| Enfance – Jeunesse | | | | | |
| Ambition 2 – Axe 1 - Objectif 1 Renforcer l'attractivité des Accueils Collectifs de Mineurs et des métiers de l'animation | | | | | |
| Ambition 2 – Axe 1 - Objectif 2 Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs et les établissements d'accueil du jeune enfant | | | | | |
| Petite Enfance | | | | | |
| Ambition 3 – Axe 1 - Objectif 1 Formaliser un observatoire de l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la CCPVM | | | | | |
| Ambition 3 – Axe 1 - Objectif 2 Maintenir d'un équilibre entre l'accueil individuel et l'accueil collectif de la petite enfance sur le territoire | | | | | |

| Thématiques | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
|--|------|------|------|------|------|
| Jeunesse | | | | | |
| Ambition 3 – Axe 2 - Objectif 1 Elaborer, en fonction des besoins, des projets structurants liés à l'autonomie et à la prévention des jeunes | | | | | |
| Accès aux droits | | | | | |
| Ambition 1 – Axe 3 - Objectif 1 Faciliter l'accès aux droits des habitants | | | | | |
| Animation de la vie sociale | | | | | |
| Ambition 2 – Axe 4 - Objectif 1 Analyser l'étude de transfert de reprise de gestion du centre social de Remiremont | | | | | |
| Ambition 4 – Axe 1 - Objectif 1 Soutenir l'engagement citoyen | | | | | |
| Logement | | | | | |
| Ambition 2 – Axe 3 - Objectif 1 Faciliter l'accès au logement des jeunes | | | | | |
| Transverse | | | | | |
| Ambition 1 – Axe 1 - Objectif 1 Accompagner la montée en charge des chargés de coopération | | | | | |
| Ambition 1 – Axe 2 - Objectif 1 Favoriser l'interconnaissance des acteurs sur le territoire | | | | | |

2) Evaluation des moyens mobilisés par la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges

Récapitulatif des droits prévisionnels année actualisés calculés pour les équipements sur la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

| COMMUNE | Activités/Contrats | ALSH | PSU | LAEP | PSAL | AG | ACF | RPE | CLAS | PS Jeune | Bonus Territoires | Bonus Chargé de coopération | Bonus Handicap | Bonus Mixité |
|-----------------------------|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------------|-----------------------------|----------------|---------------|
| DOMMARTIN | | | | | | | | | | | | | | |
| LES REMIREMONT | | | | | | | | | | | | | | |
| GIRMONT VAL D'AJOL | | | | | | | | | | | | | | |
| VECOUX | | | | | | | | | | | | | | |
| | ALSH Vecoux FOL | | | | | | | | | | | | | |
| LE VAL D'AJOL | | | | | | | | | | | | | | |
| | Psal MJC | | | | | | | | | | | | | |
| | ALSH périscolaire Commune | | | | | | | | | | | | | |
| | Accueil jeunes | | | | | | | | | | | | | |
| | ALSH extrascolaire | | | | | | | | | | | | | |
| | Ludothèque (CEJ) | | | | | | | | | | | | | |
| | MA Fougerolles (CEJ) | | | | | | | | | | | | | |
| | CEJ Commune | | | | | | | | | | | | | |
| ELOYES | | | | | | | | | | | | | | |
| | ALSH périscolaire Commune | | | | | | | | | | | | | |
| | ALSH extrascolaire Marching Band | | | | | | | | | | | | | |
| | Accueil ados | | | | | | | | | | | | | |
| | Crèche Mauffrey - Babilou | | | | | | | | | | | | | |
| | CEJ Commune | | | | | | | | | | | | | |
| PLOMBIERES LES BAINS | | | | | | | | | | | | | | |
| | ALSH extrascolaire Francas | | | | | | | | | | | | | |
| | ALSH périscolaire Francas | | | | | | | | | | | | | |
| REMIREMONT | | | | | | | | | | | | | | |
| | ALSH périscolaire Trait d'Union | | | | | | | | | | | | | |
| | ALSH périscolaire Amstramgram | | | | | | | | | | | | | |
| | AUCS | | | | | | | | | | | | | |
| | LAEP La Balançoire | | | | | | | | | | | | | |
| | AG Centre Social | | | | | | | | | | | | | |
| | ACF Centre Social | | | | | | | | | | | | | |
| | ALSH périscolaire Commune | | | | | | | | | | | | | |
| | ALSH extrascolaire CS | | | | | | | | | | | | | |
| | ALSH extrascolaire Scouts et G de F | | | | | | | | | | | | | |
| | Clas Commune | | | | | | | | | | | | | |
| | Ludothèque (CEJ) | | | | | | | | | | | | | |
| | Chargée de coopération | | | | | | | | | | | | | |
| CCPVM | | | | | | | | | | | | | | |
| | RPE | | | | | | | | | | | | | |
| | MA Eloyes | | | | | | | | | | | | | |
| | MA Maxonrupt | | | | | | | | | | | | | |
| | Chargé de coopération | | | | | | | | | | | | | |
| SAINT AME | | | | | | | | | | | | | | |
| | ALSH périscolaire Commune | | | | | | | | | | | | | |
| | Chargée de coopération | | | | | | | | | | | | | |
| SAINT ETIENNE | | | | | | | | | | | | | | |
| LES REMIREMONT | | | | | | | | | | | | | | |
| | ALSH périscolaire Commune | | | | | | | | | | | | | |
| | ALSH extrascolaire Commune | | | | | | | | | | | | | |
| | ALSH extrascolaire EEDF | | | | | | | | | | | | | |
| SAINT NABORD | | | | | | | | | | | | | | |
| | ALSH périscolaire Commune | | | | | | | | | | | | | |
| | ALSH extrascolaire Commune | | | | | | | | | | | | | |
| | ALSH ados Commune | | | | | | | | | | | | | |
| | Accueil jeunes | | | | | | | | | | | | | |
| | Total global par aide | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| | Total général | 0,00 € | | | | | | | | | | | | |

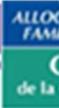
3) Evaluation de la démarche CTG

Utilisation d'un questionnaire élaboré en concertation avec les partenaires recueillant un regard croisé sur l'évaluation de la démarche Ctg à minima auprès des élus, acteurs de terrain, habitants et signataires de la Ctg.

Elaboration d'une synthèse de l'analyse à la suite du recueil des données du questionnaire d'évaluation de la démarche.

Exemple de synthèse donné à titre indicatif

Synthèse de l'analyse



1. Apport de la CTG

- ✓ Entrer dans une démarche de structuration du PST sur la base d'un diagnostic
- ✓ Repositionner le chargé de coopération CTG à un niveau transversal au sein de la collectivité
- ✓ Identifier des acteurs constituant un groupe moteur CTG
- ✓ Développer des projets structurants qui ont marqué la CTG

2. Difficultés / freins

- ✓ Dissociation au départ des démarches CTG et PST
- ✓ Articulation difficile entre les 3 grands projets moteurs (Agenda 21 / Politique de la Ville / CTG)
- ✓ Sens et objectifs de la CTG encore mal compris et appropriés
- ✓ Organisation peu efficiente créant un manque d'articulation entre le stratégique et l'opérationnel

3. Améliorations envisagées

- ✓ Acculturer les nouveaux élus aux politiques sociales et familiales portées par la Caf et la démarche CTG
- ✓ Repenser la gouvernance de la CTG (pilotage et animation) pour une meilleure coordination transversale et partagée
- ✓ Retrouver une relation de confiance collaborative (rencontres annuelles avec les élus)
- ✓ Faire de la CTG un véritable levier de la

4. Vision « idéale » de CTG de demain

- ✓ S'adosser sur le diagnostic du prestataire pour coconstruire (Ville / Caf) les nouveaux axes de la CTG et sa déclinaison opérationnelle en lien avec le programme de mandature
- ✓ Promouvoir la participation citoyenne et la proximité avec les habitants dans cette CTG
- ✓ S'appuyer sur les forces vives du groupe moteur CTG pour assurer une meilleure coordination et transversalité globale pour la future CTG

Source : Caf

4) FICHE DE FONCTION CHARGE DE COOPERATION

CTG CC XXXXX

Nom :

Prénom :

| | A remplir par l'employeur | Commentaires CAF (validation, réserves, perspectives d'évolution...) |
|--|---------------------------|--|
| Employeur | | |
| Qualification | | |
| Situation fonctionnelle | | |
| Temps (en ETP) consacré à sa fonction | | |
| Temps (en ETP) consacré à sa fonction de coopération sur les thématiques enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement | | |
| Montant du salaire affecté à la fonction de coopération | | |
| Périmètre d'intervention (géographique) | | |
| Financement de la coopération par une Collectivité signataire d'une CTG à hauteur de | | |

MISSIONS

| ATTENDUS DU POSTE | |
|---|-----------------------------------|
| Activités du référentiel CNAF | Missions du chargé de coopération |
| <p>Objectif 1 : Mettre en œuvre les politiques « petite enfance, enfance-jeunesse, éducation, parentalité, logement et accès aux droits »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 1.1 : Exercice d'une fonction de conseil auprès des élus et des comités de pilotage - Action 1.2 : Traduction d'orientations politiques en plan d'actions - Action 1.3 : Evaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire | |
| <p>Objectif 2 : Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 2.1 : Participation au diagnostic socio-économique du territoire - Action 2.2 : Evaluation des demandes et des attentes des familles et traduction des besoins - Action 2.3 : Contribution à l'animation et au suivi des commissions d'admission | |

| ATTENDUS DU POSTE | |
|---|-----------------------------------|
| Activités du référentiel CNAF | Missions du chargé de coopération |
| <p>Objectif 3 : Animer la mise en réseau des acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 3.1 : Identification et mobilisation des partenaires stratégiques - Action 3.2 : Etre en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial - Action 3.3 : Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale | |
| <p>Objectif 4 : Organiser et animer la relation avec la population</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 4.1 : Développement et animation de dispositifs de concertation et de participation avec le public - Action 4.2 : Conception et développement de supports d'informations - Action 4.3 : Développement et régulation des relations entre institutions, acteurs et population | |

Pour prétendre à un financement de la CAF, les ETP de chargés de coopération doivent :

- Etre financés par une Collectivité locale signataire d'une CTG
- Répondre aux attendus de la mission de chargé de coopération déclinés dans le référentiel CNAF
- Faire l'objet d'un rapport annuel d'activité transmis à la CAF

Les modalités de financement sont précisées dans la Convention d'Objectifs et de Financement « pilotage du projet de territoire- Chargé de coopération CTG ».

A

Le

Signature

4) RAPPORT D'ACTIVITE CHARGE DE COOPERATION CTG ANNEE N

TERRITOIRE CTG :

NOM ET PRENOM CHARGE DE COOPERATION :

EVALUATION DE L'ACTIVITE REALISEE SUR L'ANNEE (par missions de la fiche de fonction personnelle du chargé de coopération)

Mission 1

Liens avec les actions de la CTG ou du schéma de développement :

Bilan quantitatif et qualitatif

Mission 2

Liens avec les actions de la CTG ou du schéma de développement :

Bilan quantitatif et qualitatif

Réservé CAF :

Commentaires Chargé de Conseil et de Développement :

Validation du territoire (*Responsable de Territoire*) :



Annexe 5

Liste des membres des instances de collaboration



Les membres du **Comité de Pilotage** de la Ctg sont arrêtés comme suit :

Pour la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

- Madame LOUIS Catherine, Présidente, Maire de Dommartin les Remiremont
- Monsieur JACQUEMIN André, Vice-Président, Délégué à la petite enfance, l'éducation et les politiques sociales et Maire d'Eloyes
- Monsieur Jean-Benoît TISSERAND, 2^{ème} Vice-Président et Maire de Remiremont
- Monsieur JEANNOT Arnaud, 6^{ème} Vice-Président et Maire de Saint-Amé
- Madame AMET Stéphanie Directrice Générale des Services
- Monsieur FORISSIER Frédéric, Chargé de Coopération, pilote de la CTG

Pour les Communes de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales émergeant au Bonus Territoires

- Elu(s) de la commune d'Eloyes
- Elu(s) de la commune de Le Val d'Ajol
- Elu(s) de la commune de Plombières les Bains
- Elu(s) de la commune de Remiremont
- Elu(s) de la commune de Saint-Amé
- Elu(s) de la commune de Saint-Etienne les Remiremont
- Elu(s) de la commune de Saint-Nabord

Pour les autres Communes de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

- Elu(s) de la commune de Dommartin-Lès-Remiremont
- Elu(s) de la commune de Girmont-Val-d'Ajol
- Elu(s) de la commune de Vecoux

Pour le Conseil Départemental des Vosges

- Le Président du Conseil Départemental ou son représentant
- La Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Développement des Solidarités ou son représentant

Pour la Caisse d'Allocations Familiales

- Le Président du Conseil d'Administration ou son représentant
- La Directrice ou son représentant
- Le Responsable du Service Action Sociale et/ou le Responsable de Territoire

Pour la Mutualité Sociale Agricole Lorraine

- Le Président du Conseil d'Administration ou son représentant
- Le Directeur ou son représentant
- La responsable du Service d'Action Sanitaire et Sociale
- Le Responsable de l'équipe des travailleurs sociaux

Les membres du **Comité Technique** de la CTG sont arrêtés comme suit et sont mobilisés en fonction des thématiques abordées :

Pour la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

- Monsieur JACQUEMIN André, Vice-Président, Délégué à la petite enfance, l'éducation et les politiques sociales et Maire d'Eloyes
- Monsieur FORISSIER Frédéric, Chargé de Coopération, pilote de la CTG

Pour les communes de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

- Les élus des communes du territoire
- Les chargés de coopération territorialisés

Pour le Conseil Départemental des Vosges

- Le Responsable de la Maison de la Solidarité et de la vie Sociale de Remiremont ou son représentant

Pour la Caisse d'Allocations Familiales

- Le Responsable de Territoire Hautes-Vosges Moselle et Vallons
- Le Chargé de Conseil et de Développement
- Le Chargé d'Intervention Sociale

Pour la Mutualité Sociale Agricole Lorraine

- La Responsable de l'Equipe des Travailleurs Sociaux
- Le Travailleur Social de Secteur



Annexe 6

Annuaire de correspondance



Caf des Vosges

| NOM | Prénom | Titre | Email | Tel |
|----------|-----------------|--|--|----------------|
| BOSSERR | Michaël | Président du Conseil d'Administration | presidence-ca@caf88.caf.fr | 03 29 68 88 30 |
| KLOPP | Marie-Christine | Directrice | direction@caf88.caf.fr | 03 29 68 88 30 |
| PARMENT | Thibault | Sous-Directeur en charge de l'Action Sociale | thibault.parmet@cafepinal.cnafmail.fr | 03 29 68 88 32 |
| JOB | Chantal | Responsable du Service Action Sociale | chantal.job@cafepinal.cnafmail.fr | 03 29 68 52 00 |
| GOUGET | Sandra | Responsable Territoire Hautes Vosges, Moselle et Vallons | gouget.sandra@cafepinal.cnafmail.fr | 03 29 68 88 29 |
| NASIADKA | Rosa | Chargée d'intervention sociale | rosa.nasiadka@cafepinal.cnafmail.fr | 03 29 68 88 45 |
| CLAUDEL | Lise | Chargée de conseil et développement | lise.claudel@cafepinal.cnafmail.fr | 03 29 68 87 55 |

Conseil Départemental des Vosges

| NOM | Prénom | Titre | Email | Tel |
|--------------------|-----------|--|--|----------------|
| VANNSON | François | Président | fvannson@vosges.fr | 03 29 29 88 88 |
| JEANDEL-JEANPIERRE | Ghislaine | 5 ^{ème} Vice-Présidente déléguée à l'Enfance, la Famille et à l'Autonomie | gjeandel-jeanpierre@vosges.fr | 06 09 85 58 49 |
| MARCHAL | Véronique | Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Développement des Solidarités | vmarchal@vosges.fr | 03 29 29 88 55 |
| BOTTERO | Catherine | Directrice de l'Enfance et de la Famille | cbottero@vosges.fr | 06 15 53 31 57 |
| THIRIAT-DELON | Hélène | Médecin Départemental de la Pmi | hthiriat-delon@vosges.fr | 03 29 29 88 42 |
| HALLUITTE | Christine | Directeur de l'Action Sociale Territoriale | challuitte@vosges.fr | 03 29 29 86 16 |
| GARDEUX | Elisabeth | Responsable Msvs Remiremont | egardeux@vosges.fr | 03 29 24 98 70 |

Mutualité Sociale Agricole Lorraine

| NOM | Prénom | Titre | Email | Tel |
|---------|-----------|---|--|----------------|
| HELLUY | Bernard | Président du Conseil d'Administration | pad.blf@lorraine.msa.fr | 03.83.50.35.82 |
| HUET | Arnaud | Directeur Général | pad.blf@lorraine.msa.fr | 03.83.50.35.82 |
| LEDUC | Didier | Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale et de la Communication | leduc.didier@lorraine.msa.fr | 03 83 50 35 68 |
| CREMEL | Elisabeth | Responsable du Service Action Sociale et Sanitaire | cremel.elisabeth@lorraine.msa.fr | 03 83 50 35 19 |
| GOBERT | Mélanie | Responsable de l'équipe des travailleurs sociaux | gobert.melanie@lorraine.msa.fr | 07 85 36 42 11 |
| KIAIE | Nathalie | Assistante sociale de secteur | kiaie.nathalie@lorraine.msa.fr | 03 29 64 81 49 |
| MERCIER | Muriel | Assistante sociale de secteur | mercier.muriel@lorraine.msa.fr | 03 29 62 04 90 |

Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

| NOM | Prénom | Titre | Email | Tel |
|-----------|-----------|---|--|----------------|
| LOUIS | Catherine | Présidente de la Communauté de Communes | cl.canton.thillot@gmail.com | 07 82 17 95 16 |
| AMET | Stéphanie | Directrice Générale des Services | stephanie.amet@ccpvm.fr | 03 29 22 11 63 |
| FORISSIER | Frédéric | Chargé de Coopération Pilote CTG | frederic.forissier@ccpvm.fr | 06 40 82 64 70 |

Communes de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

| NOM | Prénom | Titre | Email | Tel |
|-----------|-------------|---------------------------------------|--|----------------|
| LOUIS | Catherine | Maire de Dommartin les Remiremont | cl.canton.thillot@gmail.com | 07 82 17 95 16 |
| JACQUEMIN | André | Maire d'Eloyes | andre.jacquemin194@orange.fr | 06 80 36 55 32 |
| VINCENT | Patrick | Maire de Girmont Val D'Ajol | patrickgirmont@yahoo.fr | 06 80 30 69 96 |
| GIRARDIN | Anne | Maire de Le Val D'Ajol | anne.girardin@valdajol.fr | 06 66 91 47 86 |
| SIMONIN | Christelle | Chargée de Coopération CTG | christelle.simonin@valdajol.fr | 07 56 36 72 27 |
| BARBAUX | Lydie | Maire de Plombières les Bains | lydie.barboux@plombieres.fr | 06 11 32 48 69 |
| TISSERAND | Jean-Benoît | Maire de Remiremont | jbtisserand@hotmail.com | 06 88 39 72 78 |
| COLLIN | Christelle | Chargée de Coopération CTG | christelle.collin@remiremont.fr | 03 29 62 64 81 |
| JEANNOT | Arnaud | Maire de Saint Amé | mairie.saint-ame@orange.fr | 06 82 61 44 75 |
| MATHIS | Nathalie | Chargée de Coopération CTG | periscolaire-saint-ame@orange.fr | 06 82 61 44 75 |
| DEMANGE | Michel | Maire de Saint Etienne les Remiremont | michel.demange@ville-st-etienne-remiremont.fr | 06 07 45 56 73 |
| CALMELS | Jean-Pierre | Mairie de Saint Nabord | jpc@saint-nabord.fr | 06 81 28 21 23 |
| MICLO | Jean-Paul | Maire de Vecoux | fermedereherrey@yahoo.fr | 07 69 27 41 61 |

Annexe 7 : Délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Vosges

Direction de l'Enfance et de la Famille
Vice-présidence en charge de l'Enfance, de la Famille et de
l'Autonomie

3 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait des délibérations

**Commission permanente
du Conseil départemental des Vosges
Réunion du vendredi 21 juillet 2023**

**Convention territoriale globale de services aux familles avec la Communauté de
communes de la Porte des Vosges Méridionales**

Éléments contextuels liés au « Plan Vosges Ambitions 2027 »

- ambition : améliorer la qualité de vie des Vosgiens ;
- stratégie : renforcer la prévention et développer la qualité de prise en charge des situations d'enfants dans une logique de parcours ;
- action : renforcer, améliorer et diversifier les modalités d'intervention en prévention auprès des publics cibles en matière de parentalité et de petite enfance ;
- objectif visé par la collectivité : coordonner les dispositifs et les différents acteurs pour améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence de l'offre dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité et de l'animation de la vie sociale.

Proposition soumise à l'approbation de la Commission permanente



Les conventions territoriales globales s'inscrivent dans une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles. Elles sont conclues avec les partenaires que sont le Département des Vosges, la Caisse d'allocations familiales des Vosges, la Mutualité sociale agricole de Lorraine et les Communautés de communes concernées.

Cette convention reprend les objectifs et le schéma de développement établis suite au diagnostic partagé pour la Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales à travers 13 fiches actions, autour de 4 ambitions :

- améliorer la connaissance et renforcer la disponibilité des offres de services sur le territoire ;
- maintenir et optimiser une offre de service de qualité sur le territoire ;
- favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur le territoire ;
- impulser une dynamique de mobilisation et d'expression des habitants ;

dans les domaines de la parentalité, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'accès au logement.

Décision de la Commission permanente

Vu le rapport n° 3 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la Commission permanente décide, à l'unanimité, de :

- m'autoriser à signer avec la Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales, la convention territoriale globale de services aux familles conclue jusqu'au 31 décembre 2026, jointe en annexe.

N'a pris part ni au débat ni au vote : Madame LOUIS .

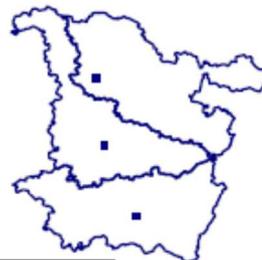
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Questeur
Valérie JANKOWSKI

Acte rendu exécutoire le 24 juillet 2023, depuis réception en Préfecture des Vosges le 24 juillet 2023 (référence technique : 088-22880001700011-20230721-39341-DE-1-1) et publication ou notification le 24 juillet 2023.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Nancy.

Annexe 8 : Délibération**du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale Plénier Lorraine**

Extrait de PV CA du 30/06/2023
Signature renouvellement CTG de la CCPM



| |
|--|
| CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2023 |
|--|

Le Conseil d'Administration de la MSA Lorraine s'est réuni à 9 h 30, le vendredi 30 juin 2023 à la MSA Lorraine de Vandœuvre-lès-Nancy - Salle du Conseil d'administration.

Etaient présents :***Pour le 1^{er} collège :***

- ✓ DREYER Katia
- ✓ GAND Nathalie
- ✓ LEPAGE Jean-Louis
- ✓ MENUISIER Emeric
- ✓ PERRY Isabelle
- ✓ ROLLIN Régis

Pour le 2^{ème} collège :

- ✓ BORDENAVE Dominique
- ✓ DUPIEUX Jean-Baptiste
- ✓ JAMIN Philippe
- ✓ SCHMITT Bernard
- ✓ STRUB Dominique
- ✓ THEVET Christian
- ✓ THIRION Roger
- ✓ THOUVENOT Patricia
- ✓ VANDEVELDE Jean-Luc

Pour le 3^{ème} collège :

- ✓ DIEUDONNE Robert
- ✓ HELLUY Bernard
- ✓ MAILLARD Frédéric
- ✓ ROUSSELLE Olivier
- ✓ TREVILLOT Xavier

Etaient excusés :

- ✓ ANDRE Laurent
- ✓ HENRY Nadine
- ✓ KREMER Alain
- ✓ THOMAS Nathalie
- ✓ TIHA Amandine

Etaient absents :

- ✓BOUDINET Mathieu
- ✓POMBO Benjamin

Représentants désignés par les UDAF :

Etait présent :

- ✓SAUTRE Dominique

Etaient absents :

- ✓EBERHART Marie-France
- ✓GOEUSSE Guillaume

Membres du Comité de Direction et Médecins-Chefs :

Etaient présents :

- ✓CHANDUMONT Gilles
- ✓DEPARDIEU Sophie
- ✓ECKMANN Laurence
- ✓LEDUC Didier

Étaient excusés :

- ✓ALLARD Patrick
- ✓RENOUX Anne

Participait également :

- ✓ Madame Amandine Coné en tant que représentante du Pôle d'Assistance de Direction.

Représentants du personnel désignés par le Comité d'Entreprise :

Etaient présents :

- ✓ HERBUVAUX Marie-Christine
- ✓ ORIEL Fabian

Etait absent :

- ✓ CUNY Boris

Monsieur HELLUY accueille les participants et présente les excuses des absents à la réunion de ce jour.

Il propose d'aborder les points mis à l'ordre du jour.

VI. Signature d'un renouvellement de CTG CCPVM

Monsieur LEDUC présente ce point en remplacement de Madame RENOUX.

Il précise que la CCPVM est la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales.

Le Conseil d'Administration avait validé notre première participation à cette Convention Territoriale Globale (CTG) qui était à l'époque déjà bien engagée : nous avons signé un avenant avec la CAF des Vosges.

La convention étant arrivée à son terme, une nouvelle convention est en cours de négociation. Monsieur LEDUC rappelle qu'il s'agit du schéma départemental des services aux familles dans toutes ses composantes (petite enfance, médiation, etc).

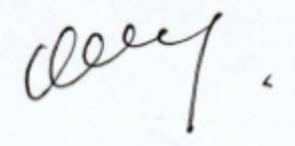
Monsieur HELLUY demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions sur ce sujet.

Monsieur HELLUY propose de procéder au vote concernant la signature d'un renouvellement du CTG sur la CCPVM.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la signature d'un renouvellement du CTG sur la CCPVM.

Conforme à l'original

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 30 Juin 2023.

| Le Président, | Le Secrétaire de Séance, |
|---|--|
|  |  |
| Bernard HELLUY | Gilles CHANDUMONT |

Annexe 9 : Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 26/06/2023 à 14h48
Référence de l'AR : 088-200068377-20230620-2023_63-DE
Publié le 26/06/2023 ; Affiché le 26/06/2023 ; Rendu exécutoire le 26/06/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES
4, rue des Grands Moulins – Saint-Etienne-Lès-Remiremont
BP 40056
88202 REMIREMONT CEDEX
Tel : 03.29.22.11.63

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

Séance du 20 juin 2023
n° 63/23

OBJET :

**Convention Territoriale Globale
renouvellement 2023-2027**

Effectif légal : 32
Présents à la séance : 26

En exercice : 32
Votants : 31

Date de la convocation
13 juin 2023

Présidence de Madame Catherine LOUIS,

Présents : M. Jean MANSOURI - M. Jean-Paul MICLO - M. André JACQUEMIN
Mme Marie-France GASPARD - M. Jean-Pierre SCHMALTZ - Mme Martine
RENAULD - M. Jean-Benoît TISSERAND - M. Philippe CLOCHE - Mme
Danielle HANTZ - Mme Anne-Marie DULUCQ - Mme Brigitte CHARLES -
Mme Joceline PORTE - M. Michel DEMANGE - - Mme Danièle FAIVRE - M.
Jean-Pierre CALMELS - Mme Isabelle REMOLATO - Mme Anne
PARMENTIER – M. Valéry AUDINOT - Mme Anne GIRARDIN - M. Ludovic
DAVAL - Mme Graziella GERARD - M. Arnaud JEANNOT - Mme Catherine
GREGOIRE - M. Patrick VINCENT.

Secrétaire :
M. Thomas VINCENT

Absent(s) excusé(s) avec pouvoir(s) de vote :
M. Roger BOURCELOT qui donne pouvoir à M. Jean-Benoît TISSERAND
M. Frédéric SIMON qui donne pouvoir à Mme Danielle HANTZ
Monsieur Jean HINGRAY qui donne pouvoir à Mme Catherine LOUIS
M. Jean-Charles TISSERAND qui donne pouvoir à Mme Brigitte CHARLES
M. Guy MANSUY qui donne pouvoir à Mme Martine RENAULD

Absente :
Mme Carole ARNOULD

Madame la Présidente s'exprime comme suit :

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire qu'il s'est engagé par délibération du 18 décembre 2018 dans le projet de Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges pour la période 2019-2022. Cette contractualisation est à renouveler pour 5 ans (2023-2027).

Elle précise que La Convention Territoriale Globale est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales.

Elle contribue ainsi à une plus grande efficacité, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des familles d'un territoire, et apporte de fait, de la lisibilité territoriale à la politique familiale et favorise, le développement et l'amélioration du service rendu aux familles.

Cette démarche politique s'inscrit dans le schéma départemental des services aux familles. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf et la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales.

Madame la Présidente précise qu'un comité technique et un comité de pilotage se sont réunis régulièrement durant les années 2022 et 2023 afin de rédiger le projet de convention. Le comité de pilotage réuni le 04 avril 2023 a approuvé le schéma de développement qui s'articule autour des 4 ambitions du schéma départemental des services aux familles, et se décline en différents axes et objectifs.

Puis, elle invite le Conseil Communautaire à bien vouloir approuver les termes de la nouvelle CTG et à l'autoriser à signer le présent document.

DELIBERATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

A L'UNANIMITE,

ADOpte l'exposé de Madame la Présidente,

APPROUVE les termes de la nouvelle CTG,

AUTORISE Madame la Présidente à signer les documents.



Catherine LOUIS

CATHERINE LOUIS
2023.06.26 14:41:56 +0200
Ref:20230626_114602_1-1-O
Signature numérique
le Président